

DOSSIER DE CANDIDATURE 2014 / 2020



VILLE ET INTERCOMMUNALITÉ AMIES DES ENFANTS



« Ne doutez jamais qu'un petit groupe de citoyens réfléchis et engagés puisse changer le monde. C'est d'ailleurs toujours ainsi que cela s'est produit. »

Margaret Mead

VISION DE L'UNICEF

L'UNICEF agit pour que tous les enfants, en particulier les plus défavorisés, victimes de pauvreté et d'exclusion sociale, puissent vivre et grandir dans le plein respect de leurs droits.

En France, fort de cette vision et de par son mandat de défense des droits de l'enfant, l'UNICEF engage des actions spécifiques de plaidoyer pour faire progresser l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant, à l'échelle nationale et locale, en faveur de tous les enfants. L'initiative Ville amie des enfants répond à cet objectif particulier en encourageant les élus locaux à développer des actions innovantes pour apporter les réponses les mieux adaptées aux situations que connaissent les enfants et les jeunes, en particulier les plus fragiles.

Une Ville amie des enfants s'attache à mettre en œuvre la Convention internationale des droits de l'enfant : elle est prise compte dans les politiques publiques locales, les dispositifs locaux dirigés vers les enfants, les jeunes et leurs familles mais aussi les budgets de la collectivité. Dans une Ville amie des enfants, les enfants et les jeunes doivent être ou devenir des acteurs de la vie sociale ; leurs besoins, leur voix, leurs opinions, leurs projets sont pris en compte et influencent, dans tous les domaines qui les concernent, la prise de décision des élus locaux. Dans cet esprit, une Ville amie des enfants se préoccupe de faire connaître les droits de l'enfant et d'en évaluer l'application sur son territoire.

LES ORIGINES DE LA DÉMARCHE VILLE AMIE DES ENFANTS

La déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée en 1948 et la Convention internationale des droits de l'enfant, adoptée en 1989, engagent les États signataires à garantir à tous les enfants un accès à des conditions de vie et un environnement qui favorisent leur développement et leur bien-être. Ces traités placent donc les villes face à un défi nouveau en ce qui concerne l'installation de services et d'équipements, la participation et l'écoute des enfants et des jeunes et la solidarité internationale.

En 1996, la Conférence mondiale d'Istanbul sur les établissements humains (Habitat II) prend la résolution de faire des villes des lieux vivables pour tous et déclare que le bien-être des enfants est l'indicateur suprême d'un habitat sain, d'une société démocratique et d'une bonne gestion des affaires publiques.

Dans le sillage de ces dispositions, l'initiative Ville amie des enfants s'est développée avec l'UNICEF à travers le monde, dans plus de 50 pays, en particulier en France à partir de 2002. Elle offre aujourd'hui un instrument au service de la promotion et de l'implantation des droits de l'enfant dans les villes, environnements les plus proches des enfants, des jeunes et de leurs familles.

UN RECUEIL DE BONNES PRATIQUES POUR PLACER L'ENFANT ET L'ADOLESCENT AU CŒUR DES POLITIQUES PUBLIQUES.

Mesdames et Messieurs les élu(e)s locaux,

Les habitants de votre commune vous ont accordé leur confiance lors des dernières élections municipales. Je sais à quel point vous mesurez la responsabilité que cela comporte. Je souhaite toutefois insister sur la responsabilité qui est désormais la vôtre pour accompagner durant votre mandat municipal les enfants et adolescents qui vivent et grandissent sur votre territoire. En 6 ans certains vont naître, apprendre à marcher puis courir dans les parcs de votre ville. Ils vont découvrir un environnement qui va devenir leur quotidien jusqu'à leur entrée à l'école élémentaire. D'autres, plus grands déjà, vont devenir des citoyens qui ne demandent qu'à comprendre le monde qui les entoure pour pouvoir y participer. D'autres encore passeront du cocon de l'enfance aux questionnements de l'adolescence. Chacune de ces étapes est cruciale et aucun enfant ou adolescent ne devra être oublié.

Grâce aux politiques locales (sportive, culturelle ou de loisirs, de santé, de citoyenneté...) impulsées dans votre collectivité, ces enfants de 0 à 18 ans vont s'ouvrir sur le monde et seront en bonne santé. Il semble donc indispensable d'être attentif à l'empreinte que chaque choix marquera dans le parcours de ces enfants et pour leur vie entière.

Pour vous accompagner dans vos décisions, le guide de bonnes pratiques Ville amie des enfants que vous avez entre les mains est le fruit de plus de douze ans d'expertise croisée entre l'UNICEF France et ses collectivités partenaires au sein du réseau des Villes amies des

« Avec ce guide, l'UNICEF France souhaite démontrer que conduire une politique de l'enfance et de l'adolescence sur un territoire ne saurait se limiter à exercer une compétence technique et logistique. »

enfants. Douze années au cours desquelles, l'initiative Ville amie des enfants a grandi, muri pour aboutir aujourd'hui à un niveau d'expertise certain en matière d'application concrète de la Convention internationale des droits de l'enfant au niveau local.

Notre société toute entière doit aujourd'hui œuvrer pour que chaque enfant et adolescent, sans aucune discrimination, se sente bien et grandisse dans des conditions optimales pour son développement. Pour combattre les

inégalités, nous préconisons, depuis de nombreuses années, de mener une politique différente, beaucoup plus transversale sans qu'il soit uniquement question d'inscriptions budgétaires. Ainsi, à travers l'initiative Ville amie des enfants, l'UNICEF milite pour un véritable changement d'état d'esprit, une façon nouvelle de s'adresser aux enfants et aux adolescents, de veiller à leur intérêt particulier et de les considérer dans tous les projets menés au niveau local.

Avec ce guide, l'UNICEF France souhaite démontrer que conduire une politique de l'enfance et de l'adolescence sur un territoire ne saurait se limiter à exercer une compétence technique et logistique.

L'enfant et l'adolescent, en particulier les plus vulnérables, doivent être considérés comme des usagers du service public, à qui l'on offre un service de qualité et adapté à leurs besoins spécifiques. N'oublions pas que leur tendre la main, les respecter et les associer à un projet n'a pas de coût.

Vous avez l'avantage d'être proches d'eux, de pouvoir créer du lien avec l'enfant et sa famille. Vous êtes en capacité de réaliser des diagnostics locaux qui font de vos services une réponse aux besoins de chaque territoire et de chaque individu. Vous pouvez faire le choix de la flexibilité, de la mobilité pour accompagner les enfants et les adolescents au quotidien.

Nous avons, pour notre part, une expertise unique et riche des bonnes pratiques locales innovantes qui concourent au bien-être des enfants.

En cela, vous êtes des partenaires naturels de l'UNICEF et j'espère que nous pourrons conjuguer nos efforts pour faire progresser l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant au niveau local.

Nous comptons sur vous, pour eux.

Michèle Barzach
Présidente de l'UNICEF France

Le réseau Ville amie des enfants

En devenant Ville ou Intercommunalité amie des enfants, la collectivité entre dans un réseau dont la dynamique repose sur le partage et la valorisation des bonnes pratiques et des innovations sociales. Ainsi, ses représentants sont invités à participer à des temps d'échanges et de réflexion propre au réseau, comme le « Comité de suivi », la « Rencontre annuelle des Collectivités amies des enfants » ou des journées de formation. Les membres du réseau bénéficient également de nombreux outils disponibles sur le site www.villeamiedesenfants.fr et www.unicef.fr (newsletter, outils de communication, dossiers pédagogiques, etc...)

Pour obtenir le titre « Ville amie des enfants », la collectivité doit renseigner un dossier de candidature 2014-2020. Le titre est valable le temps d'un mandat municipal et est renouvelable au terme de chaque mandat.

La spécificité de l'intercommunalité

Sur certains territoires, la Ville a transféré tout ou partie de ses compétences petite enfance, enfance ou jeunesse à un établissement de coopération intercommunale (EPCI). Dans ce cas, le dossier de candidature donnera lien à l'établissement d'une convention tripartite UNICEF France / Ville / EPCI. La ville et l'EPCI se répartissent les différentes fiches du dossier de candidature en fonction des domaines de compétences exercés par chacune d'entre elle.

La remise du titre Intercommunalité amie des enfants ne vaudra pas attribution du titre Ville amie des enfants à toutes les villes membres de l'EPCI. En revanche, plusieurs villes membres d'un même EPCI pourront renseigner un dossier de candidature au titre Ville amie des enfants au regard des compétences qu'elles n'auraient pas transférées à l'EPCI.

Seuls les documents de communication communautaires liés à la compétence transférée pourront porter la mention « Intercommunalité amie des enfants ».

Les conventions tripartites s'établiront au cas par cas. Il est important de prendre l'attache de l'UNICEF France (ses représentants bénévoles locaux ou le siège) dès le début de la démarche pour analyser chaque demande de façon précise.

LE TITRE VILLE AMIE DES ENFANTS EN 10 ÉTAPES

- 1 Prendre connaissance du « Guide Ville et intercommunalité amies des enfants » à destination des élus et des agents municipaux.
- 2 Identifier dans l'action municipale des domaines au sein des 10 thématiques proposées dans lesquelles la Ville (et l'intercommunalité) est particulièrement innovante et va au-delà de ses compétences légales pour le bien-être des enfants et des adolescents.
- 3 Télécharger le dossier de candidature sur www.villeamiedesenfants.fr et prendre contact avec l'UNICEF France (le siège ou ses représentants bénévoles locaux) pour engager la démarche.

Le choix de porter la candidature unique de la Ville ou celle de la Ville et de l'intercommunalité se fait à cette étape, en concertation avec l'UNICEF France.

FICHE DES CONTACTS DE LA VILLE

Les contacts inscrits dans cette fiche seront les interlocuteurs directs de l'UNICEF France (siège ou représentants locaux) au sein de la Ville.

La Ville doit désigner un élu de référence ainsi qu'un référent Ville amie des enfants au sein de ses services. Ce dernier deviendra le contact direct de l'UNICEF France. Il sera également garant de la démarche au sein de la collectivité et assurera le lien entre les services pour faire vivre la démarche sur le long terme.

Tous les contacts de la fiche recevront systématiquement les courriers officiels de Ville amie des enfants, ainsi que les invitations aux diverses manifestations du réseau : remise des titres, rencontres annuelles, événements spéciaux etc. Ils coordonneront la communication des actions et projets de la ville pour les enfants auprès de l'UNICEF et du grand public.

Nom de la ville	VILLE DE SAUMUR
Prénom et Nom du Maire	Jean-Michel MARCHAND
Prénom et Nom du contact au Cabinet du Maire	
Téléphone	02.41.83.30.11
Mail	contact@ville-saumur.fr
Adresse	Hôtel de Ville rue Molière CS54006
Code postal	49408 SAUMUR cedex
Prénom et nom de l' élu référent Ville amie des enfants	Amandine GAZEAU
Titre	Conseillère municipale
Téléphone	02.41.83.30.11
Mail	amandine.gazeau@ville-saumur.fr
Prénom et nom du référent administratif Ville amie des enfants	Fabrice MAUGIN
Titre	Responsable service Animation Enfance Jeunesse
Téléphone	02.41.83.31.40
Mail	f.maugin@ville-saumur.fr
Prénom et nom du référent administratif Ville amie des enfants	Myriam BLANCHARD
Titre	Chargée de mission PEdT
Téléphone	02.41.53.78.06
Mail	m.blanchard@ville-saumur.fr
Nom du responsable Communication de la ville	Céline MAROLLEAU
Téléphone	02.41.83.30.27
Mail	communication@ville-saumur.fr

FICHE INTRODUCTIVE: DIAGNOSTIC LOCAL

La Ville de Saumur est un territoire comprenant Saumur et les 4 communes déléguées : Bagneux, Dampierre-sur-Loire, Saint-Hilaire-Saint-Florent et Saint-Lambert-des-Levés.

L'Analyse des Besoins Sociaux 2013 établie par le CCAS de la Ville, « pour mieux connaître et mieux comprendre pour mieux agir » fait apparaître un élément majeur pour la Ville : les fragilités socioéconomiques des familles monoparentales en forte représentativité, des familles exposées à des difficultés diverses qui peuvent se cumuler (pauvreté, manque de mobilité, difficultés d'accès à l'emploi et à la santé, difficultés scolaires et éducatives des enfants...).

Parmi les éléments marquants à observer concernant les jeunes saumurois, on note un taux de scolarisation des 15-17 ans satisfaisant mais des problèmes de réussite éducative clairement identifiés, un faible taux de scolarisation des 18-24 ans et des jeunes saumurois particulièrement peu diplômés au regard de la tendance départementale (61% ≤ niveau V contre 46% en Maine et Loire).

Un autre enjeu pour la Ville de Saumur est lié à ses caractéristiques socioéconomiques disparates d'une part entre les communes associées et les quartiers de Saumur ville et d'autre part entre le quartier prioritaire et les autres quartiers de la ville. On observe ainsi une expression du vivre ensemble hétérogène à l'échelle de la ville, qui se réfère à la mixité sociale au sein des quartiers mais également aux échanges entre les quartiers.

Carte d'identité du territoire :

Démographie et structures familiales

- Population municipale

Baisse de 5% de la population municipale entre 2006 et 2011 (+3% en Maine et Loire).

- Répartition de la population par âge

29% de moins de 25 ans parmi la population en 2011 (33% en Maine et Loire). Baisse de 9% de cette tranche d'âge entre 2006 et 2011.

29% de 60 ans et plus parmi la population en 2011 (23% en Maine et Loire). Hausse de 4% de cette tranche d'âge entre 2006 et 2011.

- Structures familiales

Presque autant de familles sans enfant (49%) que de familles avec enfant(s) (51%) en 2011. Parmi les familles avec enfant(s), 67% sont des couples avec enfant(s) et 33% des familles monoparentales (19% de familles monoparentales parmi les familles avec enfant(s) en Maine et Loire).

- Nombre d'enfants bénéficiaires de mesures éducatives Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

178 enfants suivis à Saumur contre 735 à Angers, soit à Saumur 6,5 enfants suivis pour 1000 habitants contre 4,93 enfants pour 1000 habitants à Angers.

Population active

- Taux d'emploi et taux de chômage

Seulement 59% des 15-64 ans ont un emploi en 2011 (66% en Maine et Loire).

Taux de chômage au sens du recensement estimé à 17% en 2011 (11% en Maine et Loire).

- Niveaux de formation de la population

65% de la population non scolarisée à un niveau de formation inférieur ou égal au niveau V (CAP-BEP) en 2011 (62% en Maine et Loire).

Catégories socioprofessionnelles de la population active

Surreprésentation des employés et des ouvriers (57%) contre 12% de cadres et professions intellectuelles supérieures en 2011 (même tendance observée sur le département : 57% et 11%).

Précarité

- Revenu médian

Revenu médian de 1 435€ en 2011, soit 59€ de moins qu'en Maine et Loire et 167€ de moins qu'en France).

- Taux de pauvreté

Part des ménages qui disposent de ressources inférieures au seuil de pauvreté (954€ en 2009).

Estimé à 21% en 2009 à Saumur contre 12% sur le département et 14% en France métropolitaine.

Petite Enfance – Enfance - Jeunesse :

Démographie

- Moins de 6 ans : Baisse de 6% entre 2006 et 2011.

Hausse des 0-2 ans (+4%), baisse des 3-5 ans (-15%).

- 6-24 ans : Baisse de 10% entre 2006 et 2011.

Baisse des 6-10 ans (-12%), baisse des 11-17 ans (-12%), baisse des 18-24 ans (-7%).

Structures d'accueil petite enfance

- Une offre de places en accueil collectif satisfaisante (172 places)

Un nombre d'enfants inscrits en diminution (-22% entre 2008 et 2013) mais un nombre d'heures de garde annuel moyen par enfant en nette augmentation

- Un nombre de places en accueil individuel en augmentation (+20% entre 2008 et 2013) mais un nombre d'enfants accueillis en baisse (-10%)

- Un taux de couverture satisfaisant avec 65 places pour 100 enfants de moins de 3 ans (46 en France en 2011)

- Une hausse de la fréquentation des lieux d'aide à la fonction parentale

Vie scolaire

- Ecoles et établissements d'enseignement

A la rentrée 2014, Saumur compte 22 écoles et établissements d'enseignement du 1er degré (15 dans le public et 7 dans le privé).

La même année, Saumur compte 12 établissements du 2nd degré (7 dans le public et 5 dans le privé).

- Effectifs

Baisse des effectifs dans les écoles et établissements publics saumurois entre 2009 et 2014 (-13% maternelles, -12% élémentaires, -3% collèges, -40% lycées).

Au sein de l'enseignement privé, légère baisse des effectifs dans les classes maternelles (-6%) et hausse des effectifs au sein des classes élémentaires (+2%) et secondaires (+5% collèges, +14% lycées).

- Réussite aux examens et retard scolaire

Taux de réussite au Diplôme National du Brevet en 2012 : 78% (public) (académie 88,9% public et privé).

Part des élèves avec au moins un an de retard à l'entrée en 6ème en 2012 : 14% (public) (académie 11,2% public et privé).

- Taux de scolarisation

Taux de scolarisation des 15-17 ans satisfaisant en 2011 : 96% (97% Maine et Loire).

Faible taux de scolarisation des 18-24 ans en 2011 : 36% (53% en Maine et Loire).

- Apprentissage et enseignement supérieur

Entre 2005 et 2014, les effectifs de l'enseignement supérieur ont augmenté de 36%.

Les effectifs de l'apprentissage ont diminué de 18% entre 2006 et 2013.

Emploi et insertion professionnelle

- Niveaux de formation

57% des 20-24 ans non scolarisés ont un niveau de formation inférieur ou égal au niveau V (CAP-BEP) en 2011 (45% Maine et Loire).

- Taux de chômage

Taux de chômage des 15-24 ans en 2009 estimé à 28% (20% en Maine et Loire).

- Conditions d'emploi

Parmi les 15-24 ans salariés, 54% ont un emploi précaire en 2009 (57% en Maine et Loire).

Enjeu : l'accès aux soins et les causes de non recours

- Des Saumurois qui font majoritairement appel aux professionnels de santé de la commune révélateur d'une offre de soins de premier recours satisfaisante au regard de la demande (taux de consommation intra zone supérieur à 80%)
- Saumur : un territoire central attractif pour les patients des territoires limitrophes avec des professionnels de santé qui répondent aux besoins d'un territoire plus large que celui de la commune
- Des inégalités déterminantes dans l'accès aux soins (comportements individuels, conditions de vie...)
- Un non recours important à la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C) (16%) et à l'Aide au paiement d'une Complémentaire Santé (ACS) (78%) à l'échelle nationale

↳ Un non recours aux soins protéiforme (non connaissance, non réception, non demande, non utilisation) et aux facteurs multiples : facteurs temporels, économiques, culturels, organisationnels...

Enjeu : le vivre ensemble dans les quartiers :

Des caractéristiques socioéconomiques disparates d'une part entre les communes associées et les quartiers de Saumur ville et d'autre part entre les quartiers prioritaires et les autres quartiers de la ville

- Une répartition de la population par stratification sociale révélatrice de ces disparités :

- Classes populaires surreprésentées au sein des quartiers prioritaires, principalement au Chemin Vert (72% contre 48% à la Croix Verte et 50% au sein des Hauts Quartiers)
 - Classes moyennes plus importantes à Saint-Lambert-des-Levées et à Bagneux : 58% et 55%
 - Classes supérieures surreprésentées à Delessert (28%)
 - Mixité sociale au Centre Ville (41% de classes populaires, 41% de classes moyennes et 18% de classes supérieures)
- Des stratégies individuelles exercées dans certains quartiers, en matière de mobilité résidentielle et scolaire
 - Mobilité résidentielle importante au Centre Ville et à Delessert
 - Stratégie scolaire au Chemin Vert (381 enfants habitant sur le quartier contre 191 scolarisés sur le quartier)
- Des équipements et services de proximité, qui jouent un rôle dans l'attractivité des quartiers, bien repartis sur le territoire
- Des barrières naturelles et urbaines qui restent présentes mais des aménagements urbains qui favorisent le « décroissement » des quartiers, principalement dans le cadre du PRU
- Des difficultés de mobilité identifiées (22% de ménages sans véhicule à Saumur contre 15% en Maine et Loire)
 - 41% de ménages sans voiture au Chemin Vert contre 9% à Saint-Hilaire-Saint-Florent
 - Des transports en commun utilisés majoritairement par les scolaires et une fréquentation enregistrée plus forte sur la ligne du Chemin Vert

↳ Une expression du vivre ensemble disparate à l'échelle de la ville, qui se réfère à la mixité sociale au sein des quartiers mais également aux échanges entre les quartiers.

Culture

- Plusieurs lieux et équipements culturels recensés qui s'adressent pour certains plus particulièrement aux touristes et d'autres plus précisément aux Saumurois
- Une offre culturelle assurée par les institutions (école d'art, école de musique, médiathèque...) mais également par de nombreuses associations qui proposent des pratiques et animations culturelles de proximité
- Diverses manifestations culturelles organisées sur le territoire (saison culturelle, VAH, festivals...)
- Une offre qui s'adresse à un large public (jeunes, seniors, actifs...) mais des inégalités d'accès à la culture qui persistent (clivages entre générations et niveaux de revenus)
- Des dispositifs existants qui permettent une démocratisation de la culture (établissements scolaires, tarifs préférentiels, accompagnement des publics, médiation culturelle)
- Un accompagnement des publics qui reste un enjeu important eu égard aux difficultés socioéconomiques d'une partie de la population et du faible niveau de formation des Saumurois.

Citoyenneté

- 388 associations recensées dans le fichier « Vie associative » de la ville de Saumur avec une prédominance des associations à caractère social ou sportif
- Une moyenne de 23 associations créées chaque année

- Un nombre important d'associations employeurs (98) et une part du secteur associatif sur l'économie non négligeable (10%)
- Une diminution des infractions (-9% entre 2008 et 2012) et des atteintes aux biens majoritaires parmi les infractions enregistrées en 2012 (77%)

Enjeu : la participation à la vie citoyenne

- La participation à la vie citoyenne s'exerce par le biais de la démocratie représentative et de la démocratie participative
- Une participation électorale représentative des disparités sociales existantes entre les quartiers
 - Des taux de participation plus élevés au sein des communes associées que sur les autres quartiers de la ville
 - Une participation aux élections faible au sein des quartiers prioritaires mais une mobilisation plus forte lors des enjeux électoraux locaux
- Divers dispositifs institutionnels qui permettent de participer à la vie citoyenne : réunions de quartier, instances consultatives, Gestion Urbaine de Proximité (GUP)...
- Une participation associative dynamique et une estimation du nombre de bénévoles parmi la population importante (14%)

↳ Des freins identifiés quant à la mobilisation de la population (non connaissance, faible culture de la participation, manque de reconnaissance sociale...) mais une complémentarité entre la démocratie représentative et les démarches participatives qui favorisent la participation citoyenne.

L'Analyse des Besoins Sociaux est accessible en ligne sur le site de la Ville de Saumur, www.ville-saumur.fr/pdf/ABS2013.pdf.

FICHE 1

BIEN-ÊTRE ET CADRE DE VIE

En lien avec la
FICHE 1 page 9
du Guide « Ville et
Intercommunalité
amies des enfants »

**CRITÈRE DE PARTICIPATION : QUALITÉ
DES INITIATIVES VISANT À OFFRIR
À L'ENFANT ET À L'ADOLESCENT UN
LIEU DE VIE FAVORISANT SON BIEN-
ÊTRE ET UN ENVIRONNEMENT PROPICE
À SON DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX.**

La Ville (et/ou l'EPCI) renseigne dans cette
fiche la nature de ses **actions et projets inno-
vants** visant à assurer bien-être et cadre de vie
agréable pour tous les enfants et les adolescents
sans distinction (1 fiche par action/projet).

L'objectif premier d'une Ville amie des enfants est d'assurer le bien-être de tous les enfants sur son territoire, en travaillant notamment sur le cadre de vie.

Les deux exemples les plus remarquables sur la Ville de Saumur s'inscrivent dans le Programme de Rénovation Urbaine de la Ville de Saumur et participent à la transformation de deux quartiers : le Chemin Vert et les Hauts-Quartiers, avec l'ouverture en janvier 2014 de la Maison de l'Enfance et en Mars 2015 de la nouvelle école du Clos Coutard.

LA MAISON DE L'ENFANCE :

Ces dernières années, le quartier du Chemin Vert connaît une nouvelle dynamique au travers du Projet de Rénovation Urbaine. D'importantes transformations changent sa physionomie alternant des opérations de déconstruction/construction à des créations d'équipements en passant par des réhabilitations.

Ainsi, le quartier a vu naître depuis peu la Maison de l'Enfance, une structure réunissant un service multi accueil et une ludothèque.

Le choix d'un équipement de proximité

En matière de petite enfance, la Ville gère quatre établissements d'accueil du jeune enfant, représentant au total 160 places (80% en multi accueil, 20% en halte-garderie). Le quartier du Chemin Vert dispose d'une halte-garderie de 18 places, la « Boîte à Malice », qui représente un équipement de proximité essentiel pour les familles du quartier.

Cependant, cette structure ne suffit pas à répondre à l'ensemble des besoins. Les familles des quartiers du Chemin Vert et des Hauts Quartiers ne représentent en effet que 20 % des familles accueillies dans les structures petite enfance, alors que ces deux quartiers comptent 35% des enfants âgés de 0 à 3 ans.

Dans son schéma de développement des structures petite enfance, la Ville a donc souhaité rééquilibrer territorialement l'offre à travers la création d'une Maison de l'enfance au sein du quartier du Chemin vert. Compte tenu de son positionnement géographique, l'équipement est facilement accessible aux familles du saumurois.

En matière de ludothèques, la Ville géraient deux structures :

- Ali Baba, située dans le centre ville à proximité de la place Verdun et son pôle d'activité (MJC, Point Information Jeunesse, Ecole de Musique, médiathèque, dojo Gil MERCK) ;
- le Coffre Magique installée jusqu'en 2009 sur la quartier du Chemin Vert rue des Prés puis à partir de 2010 dans les locaux de l'ancienne école Jules FERRY, dénommée depuis l'Ile des Enfants.

Avec ce nouvel équipement, c'est cette dernière qui a déménagé et bénéficie désormais de conditions d'accueil optimales à destination de la centaine de familles déjà abonnées mais plus largement à l'ensemble des familles abonnées aux ludothèques de la Ville de Saumur.

Equipement culturel et de loisirs destiné à encourager et développer la pratique du jeu, individuelle ou collective, cette nouvelle ludothèque constitue un lieu « ressources » pour les parents et les professionnels grâce à ces espaces de jeux destinés aux enfants, adolescents et adultes de tous âges, où se pratiquent le jeu libre, le prêt et des animations ludiques.

La configuration de l'équipement

Ce nouvel établissement englobe sur une surface totale de 1340 m² :

- un multi-accueil pour les enfants âgés de deux mois et demi à trois ans, comprenant un accueil régulier et un accueil ponctuel, dont la capacité est de 60 places. En plus des salles d'activités, des espaces de sommeil, le multi accueil comprend un atrium dédié à la motricité ainsi que deux salles permettant de proposer des activités d'éveil destinées aux jeux d'eau et aux jeux de transvasement ou de peinture
- une ludothèque de 232 m², comprenant des espaces de jeux, différenciés en fonction de l'âge du public accueilli et du type d'activités, et des espaces de stockage et de rayonnage. La mise en service de cette nouvelle ludothèque s'accompagne de nouveaux horaires avec une amplitude plus importante.

Les abords de la Maison de l'Enfance

Dans le cadre de l'aménagement des abords, la rue du chemin vert depuis la place du Poisson Rouge jusqu'au carrefour giratoire Antoine Parmentier a été requalifiée en tenant compte des nouveaux flux de déplacements, des équipements et des programmes immobiliers. Des aires de stationnement adaptées à l'activité du secteur ont été aménagées sur les places Angibault et du Poisson rouge ainsi que des liaisons douces entre la rue du Chemin Vert, la rue Robert Amy, l'Allée Verte et la rue Fricotelle.

Le coût du projet et les financeurs

La création de la maison de l'enfance représente un investissement estimé à 3 084 921 € HT soit 3 689 566 € TTC. Cette réalisation s'inscrit dans le Projet de Rénovation Urbaine de la Ville de Saumur et bénéficie à ce titre de l'aide financière :

De l'Union Européenne – FEDER : 560 110 €

De l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine – ANRU : 423 251 €

Du Conseil Régional des Pays de la Loire : 1 233 969 €

Du Conseil Général de Maine-et-Loire : 193 733 €

Le reste à la charge de la Ville de Saumur représente 20 % du coût d'investissement HT.

Le projet d'une carte subjective du Chemin vert

Afin d'accompagner les habitants du quartier dans ces changements importants mais aussi ceux n'y habitant pas, dans le cadre d'une Gestion Urbaine de Proximité impulsée par la Municipalité, le projet de réalisation d'une carte subjective est né.

L'été dernier, accompagnés de deux enseignantes de l'Ecole d'art, des enfants de l'accueil de loisirs du Petit Souper ont commencé le projet par la visite du quartier au cours de laquelle ils ont pu exprimer leur vision de l'environnement et réaliser des croquis.

Depuis septembre, un groupe de huit enfants du Petit Souper s'est investi durant tout un trimestre dans un atelier artistique encadré par l'Ecole d'art. Après avoir parcouru le quartier à pied, à partir de leurs observations et de leurs ressentis, les enfants ont développé une démarche artistique mêlant de front la réalisation d'une maquette du quartier à celle de trois cartes inspirées des codes de la cartographie.

L'observation et la technique étaient au rendez-vous mais également l'imagination et la créativité. Aussi, ces douze séances ont permis aux enfants d'explorer le modelage, l'utilisation du carton plume, le fusain, la craie, le pastel sec/gras et le feutre.

Les artistes en herbe ont également été invités à imaginer le quartier du Chemin Vert de demain avec des maisons se transformant en cabanes, des piscines, un centre équestre, une médiathèque, des immeubles en forme de macarons ou de religieuses !

Ce projet fut consacré à l'expression verbale, artistique et au partage du sensible, ingrédients essentiels ayant permis de concrétiser la réalisation d'une maquette et de trois cartes allant de la plus réaliste à la plus imaginative.

Au fil du temps, les participants ont découvert le quartier autrement. En posant dessus un regard singulier, tous ont été sensibilisés à leur environnement, à une nouvelle façon de découvrir la géographie et à celle de développer une démarche artistique personnelle et collective enrichissante.

Les enfants (Justine, Alice, Arthur, Baptiste, Alexandra, Shanel, Mathieu, Coralie, Eliot), le Petit Souper et l'Ecole d'art présentent leurs créations dans le hall de la maison de l'enfance pendant un mois. Le fruit de leur travail se présente sous la forme d'une maquette de 3 mètres sur 1,80 mètre, de panneaux reprenant les cartes subjectives et les dessins qui ont précédé la phase de réalisation finale.

L'ensemble du travail est résumé dans un dépliant remis aux usagers et aux visiteurs.

Labellisée par l'UNICEF "Ville Amie des Enfants", la Ville de Saumur s'engage à placer l'enfant au cœur de la cité. Cette action novatrice, qui a permis à chaque enfant d'exprimer son point de vue, ses préoccupations et ses besoins en est l'illustration.



MA VILLE MON QUARTIER

SAUMUR
airie de

ou le projet d'une carte
subjective du Chemin Vert

LA CARTE FUTURISTE

mon quartier demain

LÉGENDE

MES PREMIERS PAS

- Ile des enfants
- Maison de l'Enfance

MA VIE DE TOUS LES JOURS

- Ecole Maternelle
- Ecole Primaire
- Collège

MON NID, LÀ OÙ JE DORS, LÀ OÙ JE VIS

- Immeuble
- Maison
- Grotte
- Cabane

LA VILLAGE ENDORMI

- Hôtel

MON TEMPS LIBRE

- Centre équestre
- Piscine
- Parc de jeux
- Mur d'escalade
- Médiathèque
- Discothèque
- Cinéma
- Musée des blindés

LA PAUSE GOURMANDE

- Epicerie
- Restaurant
- Marché

AIDE ET PARTAGE

- Maison de retraite
- La Poste
- Commissariat de police
- Pôle emploi

ÇA VA CHAUFFER

- La chaudière

ZONE FLEURIE ET BOISÉE

- Parc, jardin

LA OÙ JE T'EMMÈNERAI...

- Route, chemin
- Rond-point
- Parking
- Lampadaire
- Arrêt de bus

LE MONDE INVISIBLE

- Cimetière



(Voir en annexe MA VILLE MON QUARTIER le projet d'une carte subjective du Chemin Vert, la carte réaliste, la carte futuriste et la carte gourmande).

LA NOUVELLE ECOLE DU CLOS COUTARD

Historique du projet

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine, l'Ecole du Clos Coutard sur les Hauts-Quartiers, située entre le château et le centre hospitalier, a fait l'objet d'une opération de reconstruction. L'équipement a été construit sur une parcelle libérée par la démolition de l'ancien groupe scolaire et marque ainsi l'ambition éducative de la Ville de Saumur.

Préalablement à sa mise en place, la Ville de Saumur a lancé une étude sur les équipements publics et privés de proximité sur les Hauts Quartiers et le Chemin Vert.

En matière d'équipement, il est apparu que la baisse des effectifs scolaires des deux quartiers rendait nécessaire la recomposition de la géographie scolaire par le regroupement de classes. Ainsi il a été décidé la construction du nouveaux groupe scolaire du Clos Coutard en remplacement d'un équipement devenu obsolète et nécessitant une lourde réhabilitation.

Un concours d'architectes a été lancé en 2011 et le jury a retenu et confié le projet de maîtrise d'œuvre au cabinet De Coquereaumont-Lebreton implanté à Angers.

Les travaux ont été confiés à la société publique locale d'aménagement de l'Anjou (SPLA) et ce projet de construction répond à la réglementation thermique 2012 en vigueur.

En 2012, les élèves de maternelle ont été relogés dans l'école élémentaire afin de permettre la démolition de la maternelle début 2013. Les travaux de construction du nouveau Groupe scolaire ont démarré en septembre 2013 pour s'achever début février 2015. Tous les enfants ont réintégré l'école après les vacances de février.

La dernière phase des travaux a débuté en mars 2015 avec la démolition de l'ancienne école et l'aménagement de la cour élémentaire. Les travaux seront complètement achevés pour septembre 2015.



Une école plus attractive.

C'est la première école construite ou reconstruite à Saumur depuis plusieurs dizaines d'années ; située à la limite du nouveau quartier prioritaire Chemin Vert – Hauts Quartiers, elle bénéficie d'un classement en zonage « soutenu » par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale.

Il s'agit d'un équipement de taille moyenne qui permettra de dynamiser le quartier et attirer les familles qui avaient abandonné l'ancienne école.

L'école du Clos Coutard peut accueillir 200 élèves, sept enseignants et huit agents municipaux. On y trouvera une salle de restauration, une salle d'éducation artistique et culturelle, une salle de motricité, des locaux dédiés aux activités pédagogiques ou encore un jardin pédagogique.

Le groupe scolaire maternel et élémentaire est composé de 7 classes, comprenant :

- une unité des petits (maternelle) de deux classes d'une capacité maximale de 30 élèves par classe,
- une unité des grands (élémentaire) de trois classes d'une capacité maximale de 26 élèves par classe,
- une unité mixte de deux classes qui permettra d'adapter les capacités d'accueil en fonction des besoins. Cette unité occupera une position centrale afin d'être utilisée aussi bien pour les élèves de maternelle que ceux du groupe élémentaire.

Le groupe scolaire sera doté de deux cours de récréation.

La conception du bâtiment est axée sur l'excellence pédagogique et éducative (sur le plan numérique, des activités artistiques et culturelles, dans l'aménagement et la conception des espaces).

L'école du Clos Coutard est équipée :

- de VPI (vidéo projecteur interactif) dans chaque salle de classe ainsi que dans la salle d'activités artistiques et culturelles
- de deux tables tactiles de hauteurs différentes (une pour les enfants scolarisés en élémentaire, l'autre pour ceux scolarisés en maternelle)
- d'une classe mobile comprenant 13 tablettes.

L'école accueillera à partir de septembre 2015 une classe externalisée de l'IME Chantemerle dans le cadre d'un projet innovant visant à favoriser le « vivre ensemble » et l'accueil d'enfants handicapés en milieu scolaire ordinaire.

Coût des travaux

Coût global de l'opération : 5.200.000 € TTC

Le coût des travaux de reconstruction s'élève à 3.150.000 € HT.

Le reste, ce sont les taxes, la démolition des anciennes écoles, les études de maîtrise d'œuvre, les raccordements, ...

Financement : ANRU = 1 882 254 € soit 43 %

PROJET AMENAGEMENT DE L'ANCIENNE COUR DE L'ECOLE DU CLOS COUTARD: Création d'un parc type verger, jeux pour enfants, espace intergénérationnel de quartier, en liaison avec le jardin des plantes.

L'école du Clos Coutard vient de connaître une reconstruction totale, à l'extrémité du terrain coté rue J. de La Brête dans le programme PRU de la ville. L'ancienne école est en cours de démolition, une étude est lancée sur le devenir de cet espace dont sa position reste très intéressante sur le quartier (surf.6800 m2 environ, restant libre).

L'objectif a été dans un premier temps de présenter cet espace à un cabinet d'études en lien avec le projet en cours d'études du réaménagement de la partie haute du jardin des plantes. Les deux sites sont voisins, l'histoire les avait liés avec l'ancienne école de viticulture et l'exploitation de la famille Coutard qui possédait de grands clos sur les hauteurs de Saumur. L'existence aussi d'un petit parking ouvert au public à l'entrée du stade du Clos Coutard pourrait faire la liaison entre le jardin et l'ancienne cour d'école.

La collectivité en est propriétaire au travers d'un legs avec des prescriptions d'aménagements très cadrées. Son paysagement et la création d'un parc seraient une solution intéressante.

Autour des différents échanges, plusieurs points ont été retenus :

- Conserver l'esprit de végétaux à production de fruits, style verger et afin de rappeler la vigne
- Faire renaître certains arbres de vignobles comme le noyer ou les amandiers que l'on trouvait fréquemment sur le coteau
- Rappeler l'effet clos, délimiter ce parc par des clôtures, à vérifier les préconisations de l'AVAP (Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine). Examiner la reconstruction de mur coté Lamartine.
- Installation de jeux pour enfants, terrain de boules.... espace intergénérationnel de quartier, éventuellement créer une extension du jardin des plantes
- Les élus souhaitent planter un arbre dans le cadre de la 21ème Conférence des Nations unies sur les changements climatiques « la COP 21 », qui est organisée à Paris fin 2015.
- En même temps traiter l'eau pluviale de l'école qui pourrait occasionner des soucis d'infiltration sur le secteur. Examiner une zone de rétention par noue naturelle et trop plein.
- Aménagement évolutif en plusieurs tranches en l'adaptant à l'existant. Vérifier si lors des démolitions de bâtiments les fondations seront bien réduites en sous sol, devenir des surfaces revêtues qui seront réutilisées ou décapées (cour à revêtement hydrocarboné).....
- Déterminer si ce parc sera fermé ou ouvert au public à toute heure. Réflexion sur les murs de clôture en place, maintien ou suppression...

Le cabinet sollicité établira un devis, la Ville ayant un certain nombre de documents à fournir : plans de géomètre, projet de voirie de la rue du Clos Coutard, (tranche conditionnelle 3), projet école vue aérienne.

A la rentrée un calendrier sera fixé et cette information sera donnée aux habitants référents du quartier.

FICHE 2

NON-DISCRIMINATION ET ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX SERVICES

En lien avec la
FICHE 2 page 13
du Guide « Ville et
Intercommunalité
amies des enfants »

**CRITÈRE DE PARTICIPATION : QUALITÉ
DES INITIATIVES VISANT À LUTTER
CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET
À FAVORISER L'ACCÈS AUX SERVICES
POUR LES PLUS DÉFAVORISÉS.**

*La Ville (et/ou l'EPCI) renseigne dans cette fiche la nature de ses **actions et projets innovants** visant à assurer une égalité d'accès à ses services pour tous les enfants et adolescents sans aucune distinction. Elle expose quelles mesures permettent de favoriser l'accès des plus marginalisés, démunis ou stigmatisés (1 fiche par action/projet).*

La Ville de Saumur a par son histoire une diversité de population importante avec des inégalités de revenus relativement prononcées à l'échelle de la ville (différence D9-D1 de 2 329€ contre 2 035€ en Maine-et-Loire en 2010) et une part importante de personnes vivant sous le seuil de pauvreté (21% < à 954€ en 2009).

De part son bassin de vie, l'activité économique à Saumur est liée à une population de passage (militaires et fonctionnaires de l'Education Nationale) et à une activité économique précaire liée au travail saisonnier.

Dans ce contexte, nous avons davantage de personnes qui vivent à côté les unes des autres qu'ensemble. Le sentiment d'appartenance à un destin commun est faible et l'individualisme fort, même si la vue d'ensemble que dégage le Saumurois est agréable.

Une population défavorisée présente sur le territoire depuis plusieurs générations est un terreau certain pour que les discriminations et la peur de l'autre soient sous-jacentes.

Travailler sur l'égalité des personnes, la différence et les discriminations permet de verbaliser des non-dits sources de conflits potentiels. L'accès aux services publics et aux ressources du territoire est un élément fondamental pour que chacun se sente respecté dans sa différence tout en appartenant à une même communauté de vie.

L'accès aux services passe aussi par une politique tarifaire volontariste avec pour exemple à la ludothèque des demi-tarifs pour les étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires de l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS), du Revenu de Solidarité Active (RSA), de l'Allocation Parents Isolés (API), de l'Allocation pour Adultes Handicapés (AAH), aux familles domiciliées sur le territoire de la Ville de Saumur et disposant d'un quotient familial égal ou inférieur à 605.

AIDE A LA PRATIQUE SPORTIVE :

La promotion de la pratique des activités physiques et sportives pour tous, qu'elle soit occasionnelle ou régulière, à titre de loisirs ou jusqu'à la compétition de haut niveau, est un axe majeur de la politique sportive de la Ville de Saumur.

La Ville a donc mis en place un dispositif destiné à faciliter l'accès à la pratique d'activités physiques et sportives pour les enfants et les jeunes de familles à revenus contraints, domiciliés à Saumur.

Cette aide financière s'adresse aux enfants et aux jeunes âgés de 6 à 15 ans révolus ;

- souhaitant intégrer une association exerçant son activité sur le territoire de la Ville de Saumur afin d'y pratiquer une activité physique et sportive régulière,
- habitant Saumur et ses communes déléguées,
- dont la famille a un quotient familial inférieur ou égal à 605.

Un contrat valant engagement moral est signé par la famille, l'enfant ou le jeune et l'association.

Ce contrat engage ainsi l'enfant ou le jeune à participer aux séances durant toute la saison sportive, ainsi que la famille et l'association à le suivre et à l'encourager.

Tout en maintenant ce dispositif institué en 2013 et les principes qui le régissent, la Municipalité a souhaité en simplifier le fonctionnement en 2014 afin qu'il soit plus accessible, plus simple et moins contraignant dans son utilisation pour les familles et les associations.

Ainsi les familles peuvent désormais déposer directement les pièces justifiant de leur situation aux associations, qui se chargent elles-mêmes de vérifier leur éligibilité avec l'aide de la Ville et transmettent le dossier directement au service des sports.

Voir en annexe le Règlement du dispositif « Aide à la pratique sportive » tel qu'approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19 septembre 2014, ainsi que le formulaire à remplir par les familles et les associations.

ACCES AUX LOISIRS AVEC LE PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE :

Public visé : Enfants et adolescents de 4 à 16 ans aspirant à pratiquer une activité de loisir régulière (sportive, artistique, culturelle ou autre) et dont les parents ne sont pas en mesure d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires (information, organisation, financement).

Objectifs :

Permettre aux enfants et aux adolescents « exclus » du loisir d'y avoir accès. Selon les situations, cette action vise d'autres objectifs relatifs à la socialisation, à l'apprentissage de la citoyenneté, à l'intégration sociale, à la santé physique ou mentale, au bien-être, à l'expression.

Sensibiliser le public aux activités plus confidentielles existant sur le territoire.

Descriptif synthétique de l'action :

L'accompagnement consiste à :

- Guider les familles pour qu'elles accèdent à l'information (choix d'activité, lieux et horaires, tarifs) ou les informer directement ;
- Aider l'enfant ou adolescent à choisir une activité, lui permettre si besoin d'en essayer plusieurs et le sensibiliser à la notion d'engagement ;
- Soutenir la famille dans l'organisation entourant l'activité : trouver des solutions de transport et éventuellement d'accompagnement ;
- Soutenir la famille dans les démarches d'inscription : documents à compléter, certificat médical à fournir...
- Informer et accompagner la famille pour qu'elle mobilise les aides financières auxquelles elle a droit (l'aide à la pratique sportive de la ville, Secours Populaire, comités d'entreprise...)

- Cofinancer si besoin l'activité après mobilisation des aides de droit commun. La participation des parents, y compris du parent non gardien, même symbolique, est recherchée. La part de cofinancement du PRE est envisagée en fonction des revenus de la famille et de sa situation ;

- Afin de pérenniser la pratique de l'enfant ou du jeune, la famille est encouragée à anticiper la dépense relative à un renouvellement d'inscription, et si besoin à solliciter un travailleur social pour une aide à la gestion du budget (Caisse d'Allocations Familiales, Conseil Général).

Les mêmes modalités peuvent être mises en oeuvre pour permettre à un enfant ou un adolescent d'effectuer un stage pendant les vacances scolaires ou de fréquenter une structure où la fréquentation est libre (Scoop, ludothèque, piscine, médiathèque par exemple).

Partenariats : Scoop, Maison des Jeunes et de la Culture, clubs sportifs, services de la Ville : Sports, Animation-enfance-jeunesse, Ecole d'Art, Centre social et culturel Jacques Percereau.

Evaluation et indicateurs retenus :

- Assiduité de l'enfant / adolescent aux séances et degré de motivation et d'autonomie de la famille pour maintenir l'activité tout au long de l'année et pour le ré-inscrire.

- Comportement de l'enfant et son évolution lors de l'activité et en dehors de l'activité si l'objectif porte sur cet aspect (par exemple : évolution d'un enfant ayant précédemment de mauvaises relations avec ses pairs depuis qu'il pratique un sport d'équipe)

QUINZAINE MOBIL'IDEES du 24 Novembre au 1er Décembre 2014

Le réseau des structures d'Information Jeunesse du Maine et Loire, animé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Maine-et-Loire (DDCS 49) et le Centre Régional d'Information Jeunesse des Pays de la Loire, met en oeuvre chaque année un projet départemental commun avec pour objectif de fédérer à un même moment, sur un même territoire et sur un même thème l'ensemble du réseau dans une logique de mobilisation d'un public commun à tous les Points Information Jeunesse (PIJ) ou Centres d'Information Jeunesse (CIJ) : les jeunes.

Du 24 Novembre au 1 Décembre, il a été retenu et proposé à chaque PIJ / CIJ de mettre en oeuvre des actions autour de la **mobilité, locale et internationale**.

Pour cette 3^{ème} participation au projet départemental des structures d'Information Jeunesse, le PIJ de Saumur a proposé, gratuitement, du **Lundi 24 Novembre au lundi 1 Décembre** une opération spécifique autour de la mobilité intitulée « **MOBIL'IDEES** », du **local vers l'international** sous forme de rencontres et d'expositions à destination des lycées saumurois mais aussi de manière plus large à l'intention de tous les jeunes sur les créneaux d'ouverture du PIJ.

Les objectifs de cette action globale étaient :

- de mieux faire savoir aux jeunes saumurois comment se construit, se prépare et se vit la mobilité, en attirant leur attention sur son caractère important à travers les outils et dispositifs locaux et internationaux : transports urbains, Transport À la Demande (TAD), bourse au permis, Service Volontaire Européen (SVE), travail au pair, bourses d'études
- de mieux leur faire connaître les structures pouvant les aider en matière de mobilité
- de lever les freins à la mobilité
- de susciter chez les jeunes l'envie de mobilité

- de faire découvrir ou redécouvrir un territoire à travers certaines de ses institutions et organismes
- de mettre des jeunes en situation de développement de leurs capacités d'autonomie, d'adaptation et donc de mobilité.

Détails des interventions :

Mobilité Locale :

Intervenant : Sébastien TROLLAT ou Malik CHATI–Point Information Jeunesse- Ville de Saumur

Quizz sur la mobilité locale, échange sur les dispositifs de mobilité qui existe sur le territoire.

Accéder à un emploi ou une formation, c'est bien. A condition de pouvoir s'y rendre. Sans mobilité tout devient plus compliqué !

Toutes les informations utiles pour se déplacer sur Saumur, son agglomération, le département et la région seront données (dispositifs, réductions tarifaires, conditions d'accès).

Saumur Jeunes Express :

Le Saumur Jeunes Express s'est déroulé le Mardi 22 Octobre 2013 et durant cette journée 22 jeunes par équipe de 2 ont pu découvrir différents sites administratifs de Saumur jusqu'à Angers.

L'ensemble des participants a été récompensé par l'attribution de places de cinéma, et l'équipe gagnante s'est vue remettre 2 cartes SNCF TIVA permettant à chacun des 2 vainqueurs de voyager avec la SNCF à tarif réduit pendant 1 an.

Détails des interventions effectuées :

Lundi 24 Novembre : de 9h – 10h (Mobilité Locale)
11 élèves de Duplessis Mornay

Mardi 25 Novembre : de 10h – 11h (Mobilité Locale)
30 élèves du lycée Sadi Carnot

Le Mercredi 26 Novembre au PIJ a été présenté une exposition autour des études à l'étranger et de la documentation était à disposition sur le Service Volontaire Européen – le Travail au pair, etc....

Ainsi 11 personnes sont passées au PIJ de Saumur pour demander des informations sur ces sujets mobilité en plus des autres demandes de la journée.

FICHE 3

PARTICIPATION CITOYENNE DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS

En lien avec la
FICHE 3 page 18
du Guide « Ville et
intercommunalité
amies des enfants »

**CRITÈRE DE PARTICIPATION : QUALITÉ
DES OUTILS ET DES STRUCTURES
PERMETTANT LA PARTICIPATION
CITOYENNE DES ENFANTS ET DES
JEUNES. CONSIDÉRATION DES
ENFANTS ET DES ADOLESCENTS
COMME DES ACTEURS DE LEUR
DEVENIR EN LES VALORISANT.**

*La Ville (et/ou l'EPCI) renseigne dans cette fiche
la nature de ses **actions et projets innovants**
visant à assurer la participation et l'implication
des enfants et des adolescents sur son territoire
(1 fiche par action/projet).*

La représentativité démocratique de l'équipe municipale élue par les citoyens est intangible. Il est cependant indispensable aujourd'hui de dynamiser l'intervention citoyenne. Le Conseil Municipal a donc intégré la notion de « démocratie participative » définie dans la Charte de la démocratie participative 2014-2020 et qui vient en renfort de la « démocratie représentative » à laquelle tous les citoyens se doivent d'être attachés. Imaginer la Ville comme un lieu d'épanouissement pour tous est l'objectif suivi par la municipalité en proposant la mise en place d'espaces d'échange et de concertation avec les habitants et notamment des jeunes, afin qu'ils puissent être pleinement acteurs de leur ville. Favoriser l'apport de l'expertise d'usage des citoyens dans l'élaboration, le pilotage et le suivi des projets urbains est une volonté politique forte des élus.

Ces différentes instances sont :

- Les comités consultatifs de quartiers
- Les conseils communaux consultatifs des communes déléguées
- Les réunions publiques
- Les forums thématiques
- Le conseil des sages
- **Le conseil municipal d'enfant**
- **Le comité d'organisation du forum des savoir-faire jeunesse**

LE CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANT (CME)

Préambule

La création de conseils municipaux des enfants (CME) répond à une volonté politique de démocratie participative initiée par l'équipe municipale. Il se veut d'offrir un outil pédagogique grandeur nature pour l'apprentissage de la citoyenneté active.

Le CME permet aux enfants de participer à la vie communale par l'élaboration et la mise en oeuvre de projets et valorise leur place dans la cité.

Un CME constitue un véritable lieu d'apprentissage de l'engagement individuel et collectif ainsi que de la démocratie. Il apporte aux enfants une connaissance de la vie locale et des institutions grâce à une réflexion et une collaboration avec les services municipaux, associations et experts.

En outre, un CME favorise le rapprochement entre les générations et le dialogue entre les citoyens et leurs représentants élus.

Par ses propositions le Conseil Municipal d'Enfants participe à l'amélioration de la politique jeunesse de la Ville en permettant aux enfants d'être acteurs de leur commune.

Principes fondateurs et composition

Le Conseil Municipal d'Enfants (CME) est une assemblée d'enfants élus dans les classes de CE2-CM1.

Il est composé d'environ 30 jeunes conseillers selon une répartition de 1 à 3 sièges par école proportionnellement aux nombres d'élèves.

Le mandat est de 2 ans.

Élections

Sont électeurs et électrices les enfants de CE2, CM1 et CM2 des établissements scolaires publics et privés de Saumur.

Sont éligibles les enfants saumurois scolarisés en CE2 et CM1 des établissements scolaires publics et privés de Saumur et donc représentatifs des différents quartiers.

Les candidatures sont individuelles et soumises à l'autorisation parentale. L'enfant élu est le porte-parole de sa classe. Il s'engage à participer aux réunions des Commissions et des Assemblées plénières. En cas de force majeure ou démission, un suppléant est désigné parmi les candidats non élus.

Mode électoral

Scrutin majoritaire qui désignera un titulaire pour deux ans.

Fonctionnement

Le conseil municipal des enfants est animé par un animateur(trice), sous la responsabilité du service Démocratie Participative et de son Adjointe.

Le CME est un lieu de discussions, de réflexions, de propositions et d'actions pour les jeunes. Il a pour vocation de permettre aux enfants un apprentissage de la citoyenneté qui passe notamment par la familiarisation avec les processus démocratiques (les élections, le débat contradictoire, le vote) mais aussi par la gestion autonome de projets, par les enfants eux-mêmes.

Dans le cadre de ce mandat, l'activité du Conseil Municipal des Enfants s'organise autour de trois pôles :

1 /Les réunions plénières

La première réunion sera présidée par Monsieur le Maire ou son représentant, qui installera le Conseil Municipal des Enfants.

L'ordre du jour est établi par le service démocratie participative en lien avec l'Adjointe.

Le Conseil Municipal des Enfants se réunit au moins une fois par semestre.

Il décide de la constitution de commissions ou de groupes de travail.

Il peut inviter toute personne extérieure pour éclairer ses débats.

La réunion plénière du Conseil Municipal des Enfants est publique.

Dans un Conseil Municipal des Enfants, l'expression est libre et la parole partagée.
L'organisation des débats, les modalités de prise de parole, sont déterminées par l'animateur (trice) du conseil.

2/ Le travail en commission

Les commissions sont les instances de travail du CME. Elles se réunissent en période extra-scolaire toutes les 3 semaines afin de réfléchir aux projets à mettre en place. Le travail des commissions s'organise en concertation avec les enfants autour des thématiques suivantes :

Ouverture au monde/ solidarité

Cadre de vie, environnement

Sport / loisirs et culture

Un groupe de travail communication aura pour mission de participer à la mise en oeuvre d'outils de communication adaptée aux projets et aux publics concernés.

Evaluation

Le dispositif du Conseil Municipal des Enfants fait l'objet d'une évaluation régulière, par la commission démocratie participative.

Cette évaluation prend notamment la forme d'un bilan annuel d'activités, elle sera transmise à la municipalité et les jeunes élus pourront être invités lors d'un Conseil Municipal des adultes afin de présenter ce bilan.

Budget

Le budget de fonctionnement du CME est pris sur le budget de la commune. Il est composé de deux parties :

Un budget global (frais de fonctionnement),

Un budget pour projet spécifique dont le montant est très variable. Si les projets naissent en cours d'année, ils n'ont pas été inscrits dans le budget primitif et doivent être examinés par le conseil municipal.

LE COMITE D'ORGANISATION DU FORUM DES SAVOIR-FAIRE JEUNESSE

Préambule

Un évènement participatif, intitulé « festival jeunes talents », a été initié par le Conseil Municipal des jeunes en 2011. La municipalité a décidé de poursuivre et d'accompagner ce rendez-vous jeunesse organisé pour et par des jeunes sur un objectif de valorisation des savoir-faire des jeunes saumurois, dans toute leur diversité. Ce rendez-vous jeunesse est l'occasion de présenter, et d'échanger autour de savoir-faire dans les domaines artistiques, culturels, sportifs ou professionnels.

Objectifs

Permettre l'implication des 15/25 ans à la vie municipale au travers de l'organisation d'un évènement citoyen.

Faire connaître et reconnaître les formations du territoire et valoriser les savoir-faire développés.

Composition :

Des jeunes volontaires représentants majoritairement des centres de formation et des établissements scolaires du secondaire.

Fonctionnement :

Des rencontres par commission pour :

- faire l'inventaire des savoir faire jeunesse du saumurois.
- Prendre les contacts et mobiliser des savoir-faire
- Elaborer le contenu des animations

Une rencontre plénière par mois pour :

- Coordonner les actions des commissions
- Valider les propositions des commissions
- Constituer les équipes opérationnelles pour l'organisation du festival.

Budget

Un budget est alloué au regard des dépenses de fonctionnement des éditions précédentes et des dépenses liées aux prestations musicales.

Voir en annexe le Festival Jeunes 2015.

MURS LEGAUX D'EXPRESSION ARTISTIQUE : **un constat, une demande, une démarche participative.**

Les bâtiments et équipements publics et privés, à Saumur, sont régulièrement dégradés par des graffitis ou des tags.

La Ville consacre ainsi en moyenne chaque année plus de 2 000 euros, et de nombreuses heures d'intervention de ses personnels, pour les effacer des bâtiments municipaux.

Conjointement, une pratique artistique et plus respectueuse du graff s'est développée localement. Les graffeurs locaux ont régulièrement sollicité ces dernières années auprès de la Ville la mise à disposition de murs légaux de graff, afin de permettre et de développer une telle pratique.

Les murs légaux sont des murs publics ou privés destinés à une pratique autorisée et éphémère de dessins et inscriptions calligraphiés, peints ou tracés de diverses manières sur un support qui n'est habituellement pas utilisé dans cette optique. Les utilisateurs s'auto organisent en recouvrant eux-mêmes les fresques à remplacer.

Afin de répondre à cette attente des jeunes et limiter les dégradations dues aux graffitis ou aux tags sur les propriétés publiques ou privées, la Ville a décidé d'étudier cette demande.

Un groupe de travail a été constitué à cet effet en 2012 composé :

- de représentants du Conseil Municipal des Jeunes ;
- de représentants du Conseil des Sages ;
- de la Maison des Jeunes et de la Culture de Saumur ;
- de la SCOPE ;
- d'un graffeur saumurois, Tommy MICHOU ;
- de services municipaux (Ecole d'Art, Direction des Services Techniques, service Animation Enfance Jeunesse).

A l'issue des réflexions de ce groupe de travail, trois emplacements susceptibles d'accueillir de tels murs légaux de graff ont été retenus.

3 murs pour une nouveauté expérimentale à Saumur.

Le premier est propriété de la Ville et se situe sur l'un des murs de l'école élémentaire du Dolmen à Bagneux.

Ce choix s'est inscrit comme pouvant être une réponse, parmi d'autres, aux dégradations (graffitis et tags) survenus sur cet établissement en 2011.

Un stage de graff organisé par la Ville fin juillet dans le cadre des Activités Educatives de Loisirs 10-17 ans a permis à 8 jeunes de pouvoir commencer à l'utiliser.

Le second se situe face à l'esplanade du collège Pierre Mendès France (rue du Docteur Schweitzer) en bas d'un immeuble d'habitation. Propriété de SAUMUR HABITAT, ce

partenaire incontournable de la Ville a donné son accord pour que ce mur soit utilisé afin d'y développer un espace légal d'expression artistique.

Il est situé sur un autre secteur de la ville ce qui accroît une répartition géographique cohérente du dispositif.

C'est par ailleurs un lieu de rassemblement privilégié pour certains jeunes.

Le troisième se situe au nord de la Ville, route de Rouen, sur le parking arrière d'un bâtiment propriété de SAUMUR agglo, actuellement occupé entre autres par le GRETA.

SAUMUR agglo a également donné son accord pour l'utilisation de ce mur, à travers une convention.

Sur chacun de ces murs, un panneau informera tout utilisateur que « les graffitis constituent, une destruction, une dégradation ou une détérioration volontaire d'un bien appartenant à autrui lorsqu'ils ne sont pas faits sur des supports autorisés et qu'ils sont punis d'amendes et/ou de contraventions », (en faisant référence au Code Pénal).

Il précisera également que la teneur des inscriptions (menaces de mort, incitation à la haine raciale, diffamation, etc.) peut constituer en soi un délit.

Ce dispositif s'inscrit dans une démarche expérimentale tant sur la répartition géographique des murs que sur leur utilisation.

D'autres villes sont déjà inscrites dans ce type de démarche (Orléans, Rennes, Nantes).

Il convient désormais aux graffeurs d'exprimer leurs talents artistiques en invitant le plus grand nombre à utiliser ces murs légaux.

UNIS-CITE :

Unis-Cité a pour objet d'animer et de développer des programmes de service civique, en proposant à des jeunes de toutes cultures, milieux sociaux, niveaux d'études et croyances (les "volontaires d'Unis-Cité") de mener en équipe pendant une période d'environ six à neuf mois et à temps plein, des projets de service à la collectivité, tout en apportant une aide matérielle, un soutien individualisé dans l'élaboration d'un projet d'avenir, et une ouverture sur la citoyenneté.

Unis-Cité répond ainsi à la volonté de plus en plus forte des jeunes qui, dans leur grande diversité, souhaitent se mobiliser pendant une étape de leur vie, au service de l'intérêt collectif au sein de notre société.

A Saumur, l'équipe d'Unis-Cité a proposé à la Ville de venir renforcer sur le terrain les actions menées par la collectivité pour sensibiliser les plus jeunes à l'importance de la santé par la mise en place de menus équilibrés dans les restaurants scolaires et les accueils de loisirs municipaux.

En effet, selon le Plan National Nutrition Santé (PNNS) : 12 à 15 % des enfants en France sont en surpoids ou obèses et ce pourcentage passe à près de 25% dans les familles précaires, peu touchées par les messages institutionnels préventifs. Ceci s'explique notamment par une alimentation mal équilibrée et une sédentarité grandissante des enfants. La mission « Les Vitaminés », proposée par Unis-Cité au coeur des quartiers, a pour ambition d'encourager les enfants de 6 à 11 ans et leurs parents à adopter une alimentation plus saine et à pratiquer une activité physique régulière.

Dans le cadre d'un partenariat avec la Ville de Saumur, les volontaires en service civique d'Unis-Cité, mobilisés sur le projet « Les Vitaminés », proposent d'organiser deux fois par semaine, dans des écoles ciblées, des animations autour de l'alimentation et des activités physiques ludiques sur le temps de la pause méridienne, ainsi qu'auprès des enfants des accueils de loisirs du Petit Souper et de l'Île des Enfants.

L'objectif est de sensibiliser les enfants aux bienfaits d'une alimentation plus équilibrée, de faire participer les enfants à des jeux actifs, de les inciter à manger plus de fruits et légumes et de mener une sensibilisation collective par des animations pédagogiques sur les différents temps d'intervention :

- **Les temps de pause méridienne** dans les écoles Maremaillette et Louis Pergaud.
- **Les Goûters actifs** dans le cadre des Activités Educatives Périscolaires dans les écoles du Clos Coutard et Charles Perrault.
- **Les Mercredis de la forme** (1 fois par mois) dans les accueils de loisirs avec proposition d'activités sportives pour "Bien bouger" le matin, puis jeux et goûter l'après-midi.

JOURNEE CITOYENNE :

La journée citoyenne est un projet porté par le Lion's Club en partenariat avec la Ville de Saumur pour la 3^{ème} année consécutive.

Vivre en famille, aller à l'école, pratiquer une activité sportive ou culturelle, c'est déjà faire partie d'une communauté, c'est vivre avec les autres, communiquer, échanger des idées, des émotions, se sentir au milieu de ...

Etre citoyen c'est découvrir que nous sommes un élément de la cité ou de la commune et que nous devons comprendre et connaître cette création des hommes faite pour vivre en harmonie tous ensemble.

Mairie, gendarmerie, pompiers, armée sont au service des citoyens.

Une journée citoyenne pour aider les enfants à comprendre le rôle d'une mairie, leur donner une autre vision de la gendarmerie, expliquer le rôle de protection et de garant des libertés de l'armée, le rôle des services techniques et des espaces verts qui oeuvrent à l'embellissement de notre ville, des agents chargés du traitement de l'eau et des déchets qui veillent à la propreté de notre agglomération, et de bien d'autres, femmes et hommes qui oeuvrent pour notre bonne santé et la qualité de notre vie au quotidien.

Cette journée citoyenne c'est la découverte de notre appartenance à la Cité.

Un citoyen de Saumur est aussi citoyen du monde, cette journée civique est aussi la journée de la curiosité, où nous devons regarder ce que nous pouvons faire pour « notre planète qui a besoin de nous » (Nicolas HULOT) : l'eau un bien précieux indispensable à la vie qu'il faut protéger, les énergies qu'il faut économiser, ne pas gaspiller...

Journée citoyenne du 27 février 2015 :

Nombre de classes : 5 classes réparties en 4 groupes

- groupe 1 : école primaire Millocheau (24) et St Nicolas (11 CM2)
- groupe 2 : école élémentaire Louis Pergaud (24 CM1/CM2)
- groupe 3 : école primaire Les Violettes (24 CM1/CM2)
- groupe 4 : école La Visitation (27 CM1/CM2)
- Total : 120 élèves

5 cars mobilisés pour la journée

5 ateliers proposés par école : 3 le matin, 2 l'après-midi
+ un atelier "basse consommation" proposé à une école.

Déroulement :

- arrivée par rotation des groupes à partir de 8 h 50 le matin et à partir de 13 h 20 l'après-midi suivant planning diffusé ultérieurement
- durée des ateliers : 45 minutes
 - déjeuner au Mess des Ecoles militaires de Saumur à partir de 12 h 05
 - goûter à l'Espace des Hauts Quartiers à 15 h 20
 - retour dans les Ecoles pour 16 h 20
- élèves encadrés par professeurs et accompagnateurs du Lions Club

Organismes visités :

- Armée : musée de la Cavalerie pour 3 groupes
- Gendarmerie pour 4 groupes
- Mairie pour 4 groupes
- Pompiers pour 4 groupes
- Saumur Habitat : Bâtiment basse consommation, pour 1 groupe l'après-midi
- SAUR : station d'épuration de Bellevue pour 2 groupes l'après-midi

Documentation :

Chaque organisme fournit des documents compulsés par le Lions Club et remis aux enseignants pour être distribués aux enfants en fin de journée.
Voir à fournir des documents encore plus adaptés.

Restitution :

Questionnaires à retourner au Lions Club.

Des retours sont parfois fait sous forme de dessins.

Importance d'associer les enfants à cette restitution, également sur les temps d'AEP.

Plusieurs pistes à explorer l'année prochaine :

Temps de restitution au sein de l'école, les enfants faisant un retour aux autres enfants de l'école, les grands expliquant aux plus jeunes.

Restitution inter-écoles, entre groupes ayant visité des ateliers différents.

Production en fin d'année sur 1 ou plusieurs ateliers pour une restitution au sein de l'école à destination des parents, voire une exposition en mairie.

« Merci pour votre invitation à la réunion de bilan de la Journée Citoyenne. Je suis cependant retenue ailleurs au même moment, aussi ne pourrai-je pas être présente demain. Je puis toutefois vous assurer que l'ensemble de la journée a été très apprécié par les élèves, mes accompagnateurs et moi-même. Mes élèves ont retenu beaucoup de choses de ce qu'ils ont vu et ont remarqué et apprécié l'accueil qui leur a été fait en tout lieu. Je vous adresse encore mes remerciements pour l'organisation d'une telle journée au service des enfants. »

Claire Pécheux, enseignante à l'école Notre-Dame de la Visitation

« SAUMUR ID JEUNES »

Par délibération du Conseil Municipal du 21 septembre 2001 la Ville de Saumur a institué une opération de soutien aux projets des jeunes saumurois baptisée « ID-Jeunes 14-25 », La Ville de Saumur souhaite en effet favoriser, soutenir et accompagner la prise d'initiatives et de responsabilité des jeunes avec l'objectif de leur permettre d'accéder à une plus grande autonomie.

Objet du dispositif :

La Ville de Saumur anime et pilote un dispositif municipal qui permet d'apporter un soutien à des jeunes saumurois et saumuroises souhaitant mettre en œuvre de leur propre initiative, des projets dans des domaines d'intérêt général très variés :

- solidarité,
- citoyenneté,
- culture,
- sports,
- environnement.

Ces thématiques ne sont pas exhaustives.

Conditions de participation :

Peuvent participer à ce dispositif tous les saumurois et saumuroises, résidant sur le territoire de la Ville de Saumur, âgés de 15 à 29 ans à la date du dépôt de leur projet.

Dans le cas d'un projet porté par plusieurs jeunes, la majorité d'entre eux doit résider sur le territoire de la Ville de Saumur.

« SAUMUR ID JEUNES » n'apporte pas de soutien aux projets ayant une visée soit strictement personnelle (création d'entreprise, départ en vacances, activité rémunératrice), soit professionnelle (formation, cursus scolaire).

« SAUMUR ID JEUNES » peut soutenir des projets pérennes. Ce soutien est unique. Il n'est apporté qu'au cours d'une seule et même année, une seule fois par projet.

Nature et attribution des aides :

Tout jeune porteur d'un projet éligible au dispositif « SAUMUR ID JEUNES » peut bénéficier :

- de conseils méthodologiques pour le montage de son action avec le soutien du service de la Ville de Saumur en charge du dispositif (aide à la rédaction du dossier, orientation vers d'autres partenaires / financeurs...) ;
- d'une aide en nature, selon le projet, à travers la mise à disposition de matériel et/ou salles municipales ;

et éventuellement d'une aide financière sous la forme d'une bourse versée directement au porteur du projet,

L'attribution de ce soutien financier est soumise à un jury composé des membres de la commission municipale compétente.

Celle ci ne peut se cumuler avec une autre forme de soutien financier de la Ville (subvention).

Selon la nature du projet présenté, le jury peut s'adjoindre la présence d'anciens lauréats du dispositif et d'autres personnes qualifiées d'experts, avec voix consultative.

Les projets soutenus doivent dans tous les cas :

- mobiliser d'autres partenaires techniques et/ou financiers que la Ville de Saumur ;
- prévoir une part d'autofinancement et d'investissement personnel par le ou les jeunes concernés même si aucune condition de ressources des participants n'est exigée.

Tout projet présenté doit s'appuyer sur une note descriptive comprenant :

- l'état civil du porteur du projet,
- le thème,
- les objectifs,
- le déroulement,
- la durée,
- le lieu de réalisation,
- un budget prévisionnel,
- ses prolongements éventuels,
- les noms d'éventuels parrains (obligatoire pour les mineurs)
- une autorisation parentale pour les mineurs.

Des dossiers de participation précisant les éléments ou renseignements à fournir sont disponibles auprès du service de la Ville de Saumur en charge du dispositif.

Critères d'attribution des aides :

Chaque projet est évalué en fonction :

- de sa faisabilité et de son réalisme (coût, mobilisation d'un public...),
- de sa pertinence (caractère innovant/originalité, qualité du projet, inscription dans son environnement, partenariats développés...),
- de son impact local,
- de la motivation du ou des porteurs (efforts personnels engagés pour mener à bien le projet, investissement et détermination...),
- de son prolongement (répercussion, incidence, pérennisation).

Notation du projet et modalités de calcul d'une aide financière :

Le jury attribue à chaque projet présenté une note ne pouvant excéder 25 points et calculée en additionnant les points (de 1 à 5) affectés à chacun des critères d'évaluation définis à l'article 4.

Le montant de l'aide financière accordée par le jury, dans la limite d'un plafond de 1 000 euros par projet, correspond :

- à 100 % du montant de l'aide demandée par le(s) candidat(s), lorsque le projet a obtenu une note finale supérieure ou égale à 23 points,
- à 80 % du montant de l'aide demandée par le(s) candidat(s), lorsque le projet a obtenu une note finale allant de 19 à 22 points,
- à 65 % du montant de l'aide demandée par le(s) candidat(s), lorsque le projet a obtenu une note finale allant de 16 à 18 points,
- à 50 % du montant de l'aide demandée par le(s) candidat(s), lorsque le projet a obtenu une évaluation finale de 13 à 15 points.

En cas de dépassement de l'enveloppe financière globale affectée au dispositif, le jury retiendra les projets par ordre de classement en fonction des points obtenus.

Les projets présentés dont la note finale est inférieure à 13 points ne peuvent prétendre au bénéfice d'une aide financière. Toutefois, dans ce cas, le projet peut être modifié et représenté en fonction des observations émises par le jury.

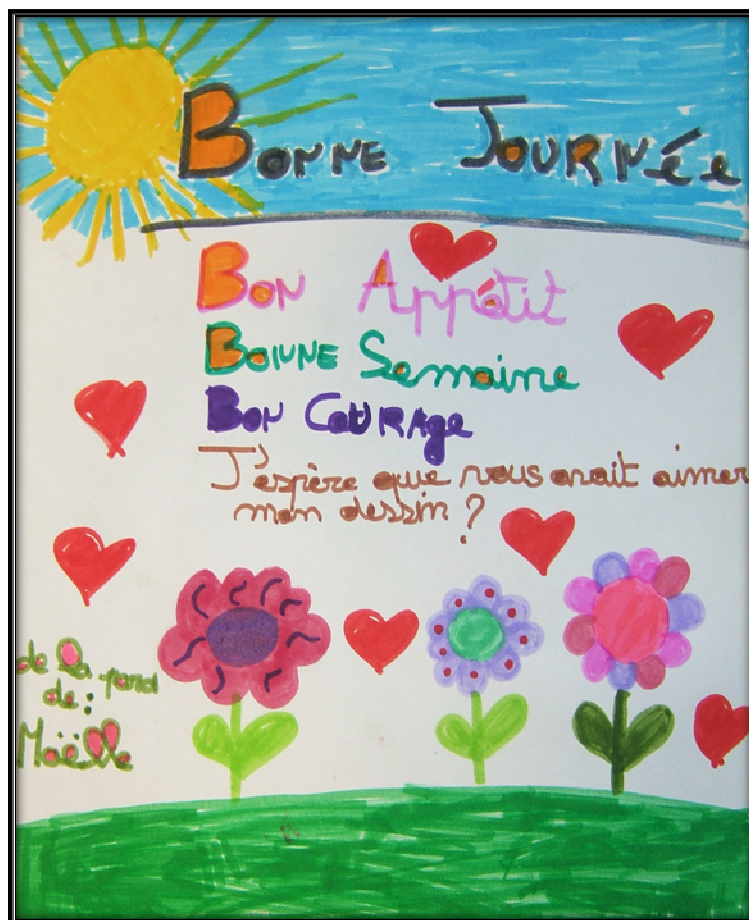
Conditions de réalisation et évaluation :

Chaque projet soutenu retenu par le jury fait l'objet d'une convention-type entre la Ville de Saumur et le porteur du projet.

Cette convention précise la nature des aides accordées et formalise l'engagement du porteur de projet à :

- utiliser les fonds attribués (50 % à la signature de la convention, 50 % après l'action) pour la réalisation du projet présenté,
- réaliser celui-ci dans les six mois qui suivent la présentation devant le jury,
- apporter le plus grand soin à la communication sur le projet et le soutien de la Ville,
- transmettre dans les six mois suivant la réalisation du projet un bilan qualitatif, quantitatif et financier,
- se rendre disponible pour permettre une restitution publique de l'action menée,
- restituer, le cas échéant, tout ou partie de la bourse attribuée en cas de non réalisation totale ou partielle de l'action.

PROJET SOLIDAIRE DANS LES ACCUEILS DE LOISIRS



Dans ce projet solidaire, les enfants ont eu la possibilité d'offrir leurs dessins à des personnes isolées Saumuroises, principalement des personnes âgées.

De l'idée au projet

Durant leur journée/demi-journée d'accueil à l'Ile des Enfants, les enfants réalisent plusieurs dessins. Cette activité d'expression est favorisée dans la journée par l'équipe d'animation et pendant les temps libres des enfants : les temps d'accueil et de départ et le temps calme après le déjeuner. Les enfants ont à leur disposition, des crayons de couleur, des feutres, des pastels, des pochoirs,...

Problématique

De nombreux dessins ne sont pas rapportés le soir par les enfants. Comment valoriser ces créations, autrement que par un affichage sur les murs du centre ?

Les Accueils de Loisirs Ile des Enfants et le Petit Souper sont partenaires à travers différentes actions, avec les résidences et la maison de retraite de la Ville. De plus, nous avons tous le même prestataire de restauration. Ces dessins pourraient être associés à un plateau repas ?

Ce projet pourrait être étendu aux bénéficiaires du Service de Portage des repas à domicile. Il permettrait de sensibiliser les enfants à l'isolement des personnes âgées et lui donnerait une dimension solidaire.

Actions

- ✓ Présentation du projet à chaque groupe d'enfants (objectifs, valeurs,...).
- ✓ Découverte et visite des structures d'hébergements Saumuroises pour personnes âgées.
- ✓ Retransmission des enfants des visites autres enfants de l'Accueil de Loisirs.
- ✓ Découverte du Service de Portage des Repas à domicile.
- ✓ Rencontre des publics.
- ✓ Echanges et débats autour des valeurs du projet avec les enfants.
- ✓ Point d'étape et bilan intermédiaire du projet avec les enfants.
- ✓ Présentation du projet aux enfants du Petit Souper.
- ✓ Communication du projet aux familles, sur le site de la Ville.

Finalités et objectifs

FINALITES : Sensibiliser les enfants à l'isolement des personnes âgées Valoriser l'expression et la créativité des enfants		
OBJECTIFS GENERAUX :	OBJECTIFS OPERATIONNELS :	ACTIONS :
- Permettre à l'enfant de faire une action citoyenne - Maintenir un lien avec l'extérieur pour les personnes âgées	- Offrir à l'enfant la possibilité de faire une action citoyenne - Donner à une personne âgée la possibilité de communiquer avec l'extérieur	- Faire des activités d'expression libre - Découvrir des services et structures d'hébergement pour les séniors - Vivre des animations intergénérationnelles

Publics du projet

➤ Les enfants de 4 à 6 ans de l'Ile des Enfants

Les enfants de cette tranche d'âge ont la possibilité de dessiner pour les résidents du Foyer Logement Clair Soleil. Ces enfants sont jeunes, il est difficile à cet âge de se projeter ; ils dessinent souvent pour une personne qu'ils connaissent, leurs proches la plupart du temps. Partant de ce constat, une rencontre avec les résidents permettra de créer un lien entre ces 2 publics.

➤ Les enfants de 7 à 10 ans de l'Ile des Enfants

Les dessins offerts par les plus grands seront distribués aux bénéficiaires du Service de Portage des Repas à domicile. Plus matures que les enfants de 4/6 ans, le don est plus conscient.

➤ Les enfants de 4 à 10 ans du Petit Souper

Le projet sera étendu à partir de Mai sur le deuxième Accueil de Loisirs de la Ville. Une présentation du projet sera faite avec un groupe d'enfant de l'Ile des Enfants.

➤ Les bénéficiaires Saumurois du Service de Portage des Repas à domicile

➤ Les résidents du Foyer logement Clair Soleil, des Résidences Antoine Cristal et Gilles de Tyr et de la Maison de retraite La Sagesse.

Les valeurs

Ce projet est axé autour de valeurs en lien avec les valeurs éducatives de la structure : **la citoyenneté et le vivre ensemble, la solidarité et l'altruisme.**

La participation des enfants est toujours recherchée, en leur offrant des occasions de coopérer, de se responsabiliser, de développer leur esprit critique pour devenir des êtres sociaux et solidaires.

La Citoyenneté va de pair avec le Vivre ensemble, valeur humaniste. A travers cette expérience, nous souhaitons que les enfants portent un regard et une attention particulière aux personnes fragiles et en situation de handicap, pour qu'ils deviennent des acteurs solidaires.

« La solidarité humaine est un lien fraternel et une valeur sociale importante qui unissent le destin de tous les hommes les uns aux autres. C'est une démarche humaniste qui fait prendre conscience que tous les hommes appartiennent à la même communauté d'intérêt. » (Toupie.org)

Ce projet a une vraie dimension humaniste. En offrant son dessin, l'enfant accepte de prendre du temps durant sa journée de loisirs, pour égayer la journée d'une personne isolée. C'est cette conscientisation chez l'enfant de pouvoir apporter du plaisir, du bonheur, une petite touche de joie à une personne isolée, en colorant son quotidien morose, que nous recherchons et qui traduit, cette action comme solidaire. Cette notion de plaisir sera vécue à deux niveaux : plaisir d'offrir et de faire plaisir à une personne seule, mais aussi plaisir d'avoir peut-être un retour.

« L'altruisme est une disposition de caractère qui conduit à s'intéresser, à se dévouer, à se consacrer et à vouloir faire le bien aux autres, à les aider, à faire preuve de générosité envers eux, sans rien attendre en retour. » (Toupie.org)

Les moyens

▪ Matériel

Matériel pédagogique existant de la structure pour réaliser la Pochette à Dessins.

Pour harmoniser le format des dessins, les animateurs mettent à disposition des enfants du papier blanc format A4.

▪ Humains

Les différents acteurs du projet :

- Les animateurs des Accueils de Loisirs Ile des Enfants et Le Petit Souper.
- Les directeurs et agents des Résidences Clair Soleil, Antoine Cristal et de la maison de retraite La Sagesse.
- Les animateurs en gérontologie.

MISE EN PLACE DES ACTIONS

Les ateliers d'expressions

Proposés à plusieurs moments de la journée aux enfants, ils sont, selon le projet de l'animateur, libres ou dirigés. L'animateur les favorise par la mise en place d'espaces dédiés à la libre expression. Pour le Projet Dessins, l'enfant est libre de ses choix, l'animateur a un rôle d'écoute et d'accompagnement : choix du thème, aide à l'écriture,...

EVALUATION

Le dessin est une activité spontanée pour les enfants, les animateurs ne profitaient pas toujours de ce moment pour échanger avec les enfants ou encore animer. Il est pourtant un bon support à l'ouverture du dialogue. Quelques semaines après le démarrage du projet, il a impulsé chez les animateurs un nouvel intérêt à ces ateliers d'expression. Les animateurs sont plus systématiquement assis avec les enfants, il y a plus d'interactions.

Les animateurs ont remarqué plus d'échanges entre les enfants sur leur dessin, de l'entraide et de la coopération dans le groupe. Cet objectif est donc lui aussi atteint.

Ce projet est une occasion pour l'enfant de faire un acte gratuit, de faire quelque chose sans attendre quelque chose en retour. Dans cet apprentissage au don, les jeunes enfants acceptent de perdre leurs biens. Les animateurs doivent accompagner les enfants dans cette perte de l'égoïsme.

Les rencontres des publics

Animations entre les enfants âgés de 4 à 6 ans et les résidents du Foyer Logement Clair Soleil à l'Ile des Enfants.

Cette action intergénérationnelle s'est déroulée un mercredi après-midi fin février. Elle a été préparée en amont avec Marie-Agnès BIBARD, animatrice en gérontologie.

Des résidents sont venus participer à un atelier culinaire, suivi d'un temps d'éveil sportif et d'un goûter.

Déjà partenaire avec cette structure, cette rencontre avait pour but de renforcer ou de créer des liens entre les publics en partageant un moment convivial. Durant l'après-midi, les personnes âgées ont aidé les enfants à confectionner une salade de fruits pour le goûter, participé à des jeux de ballon, puis partagé le goûter avec les enfants.

EVALUATION

Cette animation a permis à l'enfant de vivre une relation plus privilégiée avec l'adulte.

Pendant l'animation culinaire, ont eu lieu des partages de connaissances : conseils et accompagnement des aînés sur l'épluchage des fruits ou encore partage de recettes personnelles pour confectionner une salade de fruits.

Cette rencontre a permis de renforcer les liens intergénérationnels en levant les aprioris. En effet ces publics ne se côtoient pas en dehors du cercle familial, elle a donc permis de se connaître. Cet objectif est difficilement évaluable, mais au regard des interactions tout au long de l'après-midi, il me semble atteint.

Les enfants comme les résidents ont été ravis de vivre ce moment.

Ces rencontres intergénérationnelles sont toujours très appréciées par les enfants comme les résidents. Régulières habituellement, aucune n'avait été organisée depuis le mois de juillet. Nous souhaitons programmer des rencontres tous les 2 mois afin de renforcer ces liens, en les construisant avec les enfants pour tenir compte de leurs attentes et de celles des résidents et pour diversifier les animations.

Visite de la Résidence Clair Soleil, distribution des dessins et découverte du Service de Portage des Repas à domicile.

De nombreux échanges par mail et par téléphone avec le directeur de la structure et l'animatrice en gérontologie ont permis d'organiser en amont cette action déterminante dans l'implication des différents acteurs et dans l'intérêt de ce projet. Au-delà de la rencontre des publics et de tous ses intérêts, elle a permis aux enfants de découvrir cette structure proche de l'Ile des Enfants et les différents services qu'elle offre, dont principalement, le Service de Portage des Repas à domicile.

Lorsque cette action s'est faite, une centaine de dessins était déjà centralisée.

Nous avons accompagné un groupe de 12 enfants âgés de 8 à 10 ans pour la distribution et la visite. Plusieurs groupes d'enfants souhaitaient y participer, nous avons convenu, animateurs et enfants, que chaque distribution serait faite par un groupe différent.

Après avoir été accueillis par le directeur et l'animatrice de la structure, les enfants ont expliqué aux résidents présents, la raison de leur venue et ont distribué quelques dessins.

Comme convenu en amont lors de nos échanges, le directeur, nous a fait une visite simple des parties communes de la Résidence, puis, à la demande des enfants, il nous a fait visiter un logement vacant.

Le responsable du secteur de la restauration a expliqué aux enfants le Service de Portage des Repas à domicile, puis nous a montré un véhicule frigorifique assurant ces livraisons. Les enfants ont alors expliqué de nouveau le Projet, pour que les dessins apportés puissent être associés aux plateaux repas livrés.

Des bons de retours déjà remplis par les résidents ont été remis aux enfants.

EVALUATION

Les enfants comme les résidents ont apprécié cette rencontre et ces échanges. Les remerciements en direct des résidents ont valorisé les réalisations et l'implication de chacun dans le projet.

La visite, comme la découverte du Service de Portage des repas à domicile ont intéressé les enfants. Les interactions, les multiples questions des enfants ont démontré leur implication et leur curiosité.

Les échanges verbaux entre les enfants et les résidents demandent à être bien accompagnés, en effet tout n'est pas toujours bien compris par les personnes âgées plus lentes et parfois mal entendant, il faut à certains moments canaliser les enfants souvent vifs.

Retransmission des enfants de l'action précédente autres enfants de l'Accueil de Loisirs.

Le mercredi suivant, les enfants présents à cette action ont retranscrit oralement à chaque groupe d'enfants âgés de 8 à 10 ans les visites et leurs ressentis. Préparées en amont avec leur animateur référent, chacun y a participé.

EVALUATION

Ce temps a permis aux enfants d'échanger sur le projet et de donner leur avis. Les enfants ont été dans l'ensemble à l'écoute des retransmissions de chacun. L'animateur a remarqué de la curiosité à travers les interactions.

Cette séance a redynamisé l'implication de chacun, enfant comme animateur, dans le projet.

Point d'étape avec les enfants et lecture des « bons retours » des bénéficiaires des dessins.

Cette action a été faite en 2 fois, le matin et l'après-midi, pour favoriser les échanges en plus petit groupe.

Les enfants ont participé à la lecture des « bons retours » pour une participation plus active de tous. Le débat s'est vite installé, les enfants ont réagi au fur et à mesure des lectures. Les retours nominatifs (prénom de l'enfant cité) ont été appréciés et a donné un nouvel élan au projet. Certains enfants ont lancé un défi de quantité dans leur groupe par mercredi. Nous avons cependant rappelé que chacun doit rester libre de son engagement, sans obligation de résultat, l'entraide dans le groupe devant primer.

EVALUATION

Le sourire des enfants durant les lectures des « bons retours » a traduit leur satisfaction d'être remercié. Ils se sont sentis valorisés et reconnus à travers leurs dons.

Ce temps a permis de faire émerger l'opinion des enfants et convaincu quelques enfants n'ayant pas adhéré au projet à son début, d'y participer. Les prochaines rencontres avec les résidents et visites de structures permettront de convaincre les derniers.

Il sera nécessaire de modifier les « bon retour » pour laisser davantage d'espace. En effet, quelques personnes ont souhaité rajouter un message, pour exprimer leurs remerciements et leur satisfaction.

EVALUATION globale :

Les objectifs sont-ils atteints ?

Sensibiliser les enfants à l'isolement des personnes âgées.

A travers les débats et les différentes actions les enfants ont pris conscience de ce sujet. Ils ont mesuré l'impact de leurs dons lors des lectures des « bons retours » :

Exemple : « Merci de m'avoir égayé ma journée par ce joli dessin » Colette 89 ans

Un résident du Foyer Logement Clair Soleil a partagé avec quelques enfants le jour de notre visite, qu'il ne voyait plus ses proches et que ce dessin lui faisait très plaisir. Lors des débats sur le projet, deux enfants ont expliqué qu'ils étaient contents d'avoir offert leur dessin à « ce papi » qui ne voyait plus sa famille.

Une centaine de dessins ont été réalisés puis distribués en deux mois. Un mois plus tard quatre-vingt dessins sont en attente de distribution. Cette augmentation reflète l'intérêt des enfants et leur implication dans le temps.

Les dessins des enfants ne sont pas faits au hasard, ils portent tous une attention, soit dans le message, soit dans l'objet de celui-ci.

Valoriser l'expression et la créativité des enfants.

Les remerciements des bénéficiaires des dessins via les « bons retours » valorisent leurs réalisations.

« Merci pour ce joli dessin, c'est gentil de penser à nous » Paulette 84 ans.

Les retransmissions de la visite de Clair Soleil ou encore les débats permettent à chacun de s'exprimer, de donner son avis, mais aussi d'accepter celui des autres. C'est cette notion du vivre ensemble, vecteur de l'estime de soi qui fait grandir l'enfant.

Maintenir un lien avec l'extérieur pour les personnes âgées.

Sur 110 dessins distribués, 43 personnes ont renvoyé un « bon retour » :

- 13 de résidents du Foyer logement Clair soleil sur 59 personnes au total.

- 30 de bénéficiaires du Service de Portage des repas à domicile sur 70 personnes.

Plusieurs personnes ont ajouté un commentaire pour les enfants. CF Annexe 4

- Sondage recueilli par l'animatrice en gérontologie auprès de 26 résidents du Foyer Logement Clair Soleil.

Avez-vous apprécié ces attentions ?

- 23 personnes étaient contentes.

- 3 personnes étaient non intéressées, dont une a été déçue du dessin trop simple selon elle, en fonction de l'âge.

Souhaiteriez-vous en recevoir un autre ?

- 13 personnes aimeraient.

- 12 personnes veulent bien, mais plus tard. Elles semblent moins réceptives à cette attention.

- 1 personne ne le souhaite pas car elle préfère recevoir les dessins de ses propres petits-enfants et « ne veut pas les rendre jaloux ».

Les dessins sont exposés sur un mur ou un meuble de leur appartement à la vue de tout le monde. L'une d'elles le garde précieusement dans son sac à main.

PERSPECTIVES

Débat sur les valeurs du projet après le visionnage des vidéos de « Vinz et Lou apprentis citoyens ».

Objectifs :

- Définir et comprendre les valeurs du projet et ainsi préparer l'enfant à vivre en société.
- Encourager les échanges.
- Permettre l'émergence d'opinion.

Visite et distribution des dessins à la Résidence Antoine Cristal.

Objectifs :

- Valorisation de l'expression et de la créativité des enfants.
- Permettre à deux publics de se connaître.
- Renforcer le lien intergénérationnel.
- Découverte d'une structure d'hébergement pour personnes âgées.

Présentation du projet aux enfants de l'accueil de loisirs Le Petit Souper.

Objectifs :

- Valorisation de l'expression et de la créativité des enfants.
- Communiquer sur le projet pour impliquer de nouveaux acteurs.
- Développer les finalités et objectifs du projet auprès de ce public.

Souhait de développer le projet sur toutes les structures d'hébergement saumuroises pour personnes âgées en alternant à chaque distribution et de proposer en septembre, de développer ce projet sur les temps d'Activités Educatives Périscolaires.

FICHE 4

SÉCURITÉ ET PROTECTION

En lien avec la
FICHE 4 page 24
du Guide « Ville et
Intercommunalité
amies des enfants »

**CRITÈRE DE PARTICIPATION: QUALITÉ
DES INITIATIVES ET DES ACTIONS
DE PRÉVENTION VISANT À ASSURER
SÉCURITÉ ET PROTECTION DES
ENFANTS ET DES JEUNES SUR LE
TERRITOIRE DE LA COMMUNE.**

*La Ville (et/ou l'EPCI) renseigne dans cette fiche
la nature de ses **actions et projets innovants**
visant à assurer la sécurité et la protection des
enfants et des jeunes sur son territoire (1 fiche
par action/projet).*

La sécurité et la protection des enfants et des jeunes dans notre territoire :

Accompagner l'enfant durant tous les temps de sa vie et de sa construction d'être humain pensant. Sécuriser son parcours éducatif pour mieux l'accompagner. Assurer sa protection en lien avec tous les acteurs institutionnels (conseil départemental) dont c'est la compétence première et les services régaliens (sécurité, hôpital,...).

Faire partager à tous les acteurs « ville » la notion de protection, droits de l'enfant et maltraitance, souffrance physiologique et psychologique, intégrer ces éléments dans le cadre du programme de formation pluriannuelle des agents petite enfance, enfance et jeunesse.

JOURNÉE PÉDAGOGIQUE SERVICE PETITE ENFANCE :

Organisation depuis trois ans d'une journée pédagogique à l'attention de l'ensemble des agents du secteur petite enfance/parentalité ayant pour objectif de faciliter la rencontre et l'échange entre les agents du service petite enfance/parentalité et d'aborder ensemble les pratiques éducatives.

Mise en place d'activités d'éveil dans les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) et au Relais Assistants Maternels (RAM) en lien avec l'école d'art avec pour objectif :

- d'éveiller le tout petit
- découvrir les possibilités éducatives offertes via un support artistique
- faire du lien entre le projet d'établissement et les animations proposées.

Exemple de la journée en 2013 : **THÉMATIQUE DE LA BIENTRAITANCE**

Une journée de formation construite avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)

Public concerné:

- Ensemble des agents des établissements d'accueil du jeune enfant et des services petite enfance (une 60^{aine} de personnes)
- L'agent en charge de la coordination du projet éducatif des accueils de loisirs de la Direction de la Vie de la Cité (DVC)
- La responsable du Service Enseignement (volets cantine et garderie périscolaire)

Objectifs :

- Etre sensibilisé au concept de bientraitance et sa traduction en structure d'accueil petite enfance
- Repérer dans sa pratique professionnelle ce qui relève de la bientraitance
- Repérer les éventuelles « douces violences »

Objectifs sur le long terme :

- Amorcer une démarche partenariale avec la Direction de la Vie de la Cité (volet accueils de loisirs/ cantine, garderie périscolaire) sur les pratiques éducatives
- Approfondir les thématiques travaillées dans le cadre du projet d'établissement.
- Interroger sa pratique professionnelle

Contenu :

1^{er} temps : Se repérer et situer sa pratique

- Brainstorming sur la notion de bientraitance : Qu'est-ce que la bientraitance selon vous ?
- Travail en sous-groupes : A partir d'une grille de réflexion un questionnement croisé est proposé autour de « En quoi pensez-vous être « bientraitant » ?
 - Au près des enfants
 - Au près des parents
 - Au près des collègues

Proposition d'une grille de réflexion pour synthétiser les réflexions

- Un sous-groupe uniquement avec les responsables. Travail sur la question suivante : « En quoi pensez-vous être bientraitant vis à vis des agents ? »
- Retour en grand groupe sur le contenu des échanges de chaque groupe

2ème temps en plénière: Réflexion sur la bientraitance au quotidien

- Apports conceptuel autour de la définition des notions de bientraitance (en référence au dossier de l'Agence Nationale de l'Evaluation et de la Qualité des Etablissements et Services Sociaux et Médico Sociaux)
- Historique
- Définition et repères pour la mise en œuvre.

3ème temps : Interrogation sur le sens de son métier et l'accueil, l'accompagnement de l'enfant et de ses besoins

- Travail en sous-groupe à partir d'une grille de réflexion autour de ses questions:
 - Comment mener des actions éducatives qui respectent l'enfant dans ses besoins et son développement ?
 - Quelles actions peut-on mettre en place ?
 - Comment désamorcer les situations difficiles ?
 - Comment travailler cela en équipe ? Comment se dire les choses ? Comment repérer ce qui met sous tension ?

- Eclairages autour de l'impact de la parole, des gestes sur le petit enfant, la place de l'observation.
- Repérage des « douces violences » au quotidien
- Synthèse en grand groupe

4^{ème} temps : Mise en perspective et proposition de travail pour la suite

Démarche pédagogique :

Apports théoriques en référence :

- Au comité de pilotage de « l'opération pouponnière » sous l'égide de la Direction générale de l'Action Sociale.
- Aux travaux de Danielle Rapoport.
- Aux Publications de Christine Schuhl « Vivre en crèche, remédier aux douces violences », au rapport de l'ANESM « la bientraitance : Définition et repères pour la mise en œuvre »)

Echanges et réflexions en sous-groupes autour des pratiques professionnelles.

SEANCES DE SUPERVISION « ANALYSE DE LA PRATIQUE » :

Organisation de séances de supervision « analyse de la pratique » dans les établissements d'accueil du jeune enfant. L'analyse de la pratique favorise une meilleure connaissance de l'enfant, facilite la compréhension des enjeux relationnels et permet aux agents de réfléchir sur leurs pratiques professionnelles.

Le psychologue apporte aux équipes pluridisciplinaires : conseil, soutien et orientation.

La mise en place de l'analyse de la pratique représente une plus value pour les agents travaillant dans les établissements d'accueil du jeune enfant mais n'a pas un caractère obligatoire pour la collectivité.

LE CONTENU DES SEANCES

Les échanges entre les professionnels et le psychologue sont fondés :

- sur des situations évoquées par les professionnels auprès du psychologue permettant de leur apporter une approche différente. Le psychologue propose ainsi des pistes de travail participant à améliorer les orientations éducatives des équipes. Ces échanges permettent aux professionnels de les conforter dans leur choix.
- sur des thèmes précis : les valeurs éducatives, la socialisation du jeune enfant...permettant ainsi un travail de fond et une remise en question des pratiques professionnelles garantissant une qualité d'accueil du tout petit.
- sur des observations d'enfants. Des comportements d'enfants peuvent poser question. Le psychologue vient sur site observer l'enfant permettant ainsi à l'équipe de réajuster les réponses données par les professionnels, ou apporter de nouvelles observations représentant un apport bénéfique et une analyse plus distanciée.

LA PLANIFICATION DES SEANCES

La nature, les horaires, et le lieu de déroulement des séances seront conformes au planning défini par les parties et ne pourront être modifiés qu'après accord préalable des deux parties. Le planning pourra être amendé par négociation entre les parties sans remise en cause de la présente convention.

L'intervenant remettra annuellement un bilan permettant d'approfondir des pistes de travail et de réflexion sur certaines thématiques.

JOURNEE SENSIBILISATION « LE SEXISME ET LA PREVENTION DES COMPORTEMENTS SEXISTES ENTRE JEUNES »

Formation de 15 agents municipaux des écoles de la Ville de Saumur : coordonnateurs, référents et animateurs de temps éducatifs et Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM), par le Planning Familial, le 10 février 2015.

Depuis plusieurs années existe une collaboration entre le Planning Familial 49 et plusieurs écoles maternelles et élémentaires situées en zones urbaines sensibles dans la ville de Saumur. Cette collaboration prend la forme de lecture de contes permettant aux enfants d'aborder la relation filles-garçons dans un esprit d'égalité et de respect de chacun-e.

Afin d'assurer une cohérence du discours chez tous les adultes en contact avec les élèves de ces écoles, il est également proposé au personnel non-enseignant de participer à une journée de partage et d'échanges sur les comportements sexistes dont ils-elles peuvent être témoins et sur les discriminations, voire les violences, qui peuvent en découler.

Objectifs de la journée : permettre aux participant-es

- De s'interroger sur leurs propres représentations sur ce qu'est « être un homme » et « être une femme »,
- De réfléchir sur la notion de « sexe social »,
- D'identifier le sexisme en tant que discrimination,
- D'identifier le lien existant entre comportement sexiste et violence sexiste/sexuelle,
- De repérer les conséquences des comportements sexistes sur les rapports entre les filles et les garçons,
- D'amorcer une réflexion sur les pratiques et comportements professionnels afin de prévenir les comportements et discriminations sexistes.

Méthodes :

Jeux pédagogiques (portraits croisés, jeu de la ligne...)

Apports théoriques (power point)

Décryptage d'une vidéo.

SOIREE organisée par la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE) avec le soutien de la Ville SUR LE HARCELEMENT SCOLAIRE :

Chaque élève peut être témoin, victime ou auteur d'une situation de harcèlement.

Devant ce constat, la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE) du Saumurois propose avec le soutien de la Ville de Saumur une soirée d'échange sur le thème du harcèlement scolaire le mercredi 29 Avril à 18h30 à l'Espace Jean Rostand.

Cette soirée d'information est destinée aux parents, aux jeunes et aux enseignants.

Il s'agira alors d'échanger autour de témoignages et de répondre aux questions grâce à l'intervention de différents professionnels sur le harcèlement scolaire (référént police, Education Nationale, psychologue...).

La FCPE du Saumurois organise un échange sur :



1 enfant sur 10 en est victime, peut-être le vôtre...

Le harcèlement scolaire n'est pas un phénomène de mode... Nous avons tous connu des gamineries ou chamailleries dans notre jeunesse, tantôt auteur, tantôt victime. Mais lorsqu'elle vise sans relâche le même jeune ou enfant parfois dès 7 ans, la situation peut vite dégénérer et se muer en brimade ou pire en harcèlement.

Des parents saumurois relatent des faits de harcèlement parfois malentendus par les acteurs de l'éducation. D'autres ne savent pas quoi faire, dire ou non, laisser faire ou intervenir... Que faire ?

La FCPE a choisi d'inviter lors de cette soirée sur le harcèlement scolaire des témoins, des référents de l'Education Nationale, de la police pour permettre à tous de trouver la meilleure solution à apporter. Car les dégâts peuvent être important, d'autant plus quand la victime par honte, par volonté de protéger ses parents ou pire par peur des représailles se réfugie dans le silence...

Harcèlement sous influence

Les taux de harcèlement scolaire varient entre 1 et 3 élèves sur 10 selon les enquêtes menées. Aussi, la FCPE appelle à une grande vigilance et à une profonde écoute des parents, les premiers éducateurs, mais également aux professeurs pour gérer ces situations dont ils sont souvent témoins. En effet, le monde de l'éducation nationale est confronté à un fait de société qui demande un travail de fond, car les problèmes de brimades et de harcèlement relèvent une perte d'identité chez les jeunes, la faiblesse et les difficultés des familles monoparentales ou recomposées, les déséquilibres d'une éducation qui naviguent entre les deux extrêmes de l'enfant roi ou du mal aimé et enfin de l'influence de la télévision, des jeux vidéos et d'Internet qui seront également évoqués lors de cette soirée.

Partage d'expériences et échanges

Seront présents pour partager leur expérience et répondre aux questions de tous:

- le président de l'association contre les violences scolaires 49, parent d'un élève harcelé et son fils.
- le proviseur référent contre les violences scolaires des Pays de Loire, conseiller du recteur
- le référent violences scolaires de la police nationale de Saumur
- professeurs, infirmières et conseillers principaux d'éducation menant des expériences contre le harcèlement sur le Saumurois.

Les parents de la Fédération de Conseil de Parents d'élèves du Saumurois invitent chaque parent, professeur à venir se renseigner, poser ses questions.

« ATELIERS DE SENSIBILISATION AUX PREMIERS SECOURS PEDIATRIQUES » en 2013 et 2014

Qui organise : Espace Parents de la Ville de Saumur

Quels partenaires : - Infirmier anesthésiste, formateur en 1^{er} secours
- Médecin pédiatre

Description de l'action :

- Deux ateliers à destination des futurs parents et des parents de jeunes enfants (de la naissance à 6 ans) ont été proposés, un en 2013 et l'autre en 2014,
- Ces ateliers ont été mis en place pour permettre les échanges et l'information des familles sur les premiers secours à l'intention des nourrissons et des enfants,
- Des professionnels de santé et l'accompagnatrice à la parentalité de la Ville animaient cette rencontre.
- Ouvert à tous (sur inscription car limité en nombre de place), gratuit et anonyme
- Nombre de places limitées à 35 sur l'ensemble des deux ateliers (avec liste d'attente)

Objectifs :

- Susciter les échanges entre parents et entre parents et professionnels
- Sensibiliser les parents aux gestes d'urgence pour mieux appréhender leurs interventions dans les situations à risques pour leur(s) jeune(s) enfant(s)
- Echanger autour des risques que peuvent encourir les jeunes enfants (prévention des accidents domestiques, rôle des parents pour réduire les risques et assurer la surveillance et la vigilance ...)

Coût et Financement : les professionnels se sont mobilisés sans frais d'honoraires.

Implication des enfants et des parents:

Fréquentation sur les deux ateliers : 24 parents, 2 adolescents et 7 assistantes maternelles.

Un questionnaire de satisfaction remis à la fin de chaque atelier a permis de constater la satisfaction des personnes présentes et le souhait de participer à d'autres ateliers sur ce thème.

Répercussion de l'action sur le territoire :

Au vue de la liste d'attente et de la satisfaction des parents, l'Espace Parents et le Centre social et culturel Jacques Percereau ont organisés une manifestation en novembre 2014 sur la prévention des accidents domestiques « Pas d'accidents dans ma maison » (cf fiche action correspondante).

MANIFESTATION « Pas d'accidents dans ma maison » du 14 au 16 novembre 2014

Qui organise : Espace Parents et le Centre Social et Culturel Jacques Percereau de la Ville de Saumur

Quels partenaires : ALEP Prévention, Croix Rouge Française, Pompiers, Educateurs Canins, Association Coordination Autonomie (personnes âgées), France Terre d'Asile, Institut Médico-Educatif, Accueils de Loisirs, Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS), Relais familial, Etablissement d'Hébergement Pour Personnes Agées (EHPAD).

Description de l'action :

- 3 journées de sensibilisation aux accidents domestiques (vendredi, samedi et dimanche) dans un quartier prioritaire de la Ville,
- Propositions de différents ateliers pour les enfants, les adultes, les seniors autour des risques encourus dans les habitations et les 1ers secours :
Spectacles pour enfants « Zoé aux pays de tous les dangers », **ateliers** « maison mini » pour les enfants et « maison de tous les dangers » (animé par des jeunes de l'IME), **mobiliers surdimensionnés** (Maison géante) pour faire prendre conscience aux adultes de l'univers des tous petits, **ateliers 1^{er} secours** (connaître les gestes qui sauvent et le défibrillateur), **atelier « Mieux connaître nos amis les chiens »**, **ateliers pour les seniors** sur l'aménagement du logement, les aides techniques, **simulateur de vieillissement et parcours en fauteuil roulant, jeux en familles** autour de la prévention,
- Possibilité de s'inscrire à une formation PSC1 de la Croix Rouge Française (avec une participation financière réduite en fonction du domicile ou des ressources),
- Ouvert à tous, gratuit.

Objectifs :

- Sensibiliser les parents et adolescents aux risques domestiques que peuvent encourir les enfants et les aider à prendre conscience de la perception du danger par les enfants.
- Sensibiliser les enfants de 2 à 12 ans en leur permettant d'identifier les risques à la maison.
- Sensibiliser les adolescents et les adultes aux possibles altérations physiques des personnes âgées, afin qu'ils puissent prendre conscience des difficultés au quotidien.
- Permettre au public de 2 à 99 ans et plus de se rencontrer sur un même lieu autour d'une même problématique

Coût et Financement : 9450 euros (lié au prestataire et à la communication) financé par le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).

Implication des enfants et des parents:

Dans le cadre de l'organisation de cette manifestation, des enfants, des jeunes et des parents ont participé en amont à l'organisation :

- des jeunes de IME ont construit et mis en scènes des situations à risques qu'ils ont présentés lors de la manifestation,
- des parents accompagnés par France Terre d'Asile ont réfléchi sur les situations à risques,

- les enfants des accueils de loisirs ont participés, dans la semaine précédente, à un après-midi « jeux » autour de la prévention des accidents domestiques.

Fréquentation sur les 3 journées : 925 passages (49% adultes, 44% enfants et adolescents et 7% de seniors). Personnes formées au PSC1 : 8 personnes

Un questionnaire de satisfaction a permis de constater la satisfaction des personnes présentes.

Répercussion de l'action sur le territoire :

Nombreux retours des parents présents, notamment, à propos de la Maison Géante : se mettre à la place d'un enfant de deux ans permet de se rendre compte des obstacles et difficultés pour être autonome. Volonté des partenaires de poursuivre un travail autour de la prévention des accidents domestiques et d'élargir les partenaires.

FICHE 5

PARENTALITÉ

En lien avec la
FICHE 5 page 30
du Guide « Ville et
intercommunalité
amies des enfants »

**CRITÈRE DE PARTICIPATION : QUALITÉ
DES INITIATIVES VISANT À FAVORISER
L'ACCOMPAGNEMENT À LA FONCTION
PARENTALE.**

La Ville (et/ou l'EPCI) renseigne dans cette fiche la nature de ses **actions et projets innovants** visant à promouvoir des actions relatives à l'accompagnement de la parentalité sur son territoire (1 fiche par action/projet).

La question de la parentalité sur la Ville de Saumur a été prise en compte depuis longtemps et a été formalisée dès 1995 avec l'ouverture d'une Maison d'accueil enfant-parent la Maison des Petits Pas puis de l'Espace parents en 2002.

Cette volonté politique forte dans l'accompagnement à la fonction parentale a été réaffirmée dans sa nécessité par les partenaires éducatifs du territoire lors des Assises de l'Education et exprimée en terme d'objectif éducatif partagé clairement énoncé dans le PEDT :

« Renforcer l'accompagnement des familles et favoriser les rencontres entre familles. Faire alliance avec les parents et développer une dynamique de co-éducation, dans une démarche participative et d'accompagnement à la parentalité ».

La Maison des Petits Pas est un lieu passerelle entre la famille et la société ; espace de socialisation pour l'enfant et le parent, chacun y est accueilli dans sa singularité, dans le respect des différences et des parcours de vie propres à chacun.

Des familles de toutes origines sociales, culturelles sont accueillies, se rencontrent et échangent autour de leur rôle de parents. C'est un lieu qui permet une véritable mixité sociale.

L'Espace Parents est une structure municipale, située rue Basse St Pierre à proximité du Relais Assistants Maternels, créée en 2002 suite à des constats de différents professionnels intervenant auprès des familles (dans le domaine de la santé, de l'action sociale, de l'éducation, de la prévention et protection de l'enfance...) sur le changement du modèle familial classique, l'augmentation de la monoparentalité, l'isolement des parents, des séjours à la maternité de plus en plus courts, des difficultés d'identification des besoins du jeune enfant... Certains parents se retrouvent en effet mis en difficulté par l'arrivée d'un enfant, la séparation du couple ou l'éducation de celui-ci avec une perte de repères et de confiance.

L'Espace Parents est, avant tout, un lieu de ressources pour les futurs parents et les parents (de la naissance jusqu'à 6 ans), avec pour missions :

- La prévention des troubles de la relation précoce parents-enfants en accompagnant les parents dans leur fonction parentale,
- La prévention de l'isolement des familles, en favorisant les rencontres et le lien social, et en informant ou orientant les parents vers les services et les partenaires qui existent sur le territoire si les questionnements dépassent le champ de la petite enfance ou si les parents souhaitent un accompagnement spécifique.

C'est un service dédié à l'accompagnement des parents dans leurs compétences pour améliorer le bien-être de l'enfant et du parent, en accès libre et gratuit et confidentiel.

ESPACE PARENTS Ville de Saumur : RENCONTRES « Parlons-en »

Description de l'action :

Des rencontres d'échanges à thèmes proposées aux futurs parents et aux parents de jeunes enfants (de la naissance à 6 ans) autour de leurs questionnements et de leurs préoccupations de parents, animées par une professionnelle de la petite enfance.

Ces rencontres ont lieu dans un espace convivial, 2 fois par mois (en semaine et le samedi matin).

Les rencontres font l'objet d'une programmation sur un semestre avec une diffusion pour affiche et plaquettes aux partenaires.

Ouvert à tous, accès libre, gratuit, anonyme

Objectifs :

- susciter les échanges entre parents, le partage d'expérience dans un climat de respect de chacun,
- permettre aux parents d'être écoutés dans leurs questionnements, leurs valeurs, leurs difficultés, sans jugement,
- permettre aux parents d'être valorisés dans leurs compétences,
- créer du lien entre parents.

Financement : droit commun

Implication :

Les thèmes sont définis en fonction des questionnements que les parents peuvent évoquer auprès de professionnels du Territoire ainsi que les besoins identifiés par les professionnels. Chaque parent peut proposer au cours des rencontres d'autres thèmes qu'ils souhaiteraient évoquer.

Répercussion de l'action sur le territoire :

Ces rencontres peuvent aussi permettre aux parents d'échanger sur des services du territoire et aller vers ces services : entretien à l'Espace parents, lieu d'accueil, Conseil général, CMP...

Des parents viennent à plusieurs rencontres, certains créer du lien même à l'extérieur de ces rencontres

PERMANENCES DE L'ESPACE PARENTS dans les lieux fréquentés par les parents

Description de l'action :

Des permanences sont proposées par l'accompagnatrice parentalité de la Ville dans les lieux qui accueillent des familles :

- Restaurant du Cœur
- Ecole maternelle d'un quartier prioritaire
- Etablissements d'accueil du jeune enfant
- Accueil de loisirs

Ouvert à toutes les familles qui fréquentent ces lieux, accès libre, gratuit, anonyme.

Objectifs :

- faciliter la rencontre avec les parents,
- établir une relation de confiance,
- permettre aux parents de mieux identifier les services à leur disposition autour de l'accompagnement à la parentalité, la petite enfance et l'enfance,
- proposer des entretiens individuels ou familiaux dans des lieux connus et
- faciliter les échanges.

Financement : droit commun

Implication :

Ces permanences répondent à des besoins identifiés par les professionnels, en terme de méconnaissance des services par les parents. De plus, la démarche de venir rencontrer un professionnel peut être parfois difficile. La possibilité de rencontrer ce professionnel dans un lieu habituel facilite les échanges et la mise en confiance.

RépercuSSION de l'action sur le territoire :

Ces permanences permettent :

- aux parents de découvrir les services présents sur leur Ville,
- de faciliter l'accès des parents au sein des lieux de parentalité de la Ville mais aussi aux autres services et partenaires du Territoire,
- des échanges avec les professionnels afin qu'ils puissent de faire le relais d'information.

« ATELIERS SUR LA COMMUNICATION RESPECTUEUSE » avril 2015

Qui organise : Espace Parents et le Centre Social et Culturel Jacques Percereau

Quels partenaires : - psychologue

- comité local du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) Saumurois Layon

Description de l'action :

- Un après-midi "mercredi familles" pour jouer en famille, autour des émotions et de la communication parents enfants (jeu de mîmes, de théâtre et de jeux de cartes),
- Une soirée "Ciné Causette" : film-débat pour les parents autour d'un film documentaire « Dis moi non s'il te plaît » : un film pour parler d'autorité, afin de susciter les échanges et le partage d'expérience entre parents,
- Ces animations seront proposées dans deux quartiers prioritaires de Saumur,
- Ouvert à tous, accès libre, gratuit, anonyme.

Objectifs :

Faciliter les relations parents enfants en sensibilisant les parents à la communication respectueuse, la non violence éducative

Coût et Financement : 450 euros (frais d'honoraires) pris en charge par le REAAP

Implication des enfants et des parents:

Projet élaboré à l'échelle du territoire du REAAP Saumurois Layon. Chacun des partenaires a proposé des actions spécifiques en fonction du public qu'il accueille, autour d'un même thème.

La thématique de la communication respectueuse répondait à un besoin identifié par des associations de parents et de professionnels du territoire.

Répercussion de l'action sur le territoire :

Action en cours qui sera évaluée par la suite.

THÉÂTRE FORUM « Je vais me fâcher ! » décembre 2012

Qui organise : Espace Parents de la Ville de Saumur

Quels partenaires : - Etablissement d'accueil du jeune enfant, Maison Départementale des Solidarités (CG49), Compagnie de comédiens

Description de l'action :

- Proposer une soirée théâtre à destination des parents autour des réalités des parents d'enfants de moins de 6 ans et ainsi susciter le débat sur le déroulement du scénario. Une compagnie de comédiens professionnels jouait des saynètes que le public pouvait interrompre afin de donner leurs avis et rejouer la scène.
- Pour préparer cette soirée, des parents et des professionnels de l'enfance et de la famille ont réfléchi, ensemble, aux situations, aux questionnements et aux thématiques qu'ils souhaiteraient voir mis en scènes. Les propositions ont été communiquées à la compagnie qui a élaboré un scénario et présenté sur scène.
- Soirée ouverte à tous, accès libre, gratuit, anonyme.

Objectifs :

- Susciter les échanges entre parents et entre parents et professionnels
- Réfléchir ensemble sur des problématiques éducatives, valoriser la prise de position des parents dans ce domaine et favoriser le débat,
- Au cours de la représentation, présenter les situations de la vie quotidienne de manière interactive, ludique, ou le public est invité à critiquer les attitudes ou les comportements des personnages.
- Soutenir et susciter les propositions du public afin que les saynètes jouées puissent se diriger dans une autre voie totalement différente.

Coût et Financement : 1550 euros (frais du prestataire) pris en charge par le CUCS

Implication des enfants et des parents:

5 parents et 3 professionnels de quartiers prioritaires se sont rencontrés sur deux réunions pour échanger et élaborer les situations qu'ils souhaitaient voir jouer sur scène.

Fréquentation : 27 personnes présentes à la soirée

Un questionnaire de satisfaction a permis de constater la satisfaction des personnes présentes.

Répercussion de l'action sur le territoire :

Nombreux échanges au cours des réunions et de la soirée.

Les parents sont facilement monter sur scène pour rejouer devant le public des saynètes.

Des parents ont souhaité poursuivre les échanges : un groupe de parole a été constitué l'année suivante. Trois rencontres ont eu lieu pour permettre aux parents de partager leurs questionnements et leurs expériences.

CONSEILS CONSULTATIFS DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT :

Les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant de la Ville de Saumur sont dotés d'un conseil consultatif permettant la participation des parents à la vie de l'établissement.

Ils se réunissent au moins une fois par an à l'initiative du Maire ou de l'adjoint délégué à la petite enfance et chaque fois qu'un tiers des membres le demande. Les membres du conseil consultatif sont informés de l'évolution des tarifs et des services. Ils sont consultés par rapport à l'organisation intérieure, à la vie quotidienne des établissements (règlement de fonctionnement, relations avec les autres modes d'accueil, activités proposées aux enfants) et les projets de travaux d'équipement.

SOUTIEN A LA PARENTALITE ET ACCOMPAGNEMENT VERS LES LIEUX RESSOURCES AVEC LE PRE

Public visé :

Familles rencontrant des difficultés éducatives avec leur(s) enfant(s) : difficultés relationnelles, problèmes d'autorité, violences verbales/physiques entre les membres de la famille, mauvaise hygiène de vie, parents dépassés.

Intervenante : La médiatrice du PRE.

Objectifs :

Aider les membres de la famille à surmonter les difficultés rencontrées et à prévenir leur aggravation. Aider la famille à accéder aux dispositifs d'aide adaptés dans le droit commun si nécessaire.

Descriptif synthétique de l'action:

La médiatrice prend le temps d'écouter chaque membre de la famille et de comprendre l'origine des difficultés et les enjeux pour chacun.

Par un travail d'écoute et de conseil, elle aide les membres de la famille à mieux communiquer entre eux et à mieux se respecter.

Elle peut indiquer et accompagner vers des lieux-ressources, par exemple la ludothèque où parents et enfants peuvent jouer ensemble au contact d'autres familles, l'Espace parents (lieu d'écoute, de conseil et de soutien à la parentalité) ou les éducateurs de prévention pour les plus grands.

Si besoin, elle oriente vers un travailleur social pour une demande d'aide éducative.

Partenariats :

Service de prévention spécialisée ASEA ; éducatrice de prévention de la Maison Départementale des Solidarités ; Espace parents ; ludothèque ; Maison des Petits Pas ; Centre social et culturel Jacques Percereau ; Aide Sociale à l'Enfance en cas de mesure de prévention ou de protection, assistants sociaux scolaires.

Evaluation et indicateurs retenus :

- Amélioration des relations familiales
- Mobilisation effective de l'aide la plus adaptée

FICHE 6

SANTÉ, HYGIÈNE, ALIMENTATION

En lien avec la
FICHE 6 page 35
du Guide « Ville et
Intercommunalité
amies des enfants »

**CRITÈRE DE PARTICIPATION : QUALITÉ
DES INITIATIVES ET DES DISPOSITIFS
PRENANT EN COMPTE LES BESOINS
DES ENFANTS, DES ADOLESCENTS ET
DES FAMILLES VULNÉRABLES POUR UN
ACCÈS AUX SOINS, UNE HYGIÈNE ET
UNE ALIMENTATION.**

*La Ville (et/ou l'EPCI) renseigne dans cette fiche la
nature de ses **actions et ses projets innovants**
visant à encourager la santé, l'hygiène et une
alimentation saine (1 fiche par action/projet).*

Dans le cadre de l'élaboration du Projet Educatif de Territoire, les travaux des groupes de travail constitués lors des Assises de L'Education ont mis en évidence un certain nombre d'obstacles, de freins et de contraintes à la réussite éducative et scolaire de certains enfants liés plutôt à la famille et notamment les conditions de vie difficiles de certaines familles fragilisées par une précarité socio-économique, un sentiment d'exclusion, des problèmes de santé, un accès difficile aux soins.

Et ce même si par ailleurs les enfants interrogés dans le cadre de la consultation UNICEF en 2013 avaient le sentiment d'un bon « encadrement de santé ».

Comme ailleurs, les enfants disent manger trois repas par jour, et consommer régulièrement des fruits et des légumes frais, et aller chez le médecin ou le dentiste quand ils en ont besoin. Et selon les enfants, l'école semble bien jouer son rôle en apprenant aux enfants à avoir une alimentation « équilibrée ».

ACCES AUX SOINS AVEC LE PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE :

Public visé :

Les enfants et adolescents de 2 à 16 ans accédant difficilement aux soins nécessaires ou aux bilans préconisés (audition, vue, orthophonie, suivi psychologique).
Les enfants et adolescents en souffrance psychologique.

Intervenante : La médiatrice du PRE.

Objectifs :

Permettre aux enfants et adolescents d'accéder aux soins dont ils ont besoin (santé physique / mentale), aux bilans préconisés et aux informations minimum relatives à l'hygiène de vie en s'appuyant sur le droit commun (médecine scolaire, RASED).

Descriptif synthétique de l'action :

L'action consiste d'abord à identifier (et non à diagnostiquer) le besoin de l'enfant, à sensibiliser ses parents à son besoin, et à orienter vers la structure de soin ou le professionnel le plus adapté.

L'action consiste ensuite à rassembler les conditions pour que l'accès aux soins soit effectif :

- Indiquer à la famille les démarches nécessaires (pour une demande de rdv par exemple)
- La soutenir et éventuellement l'accompagner dans certaines démarches et dans l'attente parfois longue
- Assurer temporairement le transport de l'enfant à ses rendez-vous en cas de nécessité
- Proposer si besoin un cofinancement de séances avec des praticiens libéraux lorsque les délais d'attente sont trop importants en structure gratuite.

Partenariats :

Médecine scolaire, Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED), Centre Médico-Psychologique (CMP), Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP), personnel médical et para-médical libéral.

Evaluation et indicateurs retenus:

- Accès effectif de l'enfant aux soins nécessaires le temps nécessaire
- Amélioration de sa santé, de son bien-être.

PROMOTION DE L'HYGIENE CORPORELLE ET BUCCO-DENTAIRE DANS LE CADRE DES AEP dans les quartiers prioritaires:

Objectifs de l'action :

- Permettre à des enfants de 5 à 7 ans d'améliorer leurs connaissances et compétences en matière
 - d'hygiène bucco-dentaire, pour leur permettre une meilleure prise en charge de leur santé bucco-dentaire
 - d'hygiène générale concernant l'alimentation et le sommeil
- Insister sur 5 points de vigilance :
 - l'hygiène buccale (rôle des bactéries sur la maladie carieuse), brossage adapté, rôle du fluor
 - Les aliments (hygiène alimentaire : ce qui est bon/mauvais pour la santé, bon/mauvais pour les dents)
 - Dépistage : visites régulières chez le dentiste
 - Pourquoi est-il important de bien se laver ?
 - Pourquoi est-il important de bien dormir ?
- A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la Ville de Saumur a identifié 5 parcours possibles pour les AEP, dont le thème « Santé, bien-être ».

Au sein de la population des quartiers prioritaires de Saumur, de nombreuses familles rencontrent des difficultés pour effectuer des soins dentaires, par aggravation de la précarité, manque d'information et peur du dentiste .

La problématique bucco-dentaire a donc retenu l'attention, en élargissant cette thématique à la notion alimentation et sommeil.

La santé bucco-dentaire n'est pas prioritaire dans le quotidien des familles. Une sensibilisation à l'hygiène bucco-dentaire par le biais de leurs enfants, pourrait diminuer à long terme, la prévalence des principales pathologies dentaires que sont la carie et la maladie parodontale.

L'apprentissage des phases de sommeil pourrait également permettre aux enfants de comprendre l'intérêt de les respecter.

Les interventions seront donc élargies aux notions d'hygiène en général.

- Qui a identifié ce besoin ?

L'Assurance Maladie, l'UFSBD, l'Education Nationale par l'intermédiaire des infirmières scolaires ont relevé d'importants problèmes de santé bucco-dentaires chez les enfants scolarisés en particuliers dans les quartiers prioritaires de Saumur.

Ce même constat a été fait par les dentistes et médecins de l'IRSA, dans le cadre des examens périodiques de santé.

Les problématiques alimentation et sommeil sont régulièrement évoquées par les parents des enfants et constatées par les professionnels de l'IRSA.

L'action M' tes dents mise en place par la CPAM et l'UFSBD voit ses financements très amputés pour la rentrée 2014-2015.

L'abord de cette thématique dans le cadre des AEP pourrait relayer cette information divulguée auparavant par ces organismes.

Une action similaire avait été expérimentée dans les 2 accueils de loisirs Petit Souper et Ile des Enfants lors de l'été 2013.

Les enfants et les animateurs en ont apprécié le contenu. Et il est prévu d'y intégrer d'autres outils d'apprentissage.

- Ecoles ciblées :

- école du Clos Coutard dans les Haut quartiers
- école Charles Perrault et Petit Poucet au Chemin Vert
- école Millocheau entre les ponts.

- Ateliers :

1 atelier destiné aux enfants de niveau GS et 1 atelier destiné aux enfants de niveau CP. Ces ateliers seront co-animés par une dentiste et une infirmière de manière à aborder la thématique d'hygiène dans son ensemble.

- Contenu des ateliers :

1^{ère} journée : découverte de la cavité buccale, des dents, des caries

- découverte de la cavité buccale
- démonstration du brossage « boubou »
- hygiène corporelle : lavage des mains, poux
- outils utilisés : livres, puzzles

2^{ème} journée : alimentation et sommeil, le dentiste

- alimentation : familles d'aliments, « tri » simple des aliments ou plus complexe selon que ce soit bon ou mauvais pour les dents
- démonstration du brossage « boubou » et du brossage « intermédiaire »
- le sommeil : ses bienfaits et comment bien dormir
- comment ne pas avoir peur d'aller chez le dentiste
- outils utilisés : aliments factices, petit train du sommeil, lecture « visite chez le dentiste »

3^{ème} journée : rappel des messages et évocation du message BROS

- atelier pratique de brossage des dents sur maxi mâchoire et maxi brosse à dents
- jeu de l'oie (outil sur les dents créé par l'IRSA)
- Invitation des parents, échanges sur les questions de sommeil,...

Prolongement : achats par la Ville de brosses à dent pour une utilisation sur la pause méridienne après le repas.

JOURNEE DE LA DOULEUR DE L'ENFANT :

3ème édition en octobre 2014 au Centre Hospitalier de Saumur

Pour la troisième édition de la Journée Douleur de l'Enfant, l'équipe opérationnelle de PEC Douleur (Prise en charge de la douleur), conduite par des infirmières anesthésistes de l'hôpital, invite les enfants de 6 à 11 ans, de tous les agents du Centre Hospitalier mais aussi du Centre de Secours Principal de Saumur, de la Gendarmerie et du Commissariat dans le cadre des différentes collaborations que l'établissement peut avoir avec ces trois structures, ainsi que les enfants des accueils de loisirs de la Ville. Cette journée est programmée le mercredi 15 octobre 2014, salles de réunion du hall d'accueil principal.

Durant toute la journée, les enfants pourront découvrir : les consultations, le bloc opératoire, la radiologie, les urgences, les soins : pansements, prises de sang, perfusions... mais aussi le SMUR grâce à la présence de nombreux professionnels de l'établissement qui animeront ces différents espaces.

Objectifs :

- Faire découvrir l'hôpital aux enfants par un aspect pédagogique afin de dédramatiser et démystifier les soins, faire face à l'anxiété, la peur, le stress des enfants mais aussi appréhender la notion de douleur : son évaluation et son traitement.
- Un autre objectif pour cette édition 2014 : présenter aux enfants de tous les agents : le lieu de travail, le travail... de leur papa et/ou de leur maman.

*Les éditions 2013 et 2014 étaient exclusivement réservées aux écoles primaires de Saumur et de sa région.

UNE ANTENNE PEDIATRIQUE DES URGENCES POUR LES ENFANTS

En mai 2015, le Centre Hospitalier de Saumur va ouvrir une antenne pédiatrique des urgences. Le docteur Claude Boudierlique, chef de service en pédiatrie-néonatalogie, a expliqué l'objectif de cette antenne : proposer aux enfants un circuit idéal et sécurisant, tout en évitant le mélange parfois inadapté avec les adultes. Une nouveauté qui devenait également une nécessité pour le Centre Hospitalier de Saumur, qui reçoit environ 25 000 patients en urgences par an, dont 6 000 enfants.



« Avec le temps, les modes changent et les parents recherchent désormais une meilleure prise en charge de leur enfant », explique Claude Boudierlique, ancienne chef du département de pédiatrie au CHU d'Angers. Prenant en compte ce constat, l'Hôpital de Saumur a décidé d'ouvrir une antenne pédiatrique des urgences. Celle-ci devrait ouvrir, au plus tôt, à la fin du mois d'avril et accueillera les enfants jusqu'à 15 ans et 3 mois, de 9h à 21h, tous les jours de la semaine au 3e étage.

Éviter les scènes désagréables des urgences.

A l'hôpital de Saumur, les urgences reçoivent environ 6 000 enfants par an, soit près du quart des patients qui passent par ce service. La cohabitation entre enfants et adultes est parfois compliquée. Certaines scènes qui se déroulent aux urgences peuvent être difficiles à vivre pour un enfant. L'environnement n'est pas adapté. Et pour les adultes qui patientent, les pleurs ou les cris d'un enfant en souffrance peuvent être une source de stress supplémentaire.

Grâce à cette antenne, enfants et adultes pourront se voir administrer des soins chacun de leur côté, dans un environnement plus adapté pour les uns comme pour les autres. Cette nouvelle antenne pédiatrique des urgences sera installée au sein du service pédiatrie.

Il ne s'agit pas pour autant de la mise en place d'un service d'urgences pédiatriques. Tous les enfants n'y seront pas accueillis. Les enfants victimes d'accidentologie ou de traumatismes (bras ou jambe cassés par exemple) continueront à être reçus aux urgences polyvalentes, de même que les enfants qui seront amenés par les pompiers ou le SMUR, ceci pour sécuriser le circuit du patient. Ce sera également le cas pour les problèmes de pédopsychiatrie.

Mais dans tous les autres cas (de loin les plus nombreux), les enfants auront alors affaire à un personnel spécialisé, habitué à une prise en charge spécifique des enfants.

Autre avantage, l'environnement du service pédiatrique est bien plus adapté à l'univers des enfants. Au sein de ce service, où l'hospitalisation conventionnelle a tendance à diminuer, 2 à 3 lits seront réservés aux hospitalisations de très courte durée.

Par ailleurs le service pédiatrie annonce son intention de continuer à développer sur place des consultations spécialisées à Saumur, ce qui permet d'éviter aux parents de faire avec leurs enfants le chemin inverse. Cela concerne la cardiopédiatrie, la neuropédiatrie, la chirurgie viscérale pédiatrique, la pédopsychiatrie et l'endocrinologie (croissance et diabète...).

FICHE 7

HANDICAP

En lien avec la
FICHE 7 page 42
du Guide « Ville et
Intercommunalité
amies des enfants »

**CRITÈRE DE PARTICIPATION : QUALITÉ
DES INITIATIVES VISANT À LA PRISE EN
COMPTE DU HANDICAP DES ENFANTS
ET DES ADOLESCENTS.**

La Ville (et/ou l'EPCI) renseigne dans cette fiche la
nature de ses **actions et projets innovants** visant
à prendre en compte la notion de handicap sur
son territoire (1 fiche par action/projet).

La prise en compte du handicap des enfants sur notre territoire est une préoccupation majeure pour la collectivité qui s'est révélée centrale cette année avec la question de la prise en charge par la Ville des enfants de CLIS dans le cadre des nouveaux temps éducatifs périscolaires, et de la mise en œuvre du projet innovant de classe externalisée de l'IME dans la nouvelle école du Clos Coutard.

La prise en compte du handicap nécessite des échanges partenariaux étroits pour accompagner au cas par cas chaque situation d'enfant et apporter des réponses les plus adaptées possibles aux besoins des familles.

ACCUEIL DES ENFANTS PROTEURS DE HANDICAP DANS LES ACCUEILS DE LOISIRS :

Dans une logique de mixité et d'inclusion, la Ville de Saumur souhaite favoriser le plus possible l'admission des enfants atteints d'un handicap ou pouvant souffrir de troubles du comportement, sous réserve que l'accueil soit adapté à l'enfant et au fonctionnement général de l'accueil de loisir.

Une impossibilité d'accueillir l'enfant compte tenu de son état de santé, de son handicap ou de troubles du comportement mettant en danger l'enfant lui-même ou les autres enfants accueillis pourra entraîner un refus d'inscription et d'admission. Cependant ce refus ne sera opposé qu'après avoir examiné toutes les possibilités d'accueillir l'enfant, après échange entre l'équipe pédagogique, le(s) parent(s), la personne exerçant l'autorité parentale sur l'enfant ou l'institution en ayant la garde, et les professionnels médico-sociaux accompagnant l'enfant (Institut Médico-Educatif, assistante sociale ...).

PRISE EN CHARGE DES ENFANTS DE CLIS (Classes pour L'Inclusion Scolaire) dans le cadre périscolaire

Deux classes de CLIS existent sur Saumur au sein des écoles publiques : à l'école Maremaillette en centre ville et à l'école Charles Perrault au Chemin Vert.

Les deux écoles font partie du 3^{ème} groupe et ont donc AEP le mardi.

Les enfants sont encadrés sur le temps scolaire par deux adultes, un enseignant spécialisé et un auxiliaire de vie scolaire collectif, à temps partiel.

De plus, 14 enfants répartis dans les différentes écoles publiques de la Ville bénéficient de l'accompagnement d'un auxiliaire de vie scolaire et/ou bénéficient d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).

CLIS de Charles Perrault :

12 enfants sur un effectif global de 110 enfants répartis en AEP sur 6 groupes avec 6 animateurs.

5 nouveaux arrivants en septembre 2014.

9 enfants présents pendant les Activités Educatives Périscolaires, dont certains ont des prises en charge extérieures pendant ces après-midi.

CLIS de Maremaillette :

12 enfants sur un effectif global de 87 enfants répartis en AEP sur 5 groupes.

Nouvelle enseignante, 7 nouveaux arrivants, dont les plus jeunes.

Après concertation avec les enseignantes, les coordonnatrices et la chargée de mission PEdT, des préconisations d'organisation ont été définies pour la rentrée scolaire de septembre 2014, à savoir :

1. Privilégier le groupe CLIS, au moins en début d'année, plutôt que de répartir les enfants de la CLIS au sein des groupes d'enfants d'AEP.
Prévoir un accueil spécifique de ces enfants, en conservant le groupe classe, pour tous les temps d'accueil, de transition et d'activités, au moins sur la première période, afin d'éviter les sources d'angoisse chez des enfants déjà malmenés par la nouvelle orientation en CLIS et leur laisser le temps de trouver leurs repères.
2. Dans la mesure du possible, privilégier leur accueil, dans un lieu dédié bien identifié : de préférence les salles de classe habituelles en accord avec l'enseignant pour conserver les repères, en prenant soin de bien accompagner et expliquer les transitions et changements de responsabilité. Encouragement à développer un partenariat fort entre animateur référent et enseignant.
3. Assurer l'encadrement des enfants par une personne qui leur est déjà connue, expérimentée, motivée.
Les référents de temps éducatifs des deux écoles, qui connaissent bien les enfants et interviennent déjà sur les temps de pause méridienne et de garderie, se sont proposés spontanément pour prendre en charge les groupes d'enfants de CLIS.
Des formations leur seront proposées pour les accompagner dans la prise en charge de ce public.
4. Proposer des activités spécifiques adaptées.
5. Dans un deuxième temps, envisager des inclusions dans des groupes si possible allégés, en fonction des capacités et des besoins de chaque enfant et des activités proposées, après une période d'observation et d'évaluation et échange avec l'enseignant, sur un ou plusieurs modules.

Sur la CLIS de Marmaillette, au regard des troubles du comportement de plusieurs enfants et des difficultés d'encadrement et de gestion des conflits rencontrées par le référent de temps éducatifs, il a fallu accompagner le référent dès la première période, lui permettre d'exprimer

ses difficultés, le rassurer dans ses compétences et renforcer l'équipe pour passer à 2 animateurs sur ce groupe.

L'auxiliaire de vie scolaire, sollicitée par la Ville pour intervenir en renfort sur les temps d'Activités Educatives Périscolaires, n'a pas souhaité donner suite à cette proposition.

Une rencontre a eu lieu avec l'enseignante, la coordonnatrice, la chargée de mission PEdT et le référent de temps éducatifs de ce groupe. A cette occasion, la situation de chaque enfant, les difficultés rencontrées, les solutions de prise en charge et les possibilités d'inclusion ont ainsi pu être évoquées.

A partir des vacances de la Toussaint, la Ville a sollicité l'association Club de l'Espérance, déjà présente sur Saumur, ayant développé une expertise en matière d'accompagnement et d'organisation de loisirs pour des enfants et des adultes handicapés mentaux ou inadaptés, qui est déjà intervenue à ce titre dans le cadre des TAP à Angers.

Depuis la rentrée des vacances de la Toussaint, un éducateur sportif spécialisé de cette association intervient donc pour proposer des activités physiques et sportives adaptées permettant de canaliser ces enfants et de développer leurs capacités relationnelles de respect et de coopération avec les autres.

Par ailleurs, des modalités pédagogiques et des objectifs éducatifs spécifiques ont été définis pour ce groupe CLIS : proposer des activités riches et variées au cours de chaque séance d'AEP, mais sans obligation de conduire un projet avec une progression sur plusieurs séances. Les activités sont ainsi organisées séance par séance, à la différence des autres groupes d'enfants d'AEP.

Des évaluations régulières sont effectuées avec les différents intervenants et transmises aux responsables municipaux et élus.

Dans une logique de mixité et d'inclusion, la Ville de Saumur souhaite favoriser le plus possible l'admission pendant les temps périscolaires, et en particulier les temps d'AEP, des enfants atteints d'un handicap ou pouvant souffrir de troubles du comportement, sous réserve que l'accueil soit adapté à l'enfant et au fonctionnement général des temps périscolaires.

En dernier recours, lorsque l'état de santé d'un enfant, un éventuel handicap ou des troubles du comportement mettent en danger l'enfant lui-même ou les autres enfants accueillis et rendent son accueil impossible, la Ville se réserve la possibilité de refuser son inscription ou son admission au sein des AEP, conformément au règlement de fonctionnement des temps périscolaires.

Un tel refus d'inscription ou d'admission ne sera donc opposé qu'après avoir examiné toutes les possibilités d'accueillir l'enfant, après échange entre l'équipe pédagogique, le(s) parent(s), la personne exerçant l'autorité parentale sur l'enfant ou l'institution en ayant la garde, et les professionnels médico-sociaux accompagnant l'enfant (SESSAD, Institut Médico-Educatif, assistante sociale ...).

En annexe Voeu du Conseil Municipal de Saumur du 18 décembre 2014 - Prise en charge des enfants handicapés, inadaptés ou souffrant de troubles du comportement.

CLASSE EXTERNALISEE DE L'IME CHANTEMERLE A L'ECOLE DU CLOS COUTARD en septembre 2015

Inclusion d'un groupe classe de l'IME Chantemerle de Bagneux au sein du groupe scolaire

Préambule :

A l'IME Chantemerle, l'enfant bénéficie d'un accompagnement spécialisé et personnalisé dans un milieu adapté au niveau éducatif, pédagogique et thérapeutique.

Afin de permettre à certains enfants, aptes à assumer des contraintes et des exigences de la vie à l'école et à devenir « élève », l'IME propose de scolariser un groupe d'enfant dans une école.

Par ce projet, il s'agit de contribuer à l'orientation définie dans le cadre de la loi 2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Le décret du 4 avril 2009 issu de la loi du 11 février 2005 fixe les règles de coopération entre les établissements médico-sociaux et l'Education Nationale. Dans cette perspective, la mise en place de toutes les mesures concourant à favoriser une meilleure complémentarité et coopération entre les ressources apportées tant par l'Education Nationale que par le secteur médico-social, représente un objectif prioritaire.

Cette coopération doit permettre d'amorcer une rupture avec la logique de filières structurées de manière cloisonnée entre les classes ordinaires et les classes d'enseignement adapté et d'accéder à une logique de parcours individualisé à travers des dispositifs souples et adaptés aux besoins de l'élève susceptibles d'être aménagés tout au long de sa scolarité.

Présentation de l'inclusion :

Pour répondre à la demande d'inclusion, présentée par le Directeur de l'IME Chantemerle de l'ADAPEI 49, l'Inspecteur de l'Education Nationale de circonscription en accord avec le Maire de la ville de Saumur autorise l'accueil au sein du groupe scolaire « Le Clos Coutard » situé à Saumur, d'un groupe-classe de l'IME Chantemerle (Bagneux), composé de **7 enfants âgés de 6 à 12 ans**, déficients intellectuels, orientés par la MDA (Maison Départementale de l'Autonomie). Les enfants seront inscrits dans les effectifs de l'IME Chantemerle.

Objectifs du projet :

L'objectif principal de ce projet est que les enfants soient stimulés par leur inclusion dans le contexte scolaire ordinaire afin qu'ils puissent développer leurs compétences sociales ainsi que leurs capacités d'apprentissage (lire, écrire, compter).

Le but de l'inclusion, c'est de favoriser l'intégration des enfants en situation de handicap, en associant les professionnels de l'école et de l'IME.

La présence à l'école d'enfants de l'IME permet aussi à tous les élèves d'accéder à des valeurs citoyennes telles que le respect de la différence et la solidarité.

L'inclusion peut permettre en outre de prendre en compte la demande des familles des enfants accueillis à l'IME, très favorables d'une manière générale à ce projet.

Il pourra s'agir pour certains enfants de tendre vers une scolarisation en milieu ordinaire (CLIS, ULIS).

Constitution du groupe d'enfants :

La décision concernant le choix des enfants de ce groupe-classe appartient au Directeur de l'IME Chantemerle et devra s'appuyer pour chacun des enfants, sur le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) auquel s'intègre le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).

L'équipe éducative, pédagogique et thérapeutique de l'IME s'appuiera sur des critères tels que l'âge, les capacités d'adaptation et d'apprentissage et le bénéfice que peut tirer l'enfant d'une scolarité adaptée en milieu ordinaire.

L'avis favorable de la famille et de l'enfant est primordial.

Toute souffrance repérée d'un enfant pourra amener l'équipe à requestionner la présence et la scolarisation de cet enfant dans ce groupe.

L'encadrement de la classe externalisée sera assurée en permanence par un éducateur (trice) spécialisé(e) et une enseignante spécialisée.

Inclusions individuelles :

Après une période permettant l'intégration progressive du groupe classe au sein de l'école, les enfants accompagnés par l'IME pourront bénéficier d'inclusions individualisées dans des classes de l'école, validées en Conseil de cycle, sous l'autorité de l'Inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription de Saumur. Ces inclusions individuelles relèvent du volontariat du professeur des écoles intégrant et demeurent sous la responsabilité du Conseil de cycle et de la Directrice de l'école du Clos Coutard. Elles figurent au Projet Personnalisé d'Accompagnement de l'enfant, élaboré par l'équipe pluridisciplinaire de l'IME en collaboration avec la famille.

En début d'année scolaire (après la première année d'expérimentation), les familles autorisent par écrit leur enfant à participer à toutes activités décloisonnées, internes ou externes à l'école, sur ou en dehors du temps scolaire, au cours desquelles il peut être encadré par un enseignant de l'école. Les familles remplissent par ailleurs les mêmes autorisations que pour les élèves de l'école quand leur enfant participe à une sortie ponctuelle avec une classe de l'école. Ces différentes activités restent sous la responsabilité de l'IME Chantemerle.

Dans le cas d'une sortie commune encadrés par les enseignants, le personnel de l'IME et éventuellement des parents d'élèves de l'école, il est veillé à ce que chaque sous-groupe soit encadré par un professionnel de l'IME, celui-ci restant en permanence responsable des enfants de l'IME.

Dans le cadre du projet d'école (décloisonnements, sorties pédagogiques), les professeurs des écoles et l'équipe éducative conservent toute latitude d'organisation pédagogique.

Calendrier de fréquentation de l'école :

La période d'expérimentation du projet se déroulera sur l'année scolaire 2015 – 2016 ; elle limitera pour cette première année l'accueil du groupe pour un temps séquentiel qui s'organise de la façon suivante :

Lundi : 8 h 30 – 13 h 15

Mardi : 8 h 30 – 12 h 00

Jeudi : 8 h 30 – 13 h 15

Vendredi : 8 h 30 – 12 h 00

Le transport des enfants est assuré par l'IME Chantemerle et l'arrivée des enfants à l'école s'effectuera entre 8h20 et 8h30 ; ils seront accueillis directement en classe par les professionnels de l'IME.

L'évolution du temps d'accueil fera l'objet d'un accord préalable des différentes partenaires de cette expérimentation.

L'IME conserve la responsabilité pleine et entière du groupe classe et de ses composants selon son calendrier de fonctionnement. En conséquence, le groupe classe réintègre l'IME quand l'école est fermée (une partie des vacances scolaires) et/ou les dispositifs de droit commun (centre de loisirs, etc...).

Réunions de concertation :

Différents temps d'échanges sont programmés pour élaborer et mettre en œuvre le projet :

- entre partenaires institutionnels
- entre personnels municipaux, enseignants et éducateurs
- avec les parents et les enfants de l'IME
- avec les parents et les enfants de l'école

FORMATION DES AGENTS DE LA COLLECTIVITE SUR LE HANDICAP :

- **Formation proposée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) de 2 animateurs de temps éducatifs en charge des CLIS en juin 2015: Accueillir des publics spécifiques en TAP**

Objectifs :

Comprendre les enjeux et découvrir des outils permettant d'accueillir des publics spécifiques en TAP (enfants en CLIS, porteurs de handicap, ...)

Contenu de la formation :

1. Accueil et présentations
2. Déroulé :
 - o Matin : mise en situation (SAPS Ball, Kin Ball)
 - o Midi : repas + témoignage de Myriam, coordinatrice TAP ville de Saumur
 - o Après-midi : partages d'expériences, présentation des outils existants

Méthode :

Favoriser l'expression des stagiaires par des méthodes actives ; Échanges d'expériences, échanges de pratiques, présentation d'outils concrets.

- **Formation 1er niveau à la Langue des signes pour deux Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) en charge d'enfants malentendants**

FICHE 8

ÉDUCATION

En lien avec la
FICHE 8 page 49
du Guide « Ville et
Intercommunalité
amies des enfants »

**CRITÈRE DE PARTICIPATION : QUALITÉ
DES INITIATIVES VISANT À FAVORISER
L'ÉDUCATION DES ENFANTS ET DES
ADOLESCENTS.**

La Ville (et/ou l'EPCI) renseigne dans cette fiche la nature de ses **actions et projets innovants** visant à prendre en compte la dimension éducative sur son territoire (1 fiche par action/projet).

La Ville de Saumur labellisée Ville Amie des Enfants depuis 2004, souhaite à travers cette engagement promouvoir une approche de l'enfant et du jeune dans sa globalité, aussi bien dans ses propres dispositifs municipaux que dans ceux qu'elle soutient.

En cohérence avec cette politique volontariste, dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux temps éducatifs périscolaires, la Ville de Saumur a décidé d'élaborer un **Projet Educatif Territorial (PEdT)** qui a vocation à mobiliser toutes les ressources du territoire, à proposer à chaque enfant et notamment les moins favorisés socialement un parcours éducatif cohérent et de qualité pour tous ses temps de vie, et à favoriser l'épanouissement et la réussite scolaire et éducative de chacun.

Le PEdT a pour ambition de définir les orientations et les objectifs prioritaires communs aux différents partenaires éducatifs et de veiller à la cohérence et à la complémentarité des activités proposées.

Il vise à définir un cadre global et cohérent à l'action éducative de la Ville et de ses partenaires pour tous les enfants saumurois.

LE PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEdT) :

Obligatoire à Saumur en raison de la dérogation aux principes d'organisation de la semaine scolaire avec le dépassement de l'amplitude horaire maximale du temps d'enseignement par journée, le PEdT est un outil de collaboration locale.

Il a été construit dans le cadre d'un échange et d'une concertation de tous les acteurs éducatifs du territoire, lors des **Assises de l'Education** organisées le 8 octobre et le 20 novembre 2014, ainsi que lors des réunions de travail intermédiaires.

Le 18 décembre, le projet de PEdT a été présenté en Conseil Municipal.

Ce projet a ensuite fait l'objet d'un examen conjoint par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale et par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Le 17 juin 2015, le PEdT définitif prend la forme d'un contrat signé pour une durée de 3 ans maximum entre la Ville et les partenaires institutionnels de la Ville en matière d'éducation, à savoir le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale de Maine et Loire, le

Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de Maine et Loire et le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale de Maine et Loire.

Les objectifs du Projet Educatif Territorial :

Les 2 655 enfants scolarisés à Saumur et ses communes associées sont concernés, dont 1 414 enfants scolarisés dans les écoles publiques et 1 241 enfants scolarisés dans les établissements privés d'enseignement du 1^{er} degré sous contrat d'association avec l'Etat. Au-delà même des temps scolaires et périscolaires et des Activités Educatives Périscolaires, le PEdT a aussi vocation à porter sur tous les temps de vie des enfants :

- temps périscolaire du soir et du mercredi après-midi
- temps extrascolaire (activités sportives, artistiques, culturelles ou autres)
- temps familial.

Les objectifs éducatifs partagés définis dans le cadre des Assises sont :

- Favoriser la confiance en soi et la confiance en l'autre en valorisant la parole et l'engagement des enfants et des jeunes
- Développer et renforcer l'accès aux ressources éducatives du territoire
- Favoriser le Vivre ensemble, la mixité
- Mieux se connaître entre partenaires, développer le travail en réseau
- Renforcer l'accompagnement des familles
- Renforcer la réussite éducative et scolaire de l'enfant, en luttant contre les stigmatisations des parents liées à l'école. Favoriser la démarche de co-éducation.

ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE :

Des rencontres réunissant les différents acteurs du territoire de Saumur oeuvrant dans le champ de l'accompagnement à la scolarité ont eu lieu, à l'initiative de la Ville, faisant suite au projet de la Scoope de mettre en œuvre une action d'accompagnement à la scolarité sur Saumur à la rentrée prochaine.

Elle a pour objectif de permettre aux différents acteurs :

- se présenter,
- identifier les différents dispositifs et interlocuteurs
- identifier les spécificités et complémentarités
- envisager une articulation, des relais
- réfléchir à une communication claire à destination du public et des partenaires

1) Présentation synthétique des différents dispositifs et porteurs de projet

➤ Le projet « Contrat Local d'accompagnement à la Scolarité (CLAS) » de la SCOPE

Le porteur de projet :

L'association SCOPE (Sport – Culture – Ouverture – Orientation PEdagogique) existe depuis 25 ans. Elle est aujourd'hui implantée dans quatre quartiers saumurois avec des locaux au Chemin Vert, dans les Hauts Quartiers, à St Lambert des Levées et à Bagneux. Elle a pour principal objectif de favoriser l'insertion sociale de jeunes âgés de 11 à 18 ans par la pratique du sport et d'activités socioculturelles. Elle développe une démarche

d'éducation populaire et intervient notamment dans le cadre de la prévention de la délinquance.

Elle compte dix salariés : un directeur, une secrétaire-comptable et 8 animateurs.

Dans le cadre du dispositif CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité), l'association travaille actuellement à un projet d'action d'accompagnement à la scolarité. Elle répondra prochainement à l'appel à projet CLAS 2015-2016 de la CAF dans la perspective d'un début d'action à la rentrée scolaire 2015 pour l'année scolaire, à titre expérimental.

Quoi ?

Action d'accompagnement à la scolarité se référant à la charte nationale de l'accompagnement à la scolarité de 2004 (dimension d'aide à la fonction parentale présente). Les jeunes sont inscrits par leurs parents pour une période. Il y a trois périodes dans l'année : à partir de fin septembre jusqu'aux vacances de Noël, janvier – mars, avril-juin.

L'inscription est renouvelable deux fois, un jeune peut donc être inscrit toute une année. Le jeune, le(s) parent(s) et l'association signent un contrat d'engagement mutuel.

Bilan avec la coordinatrice de l'action, le jeune et son(ses) parent(s) à l'issue de chaque fin de période.

La séance se déroule en trois temps : un temps d'accueil, un temps d'aide aux leçons et un temps d'animation (utilisation des outils numériques, jeux de société...).

A la séance hebdomadaire, s'ajoutent différents temps proposés (facultatifs) :

- Une journée de découverte de lieux ressources de Saumur (médiathèque, ludothèque, archives) et/ou d'animation à caractère culturel à chaque vacances scolaires.
- Deux « temps familles » : Goûter partagé aux vacances de Noël et en fin d'année scolaire.
- D'autres activités/déplacements (« Made in Angers », piscine...) proposés au cours de l'année.

Quand ?

Un jour/semaine, de 17h à 18h30, en période scolaire.

Où ?

Dans les deux locaux de l'association situés au sein du nouveau quartier prioritaire « Chemin Vert – Hauts Quartiers » :

- Scoope du Chemin Vert : 325 rue Robert Amy
- Scoope des Hauts Quartiers : 1 rue du Docteur Maisonneuve

Avec qui ?

Une équipe de 5 à 10 bénévoles coordonnés par une salariée de l'association (Laurence GILBERT).

1 bénévole pour 1 à 2 jeune(s).

Pour qui ?

10 collégiens (de la 6ème à la 3ème) répartis sur les deux lieux d'intervention :

- domiciliés au sein du nouveau quartier prioritaire « Chemin Vert – Hauts Quartiers »,
- et/ou scolarisés au collège Yolande d'Anjou ou au collège Pierre Mendès-France,
- rencontrant des difficultés dans leur scolarité et en terme d'ouverture culturelle.

Et leurs parents.

➤ L'aide aux devoirs d'OASIS

Le porteur de projet :

L'association OASIS (Organisme d'Accompagnement Scolaire Intercycle de Saumur) existe depuis 1988. Elle développe une action d'aide aux devoirs mise en oeuvre par des bénévoles pour accompagner des enfants et des jeunes en difficultés scolaires afin de favoriser leur intégration dans l'école et d'éviter qu'ils décrochent de leur parcours scolaire.

D'abord impliquée auprès d'enfants scolarisés dans le premier degré, elle intervient depuis 2007 auprès de collégiens également.

Elle propose également un temps d'éveil le mercredi pour les plus petits.

Quoi ?

Séances d'aide au travail du soir : apprentissage des leçons, exercices ou reprises d'exercices, répétitions, révisions.

Les enfants sont inscrits par leurs parents pour l'année scolaire.

L'association propose un accueil individualisé et une présence attentive de la part d'adultes qui souhaitent valoriser la scolarité et les capacités des enfants et des jeunes.

Quand ?

2 à 4 jours/semaine selon les groupes (lundi-mardi-jeudi-vendredi), après la journée de classe, en période scolaire.

Où ?

9 groupes dans 6 quartiers :

- Chemin Vert : 2 groupes (1^{er} ou 2nd degré) + accueil des petits le mercredi.
- Hauts Quartiers : 2 groupes (1^{er} ou 2nd degré)
- Croix Verte : 1 groupe (1^{er} et 2nd degré)
- St Lambert des levées : 1 groupe (1^{er} et 2nd degré)
- Bagneux : 1 groupe (1^{er} degré uniquement)
- Foyer des Tourelles : 1 groupe (1^{er} et 2nd degré)

Les séances ont lieu dans des locaux extra-scolaires mis à disposition par la Ville de Saumur : centre social et culturel Jacques Percereau, île des enfants, salle des Hauts Quartiers, Maison des associations, salle du Port Lambert, salle des Hauts Sentiers...

Avec qui ?

Une équipe d'environ 80 bénévoles, des retraités majoritairement, mais aussi quelques étudiants ou actifs.

1 bénévole pour 1 à 3 enfant(s) ou adolescent(s).

Pour quel public ?

Des enfants scolarisés dans le 1er degré (du CP au CM2) ou dans le 2nd degré (de la 6ème à la 3ème) saumurois et qui ont des difficultés scolaires.

2014-2015 : 88 enfants accompagnés (68 primaires, 20 collégiens).

➤ L'accompagnement à la scolarité du Programme de Réussite Educative (PRE) :

Le porteur de projet :

Le Programme de Réussite Educative (PRE) de la Ville de Saumur est un dispositif multi-partenarial porté par la Caisse des Ecoles de Saumur.

Il a pour mission de proposer et de mettre en oeuvre un accompagnement personnalisé, adapté à chaque situation familiale, visant à réduire les freins et obstacles s'opposant à la

réussite éducative d'enfants et d'adolescents âgés de 2 à 16 ans présentant des fragilités, résidant à Saumur ou dans une commune associée.

Il intervient dans les domaines suivants : scolarité, santé, éducatif, social, culture et loisir.

Il s'appuie sur un réseau de partenaires qui oeuvrent ensemble en sein de l'Equipe Pluridisciplinaire de Soutien (EPS).

L'accompagnement à la scolarité est donc une action parmi d'autres et s'intègre souvent à un accompagnement plus global.

Quoi ?

Les séances d'accompagnement à la scolarité comprennent à la fois l'aide au travail personnel des enfants/adolescents (leçons, révisions, devoirs), le soutien aux parents dans le suivi de la scolarité de leur enfant et l'accès aux apports culturels nécessaires à la réussite scolaire.

L'action vise à développer chez l'enfant/adolescent son désir d'apprendre et à élargir ses centres d'intérêt. Elle doit contribuer à son épanouissement personnel. L'action vise également à aider les parents à prendre le relais.

Les modalités de mise en œuvre de l'action d'accompagnement à la scolarité (objectifs, contenu, nombre de séances par semaine, durée de l'intervention, lieu des séances) sont discutées au cas par cas avec les familles, les membres de l'EPS du PRE et les enseignants et notifiées sur une fiche signée par la famille et le PRE.

Quand ?

Entre ¾ d'heure et 3 heures par semaine selon l'âge et les besoins de l'enfant ou du jeune. Les séances d'une heure en moyenne se déroulent après la journée scolaire (entre 16h30 et 19h) ou le mercredi après-midi, en période scolaire.

Où ?

Au domicile familial le plus souvent, à l'école ou dans d'autres lieux (médiathèque par exemple) dans certains cas, à la marge.

Avec qui ?

5 agents coordonnés par la médiatrice du PRE et participant régulièrement à des actions de formation ou des séances d'analyse de la pratique.

1 intervenant pour 1 à 2 enfant(s)/adolescent(s).

L'équipe est gérée et animée par la coordonnatrice du PRE.

Pour quel public ?

Pour des enfants et adolescents scolarisés en école élémentaire, en collège ou en lycée (jusqu'à 16 ans révolus) présentant des signes de fragilité (sur le plan scolaire entre autres) et accompagnés par le PRE dans le cadre d'un parcours individualisé.

Entre 40 et 50 enfants accompagnés par an.

➤ L'étude surveillée

Le porteur de projet : La Ville de Saumur

Quoi ?

C'est un temps « calme » de garderie, pendant lequel les enfants sont placés sous la surveillance d'un adulte pour y apprendre leurs leçons.

Les parents peuvent venir chercher leur enfant à tout moment pendant ce temps, permettant ainsi d'alléger le temps de présence des enfants à l'école, tout en leur offrant la possibilité d'apprendre leurs leçons.

Les enfants sont inscrits par leurs parents pour l'année scolaire.

Quand ?

Tous les jours de 16h30 à 17h15, en période scolaire.

Où ? Dans les écoles publiques saumuroises.

Avec qui ?

Animateurs de temps éducatif municipaux.

Sur la base d'un taux d'encadrement d'environ 1 adulte pour 30 enfants.

Pour quel public ?

Pour les enfants d'âge élémentaire scolarisés dans une école publique saumuroise.

➤ L'aide aux leçons

Le porteur de projet : La Ville de Saumur

Quoi ?

Il s'agit d'un temps privilégié d'accompagnement des enfants dans l'apprentissage de leurs leçons, sur le même créneau que celui des études surveillées.

Afin de ne pas perturber les conditions d'apprentissage des leçons par les enfants par des allées et venues successives, les parents ne peuvent venir chercher leur enfant qu'à l'issue de ce temps, et non en cours de séance.

Quand ?

2 fois par semaine de 16h30 à 17h15, en période scolaire.

Où ?

Dans les écoles publiques saumuroises.

Avec qui ?

Animateurs de temps éducatif municipaux devant répondre à des conditions de qualification et de qualités pédagogiques plus rigoureuses que pour les autres temps périscolaires (niveau baccalauréat minimum) et enseignants (sur la base du volontariat).

Taux d'encadrement renforcé : 1 adulte pour 18 enfants environ.

Pour quel public ?

Pour les enfants d'âge élémentaire scolarisés dans une école publique saumuroise.

2) Echange autour de l'articulation entre les différents dispositifs

Les dispositifs ci-dessus partagent les principes suivants :

- Gratuité des interventions.
- Les intervenants interviennent en complément de l'école dans le respect des compétences et des responsabilités de chacun. Ils recherchent la continuité de l'acte éducatif et la cohérence entre les activités scolaires et les actions d'accompagnement.
- Les intervenants respectent le caractère gratuit et laïque des différentes actions menées. Tout prosélytisme est proscrit.

Les différences de fonctionnement (fréquence, lieux, durée...) ou de priorité (autour de l'implication des parents notamment) en font des dispositifs complémentaires qui pourront répondre à des situations ou demandes des familles différentes.

Une bonne inter-connaissance permettra aux différents acteurs (les responsables de projets, mais aussi les différents « repérants » possibles - enseignants notamment) d'informer et d'orienter les familles de façon pertinente et aux familles de trouver le dispositif le plus adéquat pour elles.

Des relais doivent pouvoir être envisagés dès lors que la participation d'un jeune au sein d'un dispositif n'est plus possible ou plus concluante.

3) Echange autour de la stratégie de communication

Les participants s'entendent sur la nécessité d'une communication claire et bien compréhensible des familles et des partenaires au sujet de l'offre disponible sur le territoire en matière d'accompagnement à la scolarité.

La Ville, pilote de cette démarche de concertation, a travaillé avec son service communication à la conception d'un document qui a été présenté aux partenaires et est en cours de validation. Cela n'exclut pas les outils de communication propres à chaque porteur de projet.

LIRE ET FAIRE LIRE

Des bénévoles qui partagent avec les enfants le plaisir de la lecture

Quels sont les objectifs poursuivis par Lire et faire lire ?

L'association Lire et faire lire se propose d'apporter, à la faveur d'une rencontre hebdomadaire entre un **adulte de 50 ans ou plus et un petit groupe d'enfants âgés de 4 à 12 ans, des moments privilégiés de lecture commune et d'échange**, puisant à la fois dans la richesse de la littérature de jeunesse et dans les capacités d'écoute réciproque.

Implanté aussi bien en milieu urbain que dans les zones rurales, complémentaire des divers espaces éducatifs institutionnels, le dispositif Lire et faire lire apporte sa contribution à la **prévention de l'illettrisme**. Sa présence est notamment renforcée auprès des enfants en difficulté, tant au plan éducatif que social.

A cet aspect éducatif il faut ajouter la dimension de **transmission entre les générations**, deuxième volet d'utilité de ce programme national d'**ouverture culturelle et de solidarité**.

➤ Interventions Lire et Faire Lire à Saumur en 2013/2014 :

Séances de 0h30 à 0h45 par un bénévole pour un groupe de 2 à 6 enfants selon la charte de « Lire et Faire Lire ».

- **Pause méridienne dans les écoles :**
 - Jean de la Fontaine : 4 séances par semaine
 - Clos Coutard : 3 séances par semaine
 - Louis Pergaud : 1 séance par semaine
 - Notre-Dame de la Visitation : 3 séances par semaine
 - Saint-Louis : 1 séance par semaine
 - Saint-Nicolas : 3 séances par semaine
 - Notre-Dame de Nantilly : 2 séances par semaine
 - Sainte-Anne : 2 séances par semaine
 - L'Abbaye : 2 séances par semaine
- **Accueils de loisirs (ALSH) Ile des Enfants et Petit Souper :** 3 bénévoles alternativement sur les périodes de vacances scolaires et/ou les mercredis.

En 2013/2014, la coordination « Lire et Faire Lire » demandait à la Ville une subvention à hauteur de 160 € par séance hebdomadaire, soit au total 3 840 € pour l'année scolaire, se répartissant comme suit :

- écoles publiques et ALSH : 1 760 €
- écoles privées : 2 080 €.

La subvention accordée par la Ville de Saumur s'est élevée en 2014 à 600 €, non fléchée spécifiquement sur les seuls accueils de loisirs et écoles publiques, mais avec une volonté affichée par la précédente Municipalité de voir « Lire et Faire Lire » fortement développer son intervention auprès des écoles publiques.

➤ **Nouveau contexte financier imposé par Lire et Faire Lire à compter de septembre 2014 :**

« Lire et Faire Lire » conditionne désormais son intervention dans les écoles (que ce soit sur temps scolaire ou dans le cadre des nouveaux rythmes) à une augmentation de la subvention de la Ville à la hauteur du forfait demandé de 160 € par an sur la base d'une intervention hebdomadaire.

➤ **Année scolaire 2014/2015 :**

Afin de pouvoir maintenir un volume d'intervention équivalent à ce qui se faisait en 2013/2014 dans les ALSH et les écoles publiques, et sous réserve de la disponibilité des bénévoles de Lire et Faire Lire, voici la proposition qui est faite par la Ville, au regard de la faisabilité et de la pertinence éducative de l'intervention de Lire et Faire Lire, tant sur le temps de pause méridienne que sur le temps des AEP :

- **Maintien des interventions Lire et Faire lire sur la pause méridienne à l'identique dans les écoles Louis Pergaud et Clos Coutard :**
 - Clos Coutard : 2 séances par semaine, soit 480 € par an
 - Louis Pergaud (école élémentaire de Saint-Lambert-des-Levées) : 1 séance par semaine, soit 160 € par an
 - Violettes : 1 séance par semaine, soit 160 € par an

Objectif éducatif : maintenir un temps calme de familiarisation avec la lecture dans ces deux écoles confrontées à des problèmes de discipline et de comportement des enfants, notamment lors du temps de pause méridienne.

=> contribuer à l'amélioration du « climat » au sein de l'école grâce à ce temps calme existant sur le temps de pause méridienne

=> conserver un lien avec les équipes enseignantes de ces deux écoles dans le repérage et l'orientation des enfants.

=> créer un lien et de la cohérence entre les ateliers Coup de Pouce Langage mis en place pour les enfants d'âge maternel dans le cadre du Programme de Réussite Educative (PRE) dans les écoles de la Coccinelle (école maternelle de Saint-Lambert-des-Levées) et des Violettes

- Maintien d'une intervention dans les accueils de loisirs Ile des Enfants et Petit Souper alternativement pendant les vacances scolaires : 160 € par an.
- Nouvelles interventions sur les temps d'Activités Educatives Périscolaires ou TAP dans les écoles, à raison de 2 écoles par semaine et par période (entre chaque période de vacances scolaires), permettant de tourner sur les différentes écoles de Saumur, les lundis, mardis et jeudis après-midi : 320 € par an

Total : 1 120 € par an, soit une augmentation de la subvention de la Ville de 520 €.

LE PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE :

Le Programme de Réussite Éducative (PRE) permet d'accompagner de manière individualisée des enfants et des jeunes de 2 à 16 ans présentant des signes de fragilité, dans l'objectif de réduire les obstacles qui compromettent leur réussite éducative.

Dispositif de prévention et de soutien, il intervient dans les domaines suivants : scolarité, santé, éducatif, social, culture et loisir.

L'équipe, pluridisciplinaire et pluripartenariale (Caisse d'Allocations Familiales, Conseil Général, Education Nationale, Scoope, service de prévention spécialisée ASEA), privilégie une approche globale de la situation de chaque enfant et l'association des parents tout au long de l'accompagnement.

Se déroulant essentiellement hors temps scolaire, les actions du Programme de Réussite Éducative ont vocation à soutenir l'action éducative assurée par les parents, et à compléter celle assurée par l'école et par des dispositifs portés par diverses institutions sur le territoire. Le Programme de Réussite Éducative et ses partenaires sont engagés à mobiliser le droit commun en priorité et à rechercher la plus grande cohérence et la meilleure articulation possible entre les différentes interventions dont un enfant, un jeune, une famille, peuvent bénéficier.

En 2014, 58 jeunes saumurois ont été accompagnés par le PRE dans le cadre d'un parcours personnalisé. Dans la majorité des cas, ce sont des professionnels de l'Education Nationale qui ont repéré des difficultés de leurs élèves pouvant relever d'un soutien du PRE, et ont orienté les familles vers le dispositif. D'autres acteurs sont également engagés dans la mobilisation du dispositif (travailleurs sociaux, animateurs, acteurs associatifs, soignants, personnel municipal).

Si les problématiques scolaires et éducatives ont principalement été abordées, la santé, les difficultés sociales et l'accès au sport et aux loisirs ont également fait l'objet d'accompagnements.

En matière de soutien à la parentalité et de sensibilisation des parents et de l'environnement familial à leur rôle et à leurs responsabilités vis-à-vis de leurs enfants, les interventions du PRE visent à soutenir et à renforcer la fonction parentale en cherchant notamment à (re)créer du lien entre l'enfant ou le jeune, ses parents et les institutions éducatives, notamment l'institution scolaire.

Dans le domaine de la scolarité différentes actions sont menées :

- **Accompagnement à la scolarité**, à destination des enfants et adolescents âgés de 5 à 16 ans présentant des signes de fragilité scolaire et ne bénéficiant pas des conditions optimales de réussite scolaire.

L'accompagnement à la scolarité vise à développer chez l'enfant son désir d'apprendre et de communiquer. Il doit contribuer à l'épanouissement personnel de l'enfant et à lui donner de meilleures chances de succès à l'école en valorisant et en développant ses capacités. Cette action vise également à mobiliser les parents de l'enfant sur la question de sa scolarité.

- **Prévention du décrochage scolaire :**

Les publics visés sont les adolescents scolarisés en 5^{ème}, 4^{ème} ou 3^{ème} présentant des signes de démotivation scolaire, demandeurs de soutien et d'expériences pour réfléchir à leur projet scolaire/professionnel et donner du sens à l'effort scolaire et à la qualification, et ne bénéficiant pas d'un soutien optimal dans leur environnement familial.

Les objectifs sont de :

- Rendre l'élève actif et acteur de son parcours scolaire.
- Favoriser une orientation scolaire et pré-professionnelle adaptée aux besoins, capacités et envies des élèves.
- Favoriser l'implication des parents dans le projet scolaire et pré-professionnel de leur enfant.
- Favoriser le dialogue entre la famille et le collège.
- Prendre confiance en soi et en ses compétences.
- Gagner en autonomie et en dynamisme dans ses démarches d'insertion.
- Identifier les personnes et lieux ressources : conseillers d'orientation psychologues (COP) et Centre d'Information et d'Orientation (CIO) notamment.

• **« Coup de pouce langage » :**

Public visé : enfants âgés de 3 à 6 ans, scolarisés en classes de moyenne ou grande section (à l'école des Violettes pour l'année 2013-2014), qui n'ont pas bénéficié d'une stimulation suffisante pour les aider à acquérir un langage structuré permettant ultérieurement l'apprentissage du « lire-écrire ».

L'action ne s'adresse pas spécifiquement à des enfants allophones mais plutôt à ceux qui ont des difficultés à construire une phrase complète, utilisant un langage peu structuré avec un vocabulaire très restreint.

Objectifs:

Faire évoluer favorablement l'acquisition des structures langagières par l'enfant, le préparant ainsi à sa future acquisition de la lecture-écriture.

Lui donner le goût du livre.

Cette action vise aussi à conforter le rôle des parents, à les accompagner dans la découverte de la littérature enfantine, sans chercher à se substituer à eux.

Cette action ne s'inscrit pas non plus dans une visée rééducative.

Il s'agit de proposer à ces enfants des temps de dialogue réguliers, pour qu'ils puissent reprendre à leur compte le langage adapté que leur propose le « facilitateur de langage » au sein des ateliers « Plaisir de lire et de parler » en relation duelle.

L'Asforel (Association de Formation et de Recherche sur le Langage, Angers) se charge de la formation des facilitateurs et de l'évaluation de l'action.

La Fédération des Œuvres Laïques (FOL) a assuré le pilotage de l'action pour la première année de mise en place (2013-2014).

L'action a été étendue à l'école maternelle de la Coccinelle à compter de la rentrée scolaire 2014/2015 :

- Ecole des Violettes : 8 enfants en classes de grande section, 6 bénévoles.
- Ecole la Coccinelle : 6 enfants en classes de moyenne et grande section, 5 bénévoles.

• **Atelier « Aventure en terre d'écriture » :**

Atelier de découverte de la littérature jeunesse, jeux de lecture et d'écriture favorisant l'expression et la créativité.

Public visé :

Enfants scolarisés en CE1 et CE2 qui peinent à trouver du plaisir à lire et à écrire, manquant d'expériences de lecture et d'écriture plaisantes et peu stimulés sur ces plans dans leur environnement familial (parents non lecteurs, pas de livres à la maison, pas de fréquentation de la bibliothèque). Enfants présentant également les fragilités suivantes : manque de curiosité et d'intérêt général, manque de confiance en soi, manque de créativité.

Objectif général :

Faire découvrir aux enfants les plaisirs de la lecture et de l'écriture malgré leur mauvaise maîtrise de ces compétences en utilisant des supports ludiques et valorisants afin qu'ils aient envie de progresser. Développer l'expression et la créativité.

Objectifs spécifiques :

- Développer leur intérêt pour la lecture et l'écriture (et non l'acquisition de ces compétences, travail de l'enseignant)
- Comprendre comment est fait un livre et à qui il s'adresse
- Acquérir des références culturelles
- S'exprimer sur eux-mêmes, leurs ressentis, leurs convictions, leurs désirs, leurs projets aussi bien à l'oral qu'à l'écrit
- Oser s'exprimer devant les autres
- Acquérir une confiance en soi
- Amener les parents à encourager leurs enfants dans ces apprentissages.

Moyens :

- En les stimulant à l'aide de situations ludiques
- En proposant des jeux d'écriture
- En proposant des jeux autour de l'objet livre (manipulation)
- En proposant des lectures sur les thèmes choisis par les enfants
- En valorisant leurs savoir-faire
- En utilisant des ouvrages de littérature jeunesse de qualité (approche des sujets, qualité de l'écriture, illustrations, qualités esthétiques de l'objet livre)
- En favorisant le lien avec les parents.

Descriptif synthétique de l'action :

Atelier hebdomadaire de découverte de la littérature jeunesse, et de jeux de lecture et d'écriture par groupe de 12 enfants par période (de vacances à vacances) au sein des écoles les Violettes, Clos Coutard, Charles Perrault et Louis Pergaud (roulement).

Chaque session fait l'objet d'un programme et d'une thématique spécifiques (calligramme, kamishibai...).

Des sorties à la médiathèque sont organisées.

A l'issue de chaque session, une présentation est proposée aux familles et aux enseignants.

Partenariats :

Education Nationale, Instance régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS), Saumur Agglo (médiathèque).

Evaluation et indicateurs retenus :

- Nombre d'enfants inscrits à l'atelier et participation/assiduité.
- Evolution de l'intérêt des enfants pour la lecture et l'écriture.
- A terme, progrès scolaires.

Dans le domaine éducatif et social, différentes actions sont menées :

• **Atelier « Graines de citoyens » :**

Public visé :

Enfants scolarisés en CM1 et CM2 qui rencontrent des difficultés liées au «vivre ensemble» (Comportement parfois peu approprié à la vie collective, propos racistes, rejet de la différence, besoin de s'affirmer dans un groupe).

Intervenantes : L'animatrice et une intervenante vacataire du PRE.

Objectif général :

- Favoriser le respect des différences et combattre le repli sur soi.
- Cultiver la tolérance et promouvoir les règles du « vivre-ensemble ».
- Prévenir les comportements psycho-sociaux malveillants, voire déviants.

Objectifs spécifiques :

- Sensibiliser les enfants à la notion de différence (origine ethnique, mode de vie, fille/garçon), à la gravité des actes de racisme ou de sexisme, aux valeurs de respect et de tolérance.
- Prévenir le harcèlement et les comportements violents.

Descriptif synthétique de l'action :

Atelier hebdomadaire par groupe de 12 enfants par période (de vacances à vacances) au sein des écoles les Violettes, Clos Coutard, Charles Perrault et Louis Pergaud (roulement).

Par des jeux et des débats animés et médiatisés, les enfants sont sensibilisés au respect et à la citoyenneté. Parmi les thèmes qui sont abordés : la politesse, l'entraide, les relations filles-garçons, le handicap, la violence...

Chaque session fait l'objet d'un programme et d'une thématique spécifiques.

Des sorties à la ludothèque sont organisées.

A l'issue de chaque session, une présentation est proposée aux familles et aux enseignants.

Partenariats :

Education Nationale, Instance régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS), Saumur Agglo (médiathèque).

Evaluation et indicateurs retenus :

- Nombre d'enfants inscrits à l'atelier et participation/assiduité.
- Evolution des enfants dans leurs positionnements, leurs comportements, leurs relations aux autres.
- A terme, évolution des enfants dans les autres lieux de vie collective : école, quartier.

• **« Projet ado » (en partenariat avec le service de prévention spécialisée de l'ASEA 49)**

Public visé :

Collégiens ou lycéens âgés de 12 à 16 ans présentant :

- un manque d'ouverture sur l'extérieur et d'intérêt particulier
- un besoin de repères et de ressources extérieurs
- des préoccupations dont ils souhaitent échanger
- un manque d'intérêt pour leur scolarité

Intervenantes : Un/e éducateur/trice de prévention et la médiatrice du PRE.

Objectifs :

- Identifier les lieux et personnes ressources sur le territoire
- Permettre un échange entre ados sur des préoccupations communes
- Apporter éventuellement des réponses aux préoccupations exprimées, par des activités ou interventions
- Les amener à prendre conscience de leurs capacités et qualités personnelles, leur redonner confiance en eux en les valorisant
- Les amener à l'autonomie et à une plus grande ouverture d'esprit
- Les amener à avoir confiance en l'autre et à s'appuyer sur le groupe

- Renforcer le lien des participants avec les professionnels du PRE et du service de prévention spécialisée.

Descriptif synthétique de l'action :

3 sessions de deux jours la première semaine des vacances scolaires de Toussaint, d'hiver et de printemps.

Groupe de 8 jeunes maximum, volontaires pour participer au projet.

Programmes autour de la découverte des lieux ressources sur la ville, de la culture et du sport.

Activités récurrentes : temps de jeu en groupe à la ludothèque, courses et repas en commun, accueil du groupe au CIO et à la Scoope, initiation à l'escalade, sortie à Angers ou Nantes et déplacement en train, spectacle ou sortie culturelle.

Partenaires :

Education Nationale, Centre d'Information et d'Orientation (CIO), Mission Locale, Scoope, Point Information Jeunesse, Instance régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS), Planning Familial, Maison Départementale des Solidarités ...

Evaluation et indicateurs retenus :

- Nombre de participants
- Assiduité et intérêt exprimé
- Mobilisation des structures découvertes
- Evolution des jeunes dans leurs positionnements.

• **Orientation et accompagnement vers les structures de droit commun**

Public visé :

Familles rencontrant des difficultés socio-économiques et nécessitant l'intervention d'un travailleur social pour répondre à des problèmes d'accès à l'emploi, d'accès aux droits, de logement, de précarité économique, de gestion budgétaire.

Intervenante : la médiatrice du PRE.

Objectifs :

Permettre à la famille d'accéder à des aides sociales, voire à un accompagnement social (Caisse d'Allocations Familiales ou Conseil Général, assistant social scolaire si l'aide concerne un collégien).

Informar les familles des aides proposées par les associations du secteur de l'action humanitaire et caritative.

Descriptif synthétique de l'action :

L'accompagnement consiste à identifier les difficultés de la famille et à orienter vers le service le plus adapté en prenant en compte les réticences de la famille, en la rassurant sur la bienveillance des professionnels avec lesquels le PRE propose de la mettre en lien et en proposant de l'accompagner (co-intervention si c'est opportun).

Partenariats:

Conseil général, Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, Centre Communal d'Action Sociale, Centre social et culturel Jacques Percereau, les associations du secteur de l'action humanitaire et caritative.

Evaluation et indicateurs retenus :

- Accès effectif de la famille à l'accompagnement ou aux aides proposés.
- Amélioration de ses conditions de vie.

Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) :

Les missions du R.A.S.E.D. :

Les aides spécialisées s'adressent aux élèves en difficulté. Elles se distinguent du soutien ordinaire donné par le maître de la classe et des aides destinées aux enfants handicapés, décidées par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.).

La mission spécifique du RASED est de définir, de décider et de mettre en œuvre les aides spécialisées.

Le RASED assure une triple tâche :

- prévention
- analyse des demandes et conseil auprès de toutes les écoles
- organisation et mise en œuvre des aides spécialisées
- mise en place, avec les équipes d'école, des heures de soutien.

L'organisation du RASED Circonscription SAUMUR1, année Scolaire 2015 – 2016 :

Deux psychologues scolaires, un maître G (aide spécialisée à dominante rééducative), et quatre maîtres E (aide spécialisée à dominante pédagogique) sont rattachés aux écoles Charles Perrault, Louis Pergaud et Recollets et interviennent sur les différentes écoles de la Ville.

ATELIERS JEUNES SCOPE / IREPS sur la télé réalité

Avec Laurent Chiron, animateur multimédia à la SCOPE

Constats :

Les parents montrent de l'intérêt dans les temps informels.

Les 15/16 ans ne profitent pas des matinées organisées par la SCOPE. Ils jouent la nuit donc dorment toute la matinée pendant les vacances scolaires.

Les jeunes passent beaucoup de temps devant les émissions de télé réalité, sans regard critique sur l'émission. La plupart d'entre eux ont la télévision dans leur chambre.

Objectif général :

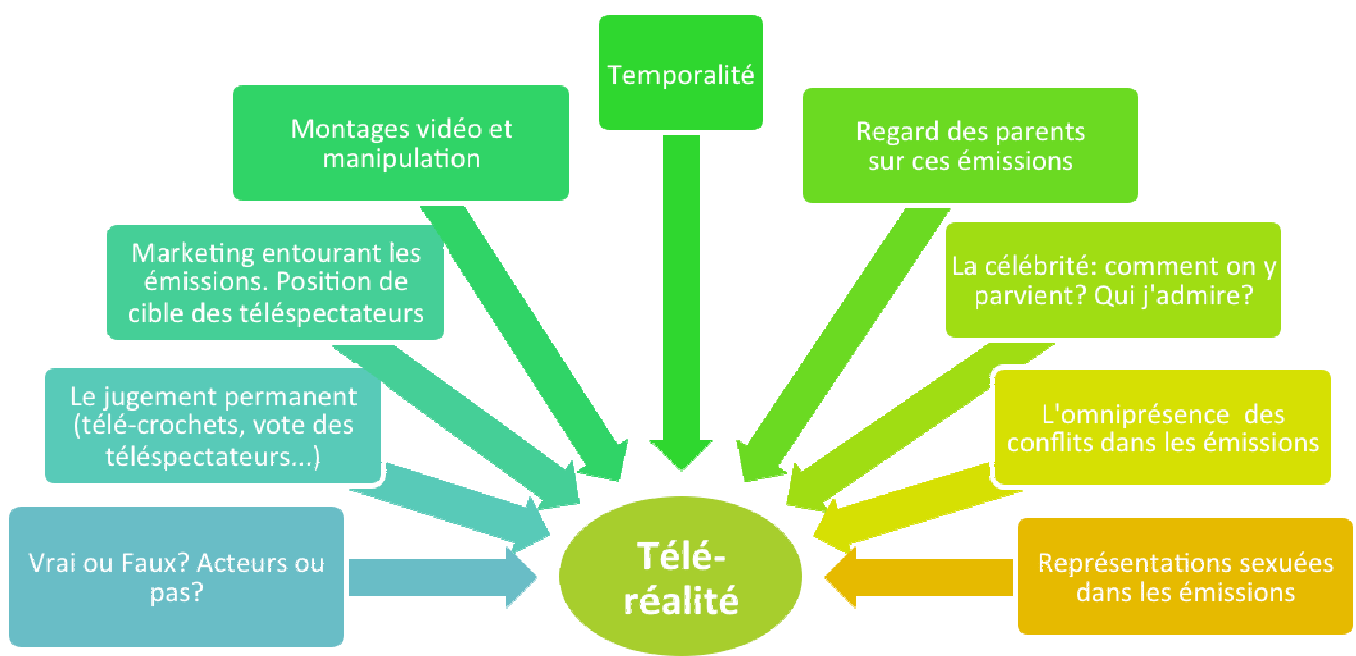
Développer le regard critique des jeunes face aux émissions de télé réalité.

Objectifs spécifiques :

Faire émerger les représentations des jeunes sur la télé-réalité

Expliquer les mécanismes de construction de ces émissions

Mesurer l'impact de l'image renvoyée par les candidats aux adolescents



Brainstorming télé-réalité

Déroulement des 4 séances :

Séance 1 :

Objectifs pédagogiques :

- Comprendre le sens de l'atelier
- Mieux se connaître d'un point de vue « médias »
- Evoquer ses goûts télévisuels
- Etre critique sur l'intérêt ou non d'une émission pour soi

Activités :

- **Présentation de l'IREPS et de l'atelier (10')**
Et rappel (rapide et non scolaire) du cadre bienveillant (on ne se juge pas, ce qui se dit entre nous reste entre nous).
- **Jeu de présentation : portrait chinois (30')**
Les jeunes remplissent individuellement leur portrait chinois. Puis on les mélange et on lit à haute voix devant le groupe. Il faut retrouver à qui il appartient.
 - o Si j'étais un jeu vidéo, ce serait...
 - o Si j'étais un personnage de fiction, ce serait...
 - o Si j'étais une émission de télé-réalité, ce serait...
 - o Si j'étais un film, ce serait...
 - o Si j'étais une célébrité, ce serait...
 - o Si j'étais un nombre d'heures passé chaque jour devant les écrans, ce serait...
- **J'aime/j'aime pas (45')**
A partir de génériques d'émissions télévisées, les élèves se positionnent par rapport à une ligne marquée au sol selon qu'ils aiment ou n'aiment pas l'émission. On en débat ensuite tous ensemble.
 - o Secret story/loft story
 - o Les ch'tis/Les marseillais
 - o Les reines du shopping
 - o L'amour est dans le pré

- o Maison à vendre
- o Touche pas à mon poste
- o Le grand journal
- o Le grand frère
- o Tous ensemble

On échange ensuite de façon plus libre : « en plus de ces émissions, que regardez-vous régulièrement ? », « pour quelles raisons ? », « sur quel support média ? », « dans quelle pièce de la maison ? », « avec qui ? », « Faîtes-vous vos devoirs en même temps ? », « est-ce qu'il y a un âge minimum pour regarder telle ou telle émission ? »

Séance 2 :

Objectifs pédagogiques :

- Donner une définition de la célébrité
- Lister les profils habituels des participants aux télé-réalités
- Comprendre les mécanismes de recrutement des candidats
- Différencier la partie fictive des émissions de la partie réelle
- Comparer ses propres valeurs à celles de la télé-réalité

Activités :

- Echanges avec les jeunes sur la notion de célébrité (15'):

- o C'est quoi être célèbre aujourd'hui ?
- o C'était quoi être célèbre à l'époque de vos parents ?
- o Grands-parents ?
- o Avez-vous envie d'être célèbre ?
- o Comment parvenir à la célébrité ?
- o Quelle est votre célébrité préférée ?

- Jeu de rôle : casting de télé-réalité (pour Secret story) (60')

Jury : Ils recherchent tout un tas de profils pour leur émission, veulent savoir jusqu'où la personne peut aller pour se mettre en scène, expliquent le contrat, les demandes qu'ils pourront adresser aux candidats pendant l'émission

Candidats : Prêts à tout pour intégrer l'émission, savent qu'ils peuvent gagner beaucoup d'argent, veulent être connus, passer à la télé le plus longtemps possible

Déroulement :

- o On forme un groupe candidats et un groupe jury. On leur présente des fiches correspondant à leur rôle avec des exemples de phrases, de questions à poser aux candidats, ou alors de réponses à donner au jury.
Un groupe accompagné par Laurent, et un groupe accompagné par Marion (15/20')
- o Jeux de rôles (15')

- o Echanges ensuite sur le statut du candidat télé-réalité, c'est un acteur qui joue un personnage. Il s'engage à respecter les directions que la production lui donne. Les téléspectateurs sont-ils dupés ?

Echanges sur l'intégrité des personnes, le fait de pousser les candidats à ressentir des émotions fortes pour le show télévisuel, quelles sont les limites ? Ce sont des « acteurs » mais font-ils vraiment la part des choses ? Ressentent-ils vraiment ces émotions ? Quelles retombées psychologiques pour ces jeunes candidats ? Que peut-on imaginer après leur passage à la télé ?

Et les jeunes qui regardent ces émissions ? Comment réagissent-ils (processus d'identification, envie d'être à la place des candidats etc. (15')

- **Outil « valeurs ajoutées » (30')**

En l'utilisant comme un photo-langage, les jeunes choisissent trois valeurs qui leur correspondent, qui sont importantes pour eux dans la vie. Puis on réfléchit aux valeurs véhiculées par des émissions de télé-réalité : centration sur soi, individualisme, exposition de soi, compétitivité, chacun peut juger tout le monde, possibilité de devenir célèbre en partant de rien, pouvoir d'élimination d'autres candidats, mensonge accepté pour parvenir à ces fins etc.

→ si possible, présenter ces valeurs avec des images, ou des vidéos

Séance 3

Objectifs pédagogiques :

- Jouer une scène conflictuelle inspirée d'une émission de télé-réalité
- Appliquer une méthode de régulation des conflits
- Echanger de manière critique sur la gestion du conflit dans une émission
- Identifier les profils types des candidats en ce qui concerne l'apparence physique
- Reconnaître les stéréotypes de genre dans les émissions de télé-réalité

Activités :

- **Un exemple de conflit** / Un jeu de rôle / Comment le conflit est traité dans l'émission ?/ Quels sont les moyens de réguler un conflit ? (*Conflit/Jugement permanent/pousser les personnes à la crise – mais acteurs/rôle mais vraies personnes quand même : souffrances ? suicide ?*)

Déroulement :

- o Visionnage de la première vidéo (« Les anges de la télé-réalité ») (5').
- o Visionnage de la deuxième vidéo (Anaïs VS Florine Secret Story 7) (3').
- o Visionnage de la troisième vidéo (Mike et Xavier Ile des vérités 4) (2').

Pour chaque vidéo : Identifiez quel est le problème du personnage. Regardez-bien les réactions des différents « acteurs ». Quelle(s) émotions ressent le personnage principal ? Auriez-vous eu la même réaction ? Est-ce exagéré ? Pensez-vous que c'est réel ou fictif ? Appréciez-vous de regarder ce genre de scène ? Qu'est-ce qui est intéressant ? Y a-t-il souvent ce genre de clash dans les émissions de télé-réalité ? Quel impact pour les jeunes qui regardent ?

Dans la réalité, comment régler au mieux ses conflits ?

- A partir d'une **liste d'adjectifs**, choisir 3 mots (concernant le physique) auxquels je m'identifie (parce que cela me ressemble ou parce que c'est un but à atteindre). Puis, on attribue des adjectifs à partir de photos de candidats télé-réalité.

Puis, échange autour de la projection des jeunes femmes et des jeunes hommes à ce qu'ils voient à la télé, pas seulement sur le physique mais sur le rôle attribué (*L'image de la femme et de l'homme dans les émissions ? Notion de stéréotypes : avec le processus d'identification, les jeunes femmes se projettent dans ses rôles stéréotypés.*)

Adjectifs : beau/belle ; élégant(e), sexy, vulgaire, mignon(ne), musclé, mince, maigre, enrobé, pulpeuse, superficiel(le), naturel(le), athlétique, grand(e), petit(e), gracieux (se)

Profils : une bimbo, un intello, un gay, un hystérique, un impulsif, un macho, un extravagant, un black, un maghrébin, un métisse, un belge, un ch'ti, un parisien et beaucoup du sud de la France.

Séance 4

Objectifs pédagogiques :

- Jouer et filmer une scène conflictuelle inspirée d'une émission de télé-réalité
- Comprendre comment est filmé et monter un émission de télé-réalité

Activités : Le montage, l'image, le son, la publicité, le réel, le non-réel, la désinformation.

FICHE 9

JEU, SPORT, CULTURE, LOISIRS

En lien avec la
FICHE 9 page 55
du Guide « Ville et
Intercommunalité
amies des enfants »

**CRITÈRE DE PARTICIPATION : QUALITÉ
DES INITIATIVES VISANT À FAVORISER
L'ACCÈS AU SPORT, À LA CULTURE ET
AUX LOISIRS POUR TOUS LES ENFANTS
ET LES ADOLESCENTS.**

*La Ville (et/ou l'EPCI) renseigne dans cette fiche
la nature de ses **actions et projets innovants**
visant à prendre en compte les dimensions sport,
culture et loisirs sur son territoire (1 fiche par
action/projet).*

L'offre éducative locale s'appuie sur un tissu associatif dense, des structures municipales pérennes et variées (Ecole Municipale des Sports, Ecole d'Art, ludothèque, service Ville Art et Histoire) et une offre culturelle de Saumur Agglo (Médiathèque, Théâtre,...) riche.

La Ville de Saumur soutient des actions éducatives et organise des interventions sur le temps scolaire dans toutes les écoles publiques et privées de la Ville de Saumur et depuis septembre 2014 dans le cadre des Activités Educatives Périscolaires sur le temps périscolaire.

LE SPORT

LABEL VILLE LUDIQUE ET SPORTIVE :

Co-organisées par la FIFAS et le Groupe Moniteur, sous le haut-patronage du Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative, le label « Ville ludique et sportive » a pour objet de valoriser et récompenser les collectivités territoriales qui développent des politiques volontaristes pour promouvoir l'activité physique et sportive sur leur territoire. Sur la base d'un cahier des charges pré-établi, la Ville de Saumur a été labellisée en 2013 pour une durée de 3 ans.

EQUIPEMENTS SPORTIFS

Complexe sportif Delessert, gymnase Jean Chacun
Complexe sportif des Rives du Thouet
Complexe sportif du Clos Coutard
Complexe sportif de Saint-Lambert (gymnase, salle Gym Agglo, terrains de sport)
Stade omnisports d'Offard
Stade Pierre de Bodman
Stade de Chantemerle et des Guéderies

Centre tennistique du Bois-Blou
Espace sportif Gil Merck (dojo)
Espace sportif du Petit Anjou (tennis de table et boxe)
Stade Michel Nepveux
Salle du Thouet
Gymnase du Vigneau
Gymnase du Chemin Vert
Gymnase des Hauts Sentiers
Piscines du Val de Thouet et de l'Île d'Offard (agglomération)
Golf de Saumur (parcours de 9 trous)
Base nautique et de loisirs de Millocheau (voile, canoë-kayak)
Base nautique d'aviron Claude Baroux
Centres équestres
Cercle de la Ville, jeu de boule de fort de Saumur
+ Salle Robert Amy (gymnase associatif)

Parmi ces équipements, deux stades omnisports, un complexe de terrains de basketball, handball, athlétisme et la base nautique et de loisirs de Millocheau sont en libre accès, ainsi que des terrains multisports situés dans le quartier prioritaire du Chemin Vert Hauts Quartiers.

Voir en annexe la carte des équipements sportifs.

L'ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS (EMS)

L'Ecole Municipale des Sports est un dispositif visant à accueillir des enfants, des jeunes et parfois un public familial pour découvrir et pratiquer des activités physiques et sportives sur différents temps et différentes périodes.

Les principaux champs d'action de l'EMS sont :

L'EMS scolaire

En partenariat avec l'Education Nationale et l'enseignement catholique, une douzaine d'activités sportives sont proposées aux élèves saumurois de 90 classes publiques et privées, de la grande section de maternelle au CM2. Les 3 éducateurs territoriaux et les 6 éducateurs sportifs des associations partenaires interviennent auprès des classes en collaboration avec les enseignants, pour une initiation aux activités sportives, dans le respect des programmes officiels de l'Education Nationale.

L'EMS extrascolaire

A chaque période de vacances scolaires, sont proposées sous forme de stage, journée ou demi-journée en fonction des âges :

- des activités multisports pour les enfants âgés de 6 à 11 ans ;
- des activités spécifiques diverses comme les sports collectifs, les sports de raquette, le golf, le bowling, le trampoline ... pour les jeunes de 12 à 18 ans ;
- des actions « Sport pour tous » : tournois de badminton, tennis de table, futsal, tournois beach l'été, raids sportifs, ... pour des temps festifs et sportifs en famille.

1 877 personnes se sont inscrites en 2013 pour 3 512 participations comptabilisées à ces activités.

L'EMS Activités Éducatives Périscolaires (AEP) :

Le service des Sports, à travers le dispositif EMS, propose et organise les activités physiques et sportives se déroulant au sein des écoles publiques (ou à l'extérieur) pendant les temps d'AEP, en collaboration avec les coordonnateurs de temps éducatifs et la chargée de mission PEdT, par la programmation des interventions des éducateurs sportifs municipaux et associatifs.

Des actions d'accompagnement et de formation sont également menées par les éducateurs sportifs municipaux, auprès des animateurs qui interviennent dans les accueils de loisirs, dans les écoles sur la pause méridienne et sur les AEP pour la mise en place et l'encadrement de jeux sportifs.

LES « FAÎTES DU SPORT »

Cette action se décline aujourd'hui sous deux formes :

- une « Faites du sport dans les quartiers », courant mai ;
- une « Faites du sport » à l'échelle de tout le territoire de la ville, courant juin.



L'objectif est de proposer au grand public la découverte gratuite de plusieurs familles d'activités physiques et sportives, qu'il s'agisse de sports universels (athlétisme, football, basketball, handball, badminton, tennis de table, escrime, gymnastique, cyclisme ...), de sports de coopération (escalade avec la présence d'un mur artificiel) permettant aux jeunes d'explorer les dimensions d'interrelation et d'assurance entre pratiquants, d'activités urbaines (animations et démonstrations de « hip hop » et réalisation d'un graff sur le thème des sports) ou de baptêmes d'équitation ou de voile.

De nombreux enfants et adolescents peuvent à cette occasion découvrir et vérifier leurs goûts, mais aussi leurs aptitudes, choisir une activité de prédilection en toute connaissance de cause et éventuellement rejoindre un club sportif.

En 2015, « Faites du sport » ce sont deux rendez-vous: l'un sur les Hauts Quartiers et l'autre à la base nautique de Millocheau. Plus de 30 sports différents sont à découvrir, des arts martiaux à la marche nordique en passant par le rugby ou la boxe. Alors prenez rendez-vous!

Née en 2011, la « Faites du sport » a rassemblé, lors de sa première édition 18 associations sportives et enregistré environ 500 visiteurs. En 2012, un nouvel événement « Faites du sport en quartiers » est venu compléter l'offre sportive avec toujours autant de succès. Deux rendez-vous sont donc proposés cette année, le 10 juin dans les quartiers et le 20 juin à la base nautique de Millocheau.

Mercredi 10 juin : rendez-vous Esplanade du Clos Grolleau, Hauts Quartiers

La Municipalité, sur proposition des membres de l'Office Municipal des Sports, a souhaité la mise en place d'une manifestation complémentaire afin de favoriser la participation des enfants et des jeunes des quartiers prioritaires. L'objectif est de leur faire découvrir de nouveaux sports et diverses activités.

Cette manifestation qui aura lieu **le 10 juin 2015, de 14h00 à 17h30**, esplanade du Clos Grolleau, propose gratuitement la découverte de plusieurs familles d'activités physiques et sportives :

- Les ateliers sportifs :

Arts Martiaux Japonais
Athlétisme
Basket-ball
Boxe
Danse Urbaine et Africaine
Double Dutch
Escalade
Football
Pôle Nautique de Saumur
Poney
Rugby
Karaté



- Les ateliers en lien avec la santé :

Cette présentation des activités physiques et sportives pouvant être pratiquées à Saumur est complétée par une action de prévention santé, en partenariat avec les associations œuvrant dans ce domaine.

Cette année, l'Atelier SANTÉ a pour thème «**Manger, bouger**» «**Ecoute ton coeur**» ... Il est organisé en partenariat avec Vie libre, IRSA Maine-et-Loire, la SCOPE, les collèges Pierre Mendès France et Yolande d'Anjou, la Ville de Saumur (service Réussite éducative, Centre Social et Culturel Jacques Percereau), la Mission Locale du Saumurois et la Prévention spécialisée ASEA

Samedi 20 juin : Rendez-vous à la base nautique et de loisirs de Millocheau

La journée « Faites du sport » se déroulera le 20 juin 2015 de 10h30 à 18h. Plus de 40 associations sportives saumuroises seront présentes. Le public pourra ainsi s'initier à de nombreux sports.

Les différentes activités proposées :

Aéromodélisme	Marche Nordique
Athlétisme	Miniflotte 49
Aviron	Natation
Badminton	Plongée
Base-ball	Rugby
Basket-ball	Sh'bam
Canoé Kayak	Sport adapté et handicap
Equitation	Taekwondo
Escalade	Tennis de table
Football	Tir à l'arc
Golf	Voile
Gymnastique	Yoseikan Budo
Handball	
Judo	
Karaté	



A noter, plusieurs temps forts marqueront cette journée:

- Marche Nordique à 11h
- Démonstration de Miniflotte à 14h30
- Sh'Bam à 15h30
- Baptêmes de Plongée de 14h à 17h à la piscine du Val de Thouet

Les enfants seront munis d'un « ticket sport » à faire valider sur les différents stands de découverte sportive des deux sites et pourront en retour recevoir un cadeau : Tee-shirt (nombre limité)

RAIDS SPORTIFS

Ce rassemblement sportif est organisé par la Mairie de Saumur dans le cadre de l'Ecole Municipale des Sports (EMS), sous forme d'un RAID ayant pour objectif la découverte des Activités Physiques de Pleine Nature (APPN) et la découverte du patrimoine local. Cette année ce Raid se déroulera **le lundi 28 et mardi 29 avril pour les 12/17 ans et le mercredi 30 avril pour les 8/11 ans.**

Déroulement de l'action :

Le concept de cette manifestation repose sur un parcours itinérant dans la ville de Saumur et communes associées, sous la forme d'une course d'orientation menant à différents ateliers.

Chaque équipe, composée de 4 jeunes, doit réaliser un certain nombre d'actions en lien avec les Activités Physiques de Pleine Nature et la découverte du patrimoine culturel local.

Pour le raid des 12-17 ans, chaque équipe devra se déplacer en libre autonomie en milieu naturel et urbain, en respectant un itinéraire et les consignes de sécurité, notamment le code de la route. Ils partiront avec un plan et un carnet de route.

Pour le raid des 8-11 ans, chaque équipe sera accompagnée d'un adulte « responsable d'équipe » (encadrement assuré par les membres de l'association « Saumur Rando »).

Cette année les 8/11 ans pourront tester du paintball, du tir à l'arc...tandis que les 12/17 ans effectueront une course d'orientation semi-nocturne, des épreuves de « yamakasi », escalade, paintball...et d'autres surprises !

Pour participer au Raid sportif il faut :

- Constituer une équipe de 4 enfants.
- Remplir le bulletin d'inscription pour les 4 participants, une fiche d'inscription EMS et le règlement signé pour chacun des participants et responsables légaux.
- Apporter votre inscription à partir du lundi 14 avril 2014 de 18h à 20h au service des sports de la mairie de Saumur, rue du docteur bouchard à Saumur.
- Fournir un certificat médical ou une licence sportive pour chacun des enfants, et une attestation de natation uniquement pour la catégorie 12/17 ans.
- Et chercher un nom pour l'équipe !

ACTIVITES ADOS ESTIVALES

La Ville de Saumur propose chaque été une programmation d'activités de loisirs éducatifs, socio-culturels et sportifs à l'intention des jeunes adolescents et adolescentes saumurois.

Ce dispositif a pour objectifs principaux de :

- répondre à des besoins d'activités exprimés à travers une offre adaptée au public ciblé
- favoriser et promouvoir l'implication des jeunes
- favoriser l'épanouissement et l'intégration des jeunes à travers des actions permettant l'apprentissage de la vie sociale, leur responsabilisation, le développement de leur autonomie, la construction de leur identité, l'appartenance à un groupe.



Le programme peut varier d'une année sur l'autre (moto, quad, découverte du métier de sapeur pompier, pêche, équitation, parachutisme, accrobranches, activités socio culturelles, soirées jeux vidéos, séjours, karting etc...).



Selon leur nature, les activités sont proposées sous forme de stage à la semaine, d'activités à la journée, à la demi journée ou en soirée.

Tarification selon le quotient familial.

A noter l'organisation au cours de ces dernières années de quelques activités plutôt particulières :

- séjour à bord de la Frégate de la Marine Nationale "Latouche Tréville" dont la Ville de Saumur est la marraine ;
- sciences et cuisine ou comment la réalisation de recettes simples permet d'appréhender certaines notions dans le domaine scientifique ;
- découverte du métier de sapeur pompier en partenariat avec le centre de secours et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Maine et Loire (découverte de la vie en caserne, exercices pratiques, sensibilisation aux premiers secours)
- atelier musical qui permet à des jeunes sur une semaine de créer et d'enregistrer leur chanson dans un studio d'enregistrement.

A Saumur, on apprend le métier de sapeur-pompier dès 14 ans !

Dans le cadre d'un stage de découverte, 10 jeunes saumurois, âgés de 14 à 17 ans, ont participé à quelques exercices pratiques sur le métier de sapeur-pompier. Pendant 4 jours, ils ont ainsi pu vivre au plus près de ces héros des temps modernes. Certains ont d'ailleurs vu naître en eux une vocation...

Le vendredi 18 juillet dernier, les 10 jeunes stagiaires saumurois étaient présents au Centre de Secours de Saumur, afin de quitter leur stage dans la bonne humeur, autour d'un verre et d'un goûter de l'amitié.



Leurs formateurs, le sapeur-pompier volontaire Olivier Planchard et Jean-François Pantais, le capitaine des sapeurs-pompiers de Saumur, ont tenu à souligner l'engagement, l'osmose et le volontariat de leur groupe de stagiaires, tout au long de ces 4 jours d'apprentissage.

A l'initiative de la ville de Saumur, en collaboration avec le Centre de Secours de Saumur, ce 13ème stage d'été fut l'occasion d'aiguiser la curiosité des jeunes participants : « ***J'espère que ça a pu susciter des vocations*** », a expliqué Renaud Houtin, élu délégué à la sécurité. Pour Fabrice Maugin, responsable du Service Animation Enfance Jeunesse à la ville de Saumur, « ***cette activité s'inscrit dans une activité plus globale, comme le prochain séjour à Latouche-Tréville, le 21 juillet*** », frégate parrainée par la ville de Saumur.



« SEMAINE DE LA GLISSE » à la piscine de Saumur :

les rendez-vous des piscines de
SAUMUR agglo



STRUCTURES GÉANTES
DU 27 AU 31 OCTOBRE
DE 15H À 17H

- Activités accessibles à tous au tarif d'une entrée
- De 15h à 17h aucune ligne de natation ne sera installée
- www.agglo-saumur.fr

SAUMUR
agglo



8^e Ville de
SAUMUR

En partenariat avec la SCOPE, l'École Municipale des Sports de la Ville de Saumur, le Programme de Réussite Éducative ou encore le Centre Social Jacques Percereau, Saumur agglomération, gestionnaire des piscines du territoire, a mis en oeuvre l'opération « Semaine de la glisse » à la piscine Val de Thouet de Saumur, durant les vacances de la Toussaint, du 27 au 31 octobre 2014. 4 créneaux ont été réservés pour les adolescents afin de permettre à quelques 120 jeunes de profiter gratuitement de l'accès à la piscine de 9h à 10h30.

La Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement gère les équipements sportifs d'intérêts communautaires, soit 4 piscines publiques : Val de Thouet, Offard hiver, Brain-sur-Allonnes et Montreuil-Bellay et la salle Gym'Agglo. Ces équipements sportifs, éléments structurants du territoire, permettent la mise en oeuvre de la politique sportive, éducative et sociale de la collectivité, notamment en matière de natation. ***"La manifestation « semaine de la glisse » résulte de la volonté des élus de la communauté d'agglomération de créer une action en direction des jeunes, notamment des quartiers prioritaires"***, explique Guy Bertin, Président de Saumur Agglo.

Une animation fruit d'un triple constat et des objectifs

Cette animation est le fruit d'un triple constat :

- la piscine du Val de Thouet est fortement utilisée avec près de 143 000 entrées en 2013. Toutefois, il est constaté un déficit dans la présence des adolescents.
- 25 % des élèves de CE2 n'ont pas acquis la compétence du « savoir-nager » à la fin du cycle 2 et n'ont pas toujours les moyens financiers pour s'offrir une remise à niveau par le biais des cours communautaires.
- les constats de l'Analyse des Besoins Sociaux 2012 de la Ville de Saumur montrent que les jeunes des quartiers prioritaires souhaitent découvrir des activités de loisirs et d'animation.

"Cette action a donc pour objectif la création d'une action ludique, conviviale, innovante et attractive qui doit favoriser la mobilisation du public adolescent 10 - 15 ans", rappelle Jackie Goulet, vice-Président de Saumur Agglo et 1er adjoint au Maire de Saumur. ***"Cette animation doit également permettre la création de partenariats entre la Direction des Equipements Sportifs et les acteurs associatifs et institutionnels des quartiers prioritaires de la ville de Saumur."***

Et Guy Bertin de conclure : ***"La « semaine de la glisse » a aussi pour objectif de détecter des jeunes en difficulté avec le milieu aquatique pour leur proposer un apprentissage ou une remise à niveau gratuite avec le palier 1 du « savoir-nager ». Enfin, l'objectif est de refaire découvrir la piscine aux jeunes pour qu'ils reviennent en profiter plus souvent en famille ou entre amis."***

Concrètement, la « Semaine de la glisse »

Cette semaine a été l'occasion de mobiliser les acteurs associatifs et institutionnels locaux en leur réservant 4 créneaux pour les adolescents afin de profiter gratuitement de l'accès à la piscine de 9h à 10h30.

Et tous les après midi, de 15h à 17h durant les vacances scolaires, une structure gonflable géante a été mise à la disposition du public dans le bassin sportif de la piscine. Chacun a pu glisser, grimper, s'amuser et même se faire catapulte sur cette drôle de structure aquatique.

Les structures étaient accessibles à tous les usagers au tarif d'une entrée piscine sans supplément.

Stage de remise à niveau gratuit

Pour poursuivre cette action auprès des jeunes, Saumur agglo a détecté 16 jeunes, volontaires, ayant des difficultés avec le milieu aquatique et n'ayant pas acquis le "1er degré du savoir-nager".

Ces jeunes et leur famille se sont vus proposer un stage gratuit de 5 jours durant les vacances d'hiver du 9 au 13 février 2015.

A l'issue de ce stage et au regard de leur participation, une inscription gratuite leur a été offerte aux cours dispensés par les éducateurs sportifs de Saumur agglo sur le 3^{ème} trimestre.

A l'issue de ces cours, afin que ces jeunes ne perdent pas les acquis des différents apprentissages ils ont reçu une carte individuelle d'accès gratuit pour 1 an dans les piscines de l'agglo.

10 jeunes ont ainsi pu profiter de cette action (5 garçons et 5 filles), 40% résidant au sein des quartiers prioritaires.

4 100 € de subvention

Une subvention de 4 100 € a été attribuée par le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) pour cette action représentant 1 900 € de la Ville de Saumur et 2 200 € de l'État. Saumur agglo prend en charge les frais de fonctionnement, la mise à disposition des Maîtres Nageurs Sauveteurs, les cours et les entrées gratuites proposés aux adolescents.

LA CULTURE

La saison culturelle s'accompagne d'une importante politique de médiation culturelle, tournée notamment vers le public scolaire de la maternelle à l'université.

Des actions en tous genres visent à rapprocher les artistes et les jeunes, en créant le plus de passerelles possibles. Les jeunes fréquentent les lieux de spectacles, et les artistes sont amenés à rencontrer les jeunes également sur "leur terrain" : la classe.

LE RAPPEUR LHOMÉ AU COLLEGE:

Dans le cadre de la saison culturelle de Saumur Agglo 2014/2015, une classe de 3ème du collège Honoré de Balzac (Saumur) a réalisé un clip sur 5 jours avec le rappeur et slameur Lhomé. Écriture des textes, enregistrement, tournage...

Cette collaboration artistique et pédagogique entre les élèves saumurois et Lhomé a été rendue possible grâce à l'initiative d'un professeur de français et à la bienveillance de tout le collège qui ont permis de dégager une semaine entière pour ce travail sur le corps, la voix, l'expression orale,...

Le principe :

- Créer un titre rap ou slam, l'enregistrer et le cliper en une semaine !

Objectifs :

- Entrer dans un univers professionnel.

- Aborder de manière artistique des thèmes actuels : respect, tolérance, discrimination, amour, estime de soi, écologie, handicap,...
- S'exprimer musicalement, tout en affrontant le regard des autres

Contenu :

Atelier d'écriture : Le Rap est un art oral qui a pour but de créer des textes percutants, toujours dans le respect des autres. Alors on joue avec les rimes, le flow et le rythme, toujours avec plus de style.

Recording : Expérience inoubliable, le studio est l'étape où la parole devient concrète et où il va falloir booster son interprétation ! Cette expérience offre de grands moments d'émotion, de plaisir créatif et de dépassement de soi. « Couplets, refrains mesures et lead » il faudra tout assurer.

Videoclip : Le tournage du clip est l'aboutissement du projet. Il s'agira de faire passer à travers l'image, le sens et les émotions du texte. Concentration, regard et soin de l'interprétation seront nécessaires pour obtenir un rendu de qualité et se prouver qu'on peut « aller jusqu'au bout ».

L'artiste Lhomé a su mobiliser les énergies de ces jeunes très investis dans ce projet, projet qui a généré au-delà de la création artistique, au dire des jeunes eux-mêmes, une nouvelle dynamique au sein de la classe faite d'écoute, de respect, de sympathie.

Nous pourrions bientôt apprécier le résultat de cette collaboration artistique et pédagogique entre les élèves saumurois et Lhomé, originaire de Châtelleraut, qui allie habilement la Langue des Signes et la poésie.

Le vendredi 30 janvier, Lhomé avait exposé son talent devant les spectateurs du Théâtre de Saumur, dans le cadre de la saison culturelle de Saumur Agglo. « *Les sourds ne sont pas muets... Ils parlent une langue que nous-mêmes, entendants, ne connaissons pas. Cette langue est belle, pleine de vie et de poésie* ». La poésie, Lhomé l'écrit, la vit, la respire, la chante. Artiste à fleur de peau, il touche tous les publics... même ceux qui ne connaissent pas le slam.

Lhomé, un slam à voir et à entendre.

Cet originaire du Togo, né d'un père libanais, signe un parti-pris audacieux : créer avec un pianiste 1er prix de conservatoire, passionné de musique classique et de Jazz, et autour de sa voix chaleureuse, une rencontre si inattendue, et si forte, avec une interprète (dans tous les sens du terme) de la Langue des Signes. Après son premier album « L'ombre d'un amour », Lhomé propose, autour de textes et de musiques parfaitement ciselés, un spectacle à la fois rêverie et bien ancré dans la réalité. La scénographie, la mise en lumière et la vidéo opèrent comme par magie une unité entre le public et la scène avec une grâce et une force étonnantes. Sa présence lors du « Festival des 1001 Voix », la saison dernière, avait fortement ému le public. L'artiste revient dans le cadre d'une résidence de création avec Saumur Agglo.

« MÔMES EN FOLIE » 2014 : 12^è édition du Festival Jeune Public de Saumur Agglo du 8 au 15 novembre



Le Festival « Mômes en Folie » existe depuis 12 ans. Il a été créé sous l'impulsion commune de la Direction de la Culture et du Patrimoine de la Ville de Saumur, de la direction de la communication de la ville et de l'agglo de Saumur et du Service Culturel de la Ville de Montreuil-Bellay.

Le succès de ce festival ne se dément pas année après année ; pour preuve la fréquentation toujours aussi importante : 4 200 festivaliers ont répondu présents en 2013. Et comme dans son éthique primaire et à l'accoutumée, le festival se déplace sur le territoire de l'agglo. Cette année ce sont les communes de Turquant et de Vivy qui accueilleront des spectacles en complément de Saumur et de Montreuil-Bellay.

Le Festival en 2014

Les objectifs poursuivis par le Festival sont identiques aux principes fondateurs : proposer une offre artistique de qualité, multiple et diversifiée à tous les enfants et jeunes de Saumur agglo, rendre accessible cette offre artistique par la généralisation et la multiplication d'actions d'éducation artistique et culturelle, une politique tarifaire cohérente et attractive, et une stratégie d'information et de communication adaptée et développer l'esprit de festival où chacun peut s'identifier : l'enfant, l'adulte, seul et/ou en famille.

Autour des spectacles

Pour accompagner les familles au-delà des spectacles, deux ateliers sont proposés :
- l'un autour du spectacle « La forêt ébouriffée » le mercredi 5 novembre à Saumur de 14h à 16h30 : les ateliers seront animés par Mélusine Thiry – auteur, illustratrice et scénographe. Après l'écriture d'un petit texte, les enfants seront invités à utiliser différentes techniques d'illustration du livre, comme le découpage de silhouettes et l'expérience de la transparence.
- l'autre autour du spectacle « A l'ombre d'une histoire » le mercredi 12 novembre à Vivy de 13h30 à 15h30 : encadré par un membre de la compagnie, l'atelier propose de découvrir le théâtre d'ombre en famille.

Le réseau des bibliothèques de l'agglo participe au festival en proposant les livres, disques et films qui ont inspiré la programmation. En outre, la médiathèque de Saumur accueille

l'auteur de « la forêt ébouriffée », Mélusine Thiry qui lira et dédicacera son ouvrage le mardi 4 novembre à 18h.

Le détail des spectacles programmés à Saumur :

L'épouvantable histoire de Roméo et Juliette (Théâtre)

Pascal Arnaud revisite, avec cette adaptation du mythe de Roméo et Juliette, l'histoire des amants de Vérone, et confirme, démonstration à l'appui, qu'elle est aussi épouvantable qu'éternelle.

Trois acteurs racontent cette tragédie et incarnent tour à tour Montaigu et Capulet dans un espace scénique transformé, où le rapport frontal entre spectateurs et comédiens est déconstruit.

Si les thèmes de la guerre, de la mort, du conflit des générations sont largement évoqués, cette adaptation expose plus encore l'amour comme objet de la passion.

Il est ici question de magie, d'ensorcellement, de malédiction à rompre, mais aussi question d'une première fois, d'une éclosion de l'être, d'une rébellion porteuse d'espoir.

La forêt ébouriffée (Danse / Arts numériques)

D'après La forêt de Racine, de Mélusine Thiry - Edité par Mélusine Thiry et CFB 451, Racine n'est pas un petit garçon comme les autres, personne n'a vu que dans sa tête une forêt avait poussé. Fuyant une grand-mère hostile et un quotidien angoissant, il court s'y réfugier. C'est dans cette forêt envahissante, changeante au gré de ses émotions que le petit garçon va vivre les aventures les plus inattendues.

Aidé dans ses péripéties par sa fidèle amie Meï, il va peu à peu grandir et apprendre à surmonter ses peurs pour aller à la rencontre des autres.

Cinémonstro (Ciné-concert)

La formation « Il Monstro », fondée en 1994 par les frères Christian et Daniel Paboeuf est un groupe à multiples facettes. En septembre 2003, quittant un moment le concert pur, c'est en quartet qu'il va faire le chemin avec Charlie Chaplin. Charlot est accompagné ici dans trois courts métrages de 1915 à 1917, films où le petit personnage fragile et élégant n'est pas encore tout à fait celui que tout le monde connaît.

Un peu opportuniste dans « Easy Street » où il incarne le rôle d'un traîne-savate qui devient policier pour les beaux yeux d'une belle, double et désagréable dans « A night in the show » où il joue un noctambule riche et aviné et un pauvre tout aussi aviné semant le « bazar » dans un théâtre, il se révèle un peu plus tel qu'on le connaît dans « The vagabond » : le grand cœur aidant une sauvageonne enlevée par des gens du voyage.

Le quartet Il Monstro est formé de Régis Boulard à la batterie, David Euverte a été remplacé aux claviers par Laurent Genty, Daniel Paboeuf aux saxophones et compositions et Christian Paboeuf aux hautbois, vibraphone midi, flûtes à bec basse et alto et compositions.

AUX RANC'ARTS DES BAMBINS



C'est l'histoire d'un petit qui devient grand. Né il y a 7 ans, le festival Aux ranc'arts des bambins propose de nombreux rendez-vous sur l'ensemble du territoire de l'agglo pendant une semaine.

Un festival pour les tous petits

Au départ il n'y avait que le grand frère, le festival Mômes en folie pour les 3-9 ans. Ensuite le petit dernier est né à Montreuil-Bellay, il y a 7 ans. La spécificité de ce festival est de s'adresser aux tous petits, de 3 mois à 6 ans. C'est pourquoi beaucoup de rencontres sont basées sur le toucher, la musique et le jeu des couleurs.

Le festival en 2015

Le "labyrinthe des sens" au théâtre de Saumur du 26 au 29 mai : une expérience sensorielle pour les tout-petits



Pour sa septième édition, le festival aux Ranc'arts des Bambins organisé par l'agglo et dédié aux tout-petits se met en carton ! et propose des expériences sensorielles inattendues avec son labyrinthe des sens imaginé et créé par Anne Levillain et Mickaël Morinière.

Marcher, toucher, ouvrir, fermer, prendre le temps de regarder, de découvrir, d'écouter, de sentir... Un espace sensoriel à la portée initiatique... nos bambins vont découvrir des paysages, se déplacer, se perdre, hésiter, pour mieux se retrouver... C'est à la fois un lieu de confusion, de joie et de peur qui s'offre à eux...

Anne Levillain a baigné dans les Beaux Arts à Angers et donne des cours d'arts plastiques. Mickaël Morinière, quant à lui, est un artisan du son, bricoleur, décorateur et scénographe autodidacte. C'est dans un festival de rue qu'ils se sont rencontrés... Aujourd'hui, ensemble, ils imaginent et créent des oeuvres ou des installations en image, en volume, en son, pour ravir nos sens et alimenter notre imaginaire... Pour cette 7ème édition du festival, ils ont

créés un labyrinthe sensoriel en carton. Ils n'en sont pas à leurs coups d'essai en matière de scénographie, ils aiment transformer l'espace, modifier notre perception pour créer un univers ludique et poétique pour le plaisir des petits et des plus grands. N'oubliez pas de trouver le trésor !!

« Délire de Lire » 4ème édition : action culturelle à destination du public adolescent et des jeunes adultes du réseau des bibliothèques Saumur Agglo dans le cadre du Contrat Territoire Lecture

Considérant le fait que la maîtrise de la lecture constitue un moyen privilégié d'appropriation du savoir, de lutte contre l'échec scolaire et d'exercice plein et entier de la citoyenneté, il apparaît comme primordial que des actions de promotion de la lecture publique se développent sous des formes diverses de médiation.

A l'école, les apprentissages techniques ne sauraient à eux seuls permettre aux jeunes de devenir durablement lecteurs. De plus à partir du collège, les adolescents réduisent fortement, voire abandonnent leurs habitudes de lecture.

Il convient donc d'enraciner chez eux la pratique de la lecture en favorisant le plaisir de communiquer autour des livres et en faisant connaître la richesse et la diversité de la littérature qui leur est destinée.

Le réseau des bibliothèques a organisé à partir de 2010 et pendant 3 années consécutives « Délire de Lire » le prix littéraire des 13-16 ans. Ce prix concerne actuellement onze établissements scolaires de l'agglomération de Saumur (8 collèges, 3 lycées professionnels et la Maison Familiale Rurale de Montreuil-Bellay).

La quatrième édition de ce prix a permis de repenser qualitativement son fonctionnement.

- Organisation biennale
- Pilotage par la Médiathèque de Saumur, implication des documentalistes et enseignants
- 5 ouvrages sélectionnés
- Sélection réalisée dans le cadre de comités de lecture de jeunes et professionnels (le réseau des bibliothèques de l'Agglomération a mis à disposition des romans dans le cadre de ces comités de lecture)
- Critères de sélection : romans de qualité littéraire, romans édités l'an précédant le Prix, pas de séries, auteurs francophones, pas de lauréat des années précédentes, maisons d'édition variées
- Des rendez-vous passerelles entre le public ados, les jeunes adultes et le grand public seront proposés, notamment à travers la médiatisation du Prix sur des rencontres avec les auteurs.

Constat :

- Forte réduction des usages de la lecture dite continue à partir de 14 ans
- Faible présence des inscrits adolescents sur le réseau
- Forte présence d'établissements scolaires sur Saumur et Montreuil-Bellay
- Inscriptions élevées en filières techniques d'excellence sur le saumurois mais faibles inscriptions des filières généralistes encourageant des études longues : peu d'accoutumance à la lecture-plaisir

Objectifs :

- Proposer une action spécifique envers le public adolescent et les jeunes adultes
- Ouvrir la littérature ado contemporaine au grand public (à travers les rendez-vous passerelles notamment)
- Utiliser la lecture comme moyen d'intégration sociale et de facteur de réussite scolaire
- Favoriser la lecture chez les adolescents
- Favoriser la rencontre des jeunes avec la chaîne du livre, auteurs et éditeurs de la région
- Favoriser la rencontre des jeunes avec des ressources culturelles, artistiques et le spectacle vivant (notamment lors de la remise du Prix)
- Impulser une coopération entre les différents professionnels du livre sur le territoire
- Valoriser le réseau des bibliothèques de l'Agglo

Résultats attendus / indicateurs :

Aspects qualitatifs

- Retour des documentalistes et enseignants sur la participation des jeunes au Prix Délire de Lire et sur la connaissance du circuit du livre (notamment en Région)
- Retour des documentalistes et enseignants sur la nouvelle formule du Prix Délire de Lire
- Retour des jeunes sur la sélection grâce aux échanges lors des interventions
- Souhait des jeunes de participer, en classes ou groupes « CDI » à un comité de lecture de sélection tout au long de l'année

Aspects quantitatifs

- Nombre de votes
- Nombre d'établissements, de classes participant(e)s et d'élèves touchés
- Nombre de nouveaux inscrits à la suite du parcours ado « Délire de lire »
- Nombre de prêts sur le réseau
- Nombre de séries acquises
- Participation des professionnels et des jeunes à la page Facebook

Calendrier :

24 juin 2014	Réunion d' information à la Médiathèque de Saumur entre les bibliothécaires et les personnels de l'Education nationale (documentalistes et professeurs) pour une présentation détaillée de l'opération et de la sélection.
18 septembre 2014 à 17h30	Lancement officiel du prix via une conférence de presse . Les exemplaires seront mis à disposition des jeunes dans les CDI et les médiathèques du réseau. Distribution des outils de communication (affiche et bulletin de vote).
Octobre 2014	Rencontre dans les Médiathèques du réseau (Saumur/Montreuil-Bellay) entre les élèves et les bibliothécaires : Présentation du prix et de la sélection. Visite de la Médiathèque
Décembre 2014 à Février 2015	3 venues d'auteurs de la sélection pour des rencontres dans les établissements scolaires (1 rencontre par groupe « classe ») et des rencontres publiques dans les médiathèques (1 rencontre par auteur)

Décembre 2014 à avril 2015	Rencontre avec un acteur du livre (libraire ou éditeur) – dans les médiathèques ou en librairie (1 rencontre par groupe « classe »)
28 mars 2015	Clôture des votes
21 mai 2015 (après-midi)	Remise du prix - au Pôle Culturel (Saumur) Rencontre d'auteur, Spectacle, Dédicace
Juin 2015	Réunion bilan des participants

Participants et structures impliquées :

Direction des Affaires Culturelles Saumur Agglo

Service Communication

Collèges, Lycées généraux et professionnels de l'agglomération

Librairie « le Livre à venir »

<u>Actions</u>	Début	Fin	Coût = 18 650€
Parcours des jeunes dans le cadre scolaire			10 000 €
Acquisition de sélection de romans et des lots de livres (8 lots pour les bibliothèques du réseau + livres de Comités de lecture)	2013	2014	1 200 €
Communication			
Affiches, Marque-page (création et impression)	2014		1 800 €
Page Facebook (création, suivi) et Portail bibliothèques	2014	2015	100h (temps de travail partagé agents réseau)
Rencontres avec 3 auteurs, sur une année scolaire	2014	2015	5 000 €
Rencontres avec libraires et éditeurs (transports et repas)	2015	2015	2 000 €
Passerelles avec le grand public			3 750 €
Rencontres avec les auteurs (3 soirées)	2014	2015	750 €
Spectacle du 21 mai en soirée		2015	3 000 € (pris en charge par la DAC)
Remise du prix le 21 mai 2015			4 900 €

Rencontre avec l'auteur lauréat (journée Charte + transport + hôtel + repas + cadeau)		2015	1300 €
Spectacle en après-midi		2015	3 000 € (pris en charge par la DAC)
Déplacement des élèves (lieu de la remise à plus de 2 kms de l'établissement)		2015	300 €
Goûter		2015	300 €
Mise à disposition du pôle culturel		2015	(Pris en charge par la DAC)

« Mots et Frimousses » Parcours du tout-petit avec le livre : action culturelle à destination de la petite enfance du Réseau des bibliothèques Saumur Agglo

L'Agence Conseil au Développement Culturel « Premier'Acte » préconisait au service de lecture publique de mettre en œuvre une action culturelle, basée sur un travail de partenariat avec les bibliothèques associées ainsi qu'avec les acteurs socioculturels du territoire. Le choix s'est porté sur la petite enfance qui suscite l'intérêt des communes rurales autant que de la ville centre. Cette action est idoine et légitime au vu des enjeux à privilégier dans le projet de service.

Constat :

Introduire le livre et les formes artistiques dès le plus jeune âge et valoriser la narrativité dans l'interaction parents-bébé permettent de réduire les inégalités sociales, encouragent les tout-petits dans la communication et favorisent la découverte de leur environnement.

De plus le territoire du saumurois est considéré comme zone prioritaire pour les actions de lutte contre l'illettrisme.

C'est la raison pour laquelle une action sur la lecture pour les tout-petits est engagée depuis 3 ans sur l'agglomération.

Ce territoire présente des atouts certains en terme de maillage : de nombreux partenaires y sont implantés et travaillent aussi sur cet axe qualitatif de l'accès aux livres et à l'art : RAM, crèches, multi accueil, centres sociaux, CAF, Ecole d'Art.

Enfin, la Direction des Affaires Culturelles porte un festival annuel autour de la petite enfance, « Aux Ranc'arts des bambins ».

Objectifs :

- Prévention de l'illettrisme
- Renfort de la relation parent/enfant autour du livre et des histoires
- Sensibilisation des tout-petits à la littérature de jeunesse et à l'illustration, au plaisir de l'oralité, au développement du langage et à la lecture de l'image
- Valorisation et circulation des collections petite-enfance sur le réseau des bibliothèques de l'agglo, dans les structures d'accueil du tout-petit et dans les familles

- Renfort et pérennisation du partenariat entre les professionnels de la petite-enfance (accompagnement professionnalisant des équipes et des assistantes maternelles, partage des techniques et outils d'animation avec le livre)
- Croisement des publics « spectacle vivant » et « lecture publique »
- Valorisation des capacités créatives et artistiques du petit enfant sous différentes formes

Résultats attendus / indicateurs :

Aspects qualitatifs

- Retour des professionnels de la petite enfance sur le lien établi entre le tout-petit et le livre
- Retour des professionnels de la petite-enfance sur le choix d'ouvrages
- Retour de l'ensemble des professionnels impliqués sur l'esprit d'un réseau petite-enfance

Aspects quantitatifs

- Nombre d'accueils dans les bibliothèques de l'Agglo
- Nombre d'enfants et de familles
- Taux de rotation des livres sélectionnés
- Nombre de professionnels de la petite enfance lors des temps de formation
- Nombre de professionnels de la petite enfance lors des soirées d'échanges
- Comptabilisation des participants « Aux Ranc'arts des bambins »

Calendrier :

Juin 2014 :

Réunion de préparation de l'édition 2014-2015, avec les partenaires
Choix du thème pour l'année 2014-2015

Juillet 2014 :

Préparation des temps forts avec l'équipe petite enfance du réseau des bibliothèques de Saumur

Septembre 2014 :

Accueil de la CAF : rencontre pré-natale

Stage d'une élève-éducatrice de jeunes enfants autour des comptines et jeux de doigts

Commande des 2 tapis-lecture

De septembre à juin > Accueils des séances bébés-lecteurs avec les RAM et les structures d'accueil

De septembre à juin > Séances grand public Les p'tites frimousses à Saumur et Montreuil-Bellay

Octobre-décembre 2014 :

Mise en circulation de la sélection de livres / soirées de présentation des ouvrages

Mise en place des ateliers de lecture

Mise en place des soirées d'échange

Formation tapis-lecture : 1ere demi-journée

Mise en place du travail artistique avec l'Ecole d'Art

Frimoussaillons n°1

Janvier – avril 2015 :

Formation tapis lecture : 2eme demi-journée

Rencontres avec l'auteur pressenti

Frimoussaillons n°2

16 au 29 mai 2015 :

Actions de partenariat dans le cadre de « Aux ranc'arts des bambins »

Frimoussaillons n°3

Structures associées :

Direction des Affaires Culturelles, Ecole d'Art de Saumur, Relais assistants maternels, Halte garderies, Multi accueils / crèches, Piscines de Saumur Agglo, CAF, Librairie « le livre à venir »

<u>Actions</u>	Début	Fin	Coût = 19 650€
Acquisition d'outils d'animation			5200 €
• Création d'une sélection de livres sur la thématique des émotions du tout-petit (incontournables et nouveautés)	2014		2000 €
• Acquisition de tapis-lecture : réalisation « Et patati et patata »	2014		3200 €
Accompagnement et actions de médiation			4950€
... des professionnels de la petite enfance et du livre			
• Ateliers de lecture des albums de l'auteur pressenti par un intervenant expert dans le domaine du livre et du tout-petit (6 demi-journées)	2014	2015	2000 €
• Présentation des sélections de livres (5 soirées par an) par les bibliothécaires	2014		0 €
• Médiation autour de l'outil tapis lecture (2 jours) par « Et patati et patata »		2015	1200 €
... des familles			
• Accueil des futurs parents au sein des bibliothèques lors des rencontres prénatales (partenariat CAF) (2 demi-journées par an)	2014	2015	0 €
• Séances Frimoussaillons dans les piscines de l'Agglo : jeux de doigts et comptines (1 par trimestre)	2014	2015	50 € (matériel aquatique)
• Séances d'accueil des structures petite-enfance dans les bibliothèques de l'Agglo (3 par trimestre par structure)	2014	2015	0 €
• Séances tout-public pour les 0-3 ans « Les p'tites frimousses » dans chaque médiathèque communautaire (3 par an)	2014	2015	0 €
• Soirées d'échanges sur le livre et le tout-petit par un intervenant expert dans le domaine du livre et du tout-	2014	2015	1500 €

petit (4 soirées ouvertes aux parents)			
Travail artistique réalisé avec l'Ecole d'art de Saumur (productions, exposition) et les tout-petits	2014	2015	200 € (matériel)
Accueil d'un auteur (Audrey Poussier pressentie)			2 500 €
Rencontres et ateliers au sein des bibliothèques ou structures d'accueil (4 jours)		Jan-avril 2015	2500 € (4 jours Charte des auteurs + frais annexe)
Partenariat Aux ranc'arts des bambins			5 000 €
Rencontre grand public avec l'auteur pressenti		2015	800 €
Petite forme autour de l'auteur pressenti ou de la thématique		2015	3000 € (pris en charge par la DAC)
Soirée-débat par un intervenant expert dans le domaine du livre et du tout-petit (les émotions, le livre et le tout-petit) (grand public)		2015	700 €
Exposition des créations artistiques réalisées avec les tout-petits en partenariat avec l'Ecole d'Art		2015	0 €
Vente de livres petite-enfance (Partenariat avec la librairie Au livre à venir)		2015	0 €
Valorisation des coups de cœur des assistantes maternelles (édition d'un livret)		2015	500 €
Communication du projet Mots et Frimousses			2 000 €
Création d'une charte graphique et impressions : logos. Gabarits déclinables sur l'abonnement gratuit pour les tout-petits et les rendez-vous au cours de l'année.	2014	2015	2000 €

PROJET ECOLE DE MUSIQUE ET AEP

L'Ecole de musique de Saumur gérée par le Syndicat Mixte de l'Ecole Intercommunale de Musique du Saumurois et dirigée par M. RAMIREZ, également directeur de l'Ecole de Musique de l'Anjou Bleu dans le Segréen, a proposé à la Ville de Saumur d'intervenir dans le cadre des Activités Educatives Périscolaires, à l'instar de l'expérimentation menée à Segré depuis septembre 2013, sous la forme d'ateliers de pratique instrumentale.

Ce projet tout à fait remarquable qui rend accessible au plus grand nombre, une activité artistique plutôt élitiste, a ainsi pu voir le jour grâce à l'implication de l'équipe enseignante qui a dû revoir ses pratiques et sa démarche pédagogique et ainsi se concrétiser cette année auprès des enfants des écoles du Dolmen à Bagneux et de Millocheau entre les ponts.



2 ateliers ont été proposés:

- **1 atelier cuivre/sax/percussion** avec 5 enseignants (trompette, trombone, saxophone, percussion) pour 18 enfants, période 4 et 5

- **1 atelier bois/corde** avec 4 enseignants (violin, flûte traversière, clarinette, basson) pour 18 enfants, période 5

Les interventions ont lieu le jeudi de 14h à 15h dans les écoles, durant toute une période entre vacances scolaires, sur la totalité des semaines pour atteindre un certain niveau, une progression intéressante, avoir le temps de développer un projet suffisamment riche.

Public ciblé pour cette première année d'expérimentation : cycle 3 (CM1 CM2).

Les instruments sont prêtés aux enfants pendant toute la durée du projet, sur une période, et emportés dans les familles.

Un temps de restitution aux parents, enseignants, élus, coordonnateurs et autres enfants est prévu lors de la dernière séance, dans l'auditorium de l'école de musique afin aussi de faire découvrir les lieux aux familles et de les encourager à poursuivre cet enseignement s'ils le souhaitent. C'est alors très frappant de voir les enfants capables de produire collectivement, avec la contribution des enseignants, un spectacle musical de qualité après seulement quelques semaines de pratique instrumentale et sans connaissance préalable du solfège.

FESTIVAL DE CINEMA « Carte Blanche » 2013

Opération soutenue par le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)

La Ville de Saumur, l'association Plein écran et le cinéma Le Palace ont poursuivi en 2013 leur partenariat pour une nouvelle « Carte Blanche ».

Un invité rend hommage à différents réalisateurs et acteurs à travers 6 films de son choix projetés en séances tout public au cinéma Le Palace. Chaque projection donne lieu à un échange animé par une personnalité du cinéma.

Cette année comme en 2011, l'événement donne « Carte Blanche à un métier du cinéma » : **le métier de scénariste est à l'honneur en 2013** à travers des projections et ateliers-rencontres proposées aux scolaires.

Sont ainsi proposés aux classes :

- Un film ou une sélection de **courts-métrages** à l'honneur
- Une **découverte du métier de scénariste** animée par deux étudiants de la FEMIS. Cette rencontre est l'occasion d'aborder le scénario comme maillon de la **chaîne de création d'un film**, en découvrant ce qu'il y a "avant" et ce qui vient "après". Le scénario, pas fait pour être lu, est un **genre littéraire** bien particulier...

Par des exemples multiples et un travail d'écriture proposé aux élèves, l'atelier donne à voir comment d'un texte naît une narration, qui devient un scénario, puis un synopsis, et finalement un film.

- En amont du festival, une **formation** est proposée aux enseignants, avec remise d'**outils pédagogiques** sur le film proposé et les pistes d'actions possibles en classe autour du scénario.

Edition 2015

La prochaine édition est déjà en préparation et programmée en octobre 2015.

La nouveauté sera la proposition d'actions à destination des enfants dans le cadre des Activités Educatives Périscolaires.

EVEIL CULTUREL AVEC LE PRE :

Public visé :

Enfants et adolescents de 2 à 16 ans évoluant dans un milieu ne favorisant pas leur accès à la culture.

Intervenantes : La médiatrice et l'animatrice du PRE.

Objectifs :

Permettre aux familles de fréquenter les équipements culturels de la ville (médiathèque, musées, Théâtre, cinéma, lieux d'exposition) et son patrimoine (Château, Loire, autres monuments...). Faire tomber les freins, pas uniquement financiers, qui empêchent certaines familles de milieu dit populaire de fréquenter ces espaces.

Descriptif synthétique de l'action :

L'accompagnement consiste à :

- Informer les familles de l'actualité culturelle saumuroise et des modalités d'accès aux différents équipements culturels ou monuments de la ville.
- Stimuler leur curiosité.
- Proposer des sorties accessibles financièrement et accompagnées
- Proposer des visites et des rencontres avec des professionnels (artistes, techniciens du spectacle...)

Partenariats : Saumur Agglo avec le service médiation culturelle, la médiathèque, le théâtre.

Evaluation et indicateurs retenus :

- Intérêt manifesté par l'enfant / adolescent et sa famille.
- Degré de motivation et d'autonomie de la famille pour accéder à ce type d'activité.

LE JEU

LA LUDOTHEQUE DE LA MAISON DE 'ENFANCE

La Ville de Saumur gère depuis 1991 une ludothèque municipale sur le quartier du Chemin Vert, une activité qui s'est développée et s'est ensuite déclinée sur deux sites dont un en centre ville en lien avec la Maison des Petits Pas, avant de se recentrer sur un tout nouveau site « La Maison de l'Enfance » inaugurée en janvier 2014 qui accueille également un multi accueil.

La ludothèque est un équipement culturel et de loisirs destiné à encourager et développer la pratique du jeu, individuelle ou collective. C'est un lieu ressource pour les parents et les professionnels animé par des ludothécaires, avec une collection de plus de 3000 jeux, des espaces de jeu destinés aux enfants, adolescents et adultes de tous âges, où se pratiquent le jeu libre, le prêt et des animations ludiques.

Qu'ils soient d'éveil, d'adresse, de stratégie, de hasard, de construction..., qu'ils réclament pions, cartes, dés, billes..., jeux et jouets constituent autant d'invitations à jouer, à grandir, à échanger.

Des interventions, des animations sont organisées sur Saumur et les communes déléguées avec les écoles et établissements scolaires, les établissements pour personnes âgées, les structures petite enfance, enfance et jeunesse, de manière régulière ou ponctuelle, au sein de la ludothèque ou hors les murs.

Manifestation « VENEZ JOUER »



La ludothèque organise également, au début du mois de juin, en partenariat avec le service municipal Petite Enfance et des associations locales, une manifestation « Venez Jouer » qui se déroule sur une semaine et accueille plus de 5 000 personnes. Le jeu sous toutes ses formes est proposé en accès libre et gratuit sur une semaine, pour tout public. Les scolaires sont également invités à y participer. Cela permet de clôturer de manière festive les interventions ludothèque de l'année.



LES LOISIRS

CLUB NATURE LPO :

La LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) développe des actions d'éducation à l'environnement en direction des enfants accueillis dans les accueils de loisirs de la ville de Saumur, Petit Souper et Ile des enfants, ainsi qu'à destination des enfants participant aux Activités Educatives Périscolaires (AEP) issues de la réforme des rythmes scolaires.

L'éducation à l'environnement pour un développement durable est un enjeu prioritaire. La prise de conscience des questions environnementales doit aider chacun à mieux percevoir la nécessité pour tous d'adopter des comportements favorables à la préservation de l'environnement. C'est en connaissant les enjeux existant autour de la préservation de la biodiversité, que les jeunes générations pourront la préserver et agir de manière responsable face à l'environnement. Connaître pour agir, telle est la démarche de l'action de la LPO Anjou.

Ainsi, la Ville de Saumur recèle bien des richesses naturelles qu'il convient de faire découvrir. De même, le temps de présence des enfants sur les accueils de loisirs ou sur les AEP est l'occasion de les faire participer à des actions concrètes afin de les rendre acteurs responsables de la protection de leur environnement, c'est-à-dire en faire des « éco-citoyens ».

L'intérêt pour la Ville est de :

- Valoriser le patrimoine naturel communal.
- Communiquer sur des actions concrètes de développements durable et à la citoyenneté : éducation à l'environnement et protection des espèces.

Les objectifs sont :

- Associer les enfants à la réflexion de gestion du centre et/ou de leur école
- Participer à certains inventaires avec les enfants
- Proposition par les enfants de choix de gestion
- Réalisations concrètes : abris, exposition, plantations...

Depuis plus de dix ans, un **Club Nature a été créé au Petit Souper** et mène des projets sur le site et autour du bois communal du Petit Souper : découverte de la forêt, observation de la faune et de la flore, création d'un « Jardin Naturel », actions en faveur de la biodiversité (fabrication et pose de nichoirs et gîtes, mangeoires, muret...).

Ce Club vit depuis toutes ces années grâce aussi et surtout à l'engagement des enfants, qui chaque année arrive à constituer un groupe qui accompagne et porte avec enthousiasme et conviction ces projets d'actions au côté de l'animatrice de la LPO et de la directrice adjointe du Petit Souper référente nature.

FICHE 10

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

En lien avec la
FICHE 10 page 61
du Guide « Ville et
Intercommunalité
amies des enfants »

CRITÈRE DE PARTICIPATION :
QUALITÉ DES INITIATIVES VISANT
À PROMOUVOIR DES ACTIONS DE
SOLIDARITÉ INTERNATIONALE.

La Ville (et/ou l'EPCI) renseigne dans cette fiche la nature de ses **actions et projets innovants** visant à promouvoir des actions relatives à la promotion et à l'encouragement de la solidarité internationale (1 fiche par action/projet).

Les premiers contacts internationaux de Saumur remontent à 1967 avec la ville allemande de Verden.

Ce premier jumelage avec Verden s'inscrit dans l'histoire des relations franco-allemandes avec la volonté de créer des liens d'amitié entre les populations. De nombreux points communs rapprochaient les deux villes car Verden est aussi une ville riche d'histoire qui possède une relation forte avec l'art équestre.

La ville de Saumur n'en est pas restée là, et au fil des ans, des relations d'amitié se sont tissées à travers le monde. Aujourd'hui, sept villes ont initié un jumelage ou un partenariat avec Saumur.

Nos villes partenaires :

Jumelage :

- Verden (Allemagne)
- Warwick (Angleterre)
- Formigine (Italie)

Pacte d'amitié :

- Havelberg (Allemagne)
- Asheville (Etats-Unis)

Pacte d'amitié et de coopération :

- Veszprém (Hongrie)

Pacte de partenariat et de coopération décentralisée :

- Sansanding (Mali)

Pacte de coopération :

- Penglāi (Chine)

Des projets EURO CAMP et de Coopération décentralisée font vivre chaque année ces jumelages et ces partenariats, notamment auprès des jeunes.

Dans le cadre de ses orientations de politique publique municipale en faveur de la jeunesse, la Ville de Saumur souhaite en effet favoriser la prise d'initiative et de responsabilités des

jeunes dans des projets individuels et/ou collectifs, de création, de développement, de solidarité de proximité et/ou internationale.

Par l'intermédiaire du Service Animation Enfance jeunesse - secteur Jeunesse, la Ville anime différents dispositifs de soutien aux projets des jeunes Saumurois de 11 à 30 ans, afin d'encourager, soutenir et valoriser l'esprit d'initiative des jeunes, leur créativité, leur audace et leurs talents notamment dans le domaine de la solidarité internationale, de l'engagement, du volontariat.

EUROCAMP : Un projet entre Saumur et ses villes jumelées

FRANCE : SAUMUR

ALLEMAGNE : HAVELBERG & VERDEN

ANGLETERRE : WARWICK

ITALIE : FORMIGINE

Objectifs du projet :

- Faire vivre le jumelage.
- Créer des liens d'amitié entre les jeunes de chaque ville partenaire.

Le principe :

- Chaque année, un camp, sous la forme d'un chantier de jeunes bénévoles, est organisé dans l'une des 5 villes jumelées partenaires du projet.
- Chaque ville envoie une délégation de 4 participants, pour constituer un groupe de 20 jeunes composé de 4 nationalités différentes.
- Les participants français devront être domiciliés sur le territoire saumurois.
- Âge requis des participants: de 16 à 20 ans, en 2015.

UN CHANTIER BENEVOLE INTERNATIONAL, C'EST:

- Un travail à réaliser, qui ne requiert pas de compétences particulières.
- Un groupe de jeunes encadrés par des animateurs « vie collective » et animateurs techniques.
- Une moyenne de 6 heures de travail par jour, 5 jours par semaine.
- Un camp organisé, avec hébergement en tentes ou en dur.
- Des temps d'activités et de sorties communes le soir et le week-end.
- Pas de compétences particulières requises

EUROCAMP 2015

Le travail à réaliser :

- Un chantier créatif et artistique
- L'objectif: décorer le centre de Loisirs du Parc Saint Nicolas à Warwick, mettre en valeur le jumelage
- Le projet: dessiner et réaliser une mosaïque représentant sa ville, assembler les mosaïques de chaque ville pour constituer une large fresque

- Les moyens: les groupes seront encadrés par des professeurs et animateurs qualifiés

Pourquoi participer à l'Eurocamp ?

- Pour partir à l'étranger à moindres frais, rencontrer des jeunes de cultures différentes, et pratiquer les langues étrangères.
- Pour faire l'expérience du bénévolat, s'investir avec d'autres dans un projet utile, concret et qui restera visible.
- Pour créer des liens d'amitié.
- Pour découvrir une ville, une région, à travers des visites et des activités de loisir.
- Pour ajouter une expérience valorisante à un C.V, qui montre une ouverture d'esprit, une curiosité, une implication.

L'esprit du camp

- Chacun devra apporter sa bonne humeur, son envie de créer de nouvelles amitiés et également une disposition à s'intégrer dans le groupe !
- L'offre de loisirs sera plus importante que le temps de travail. Ce doit être plaisant pour tout le monde! L'utile doit être associé à l'agréable.
- Les propositions et les critiques concernant l'organisation du camp sont expressément souhaitées. Une ambiance ouverte, honnête et amicale doit définir le camp.

Aspect financier :

Chaque ville partenaire du dispositif Eurocamp réserve chaque année un budget de 4000€ pour le financement. Ce plafond ne peut être dépassé. A ce montant il convient de rajouter la prise en charge des frais de déplacement des jeunes. La Ville qui organise l'Eurocamp peut solliciter des subventions afin de réduire le coût global du projet.

« ENVIE D'AGIR »

Premier programme national de soutien à l'engagement et à l'initiative des jeunes de 11 à 30 ans, **le dispositif « Envie d'Agir »** encourage, soutient et valorise l'esprit d'initiative des jeunes, leur créativité, leur audace et leurs talents dans des domaines tels que :

- l'animation et le développement local,
- la création culturelle ou scientifique,
- l'engagement de proximité ou de solidarité internationale,
- le volontariat,
- la création d'activité économique.

La spécificité du programme « Envie d'Agir » est d'apporter un soutien à la fois pédagogique, technique et financier (jusqu'à 800 euros) permettant d'accompagner les jeunes, de l'émergence à la réalisation de leur projet, quels que soient leur âge, leur situation ou l'envergure du projet.

Label national et public du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et à la Vie Associative, il s'appuie sur un réseau d'expertise structuré grâce à un maillage territorial de proximité sur tout le territoire.

Labellisée Point d'Appui Local, la Ville de Saumur permet ainsi à chaque jeune de bénéficier d'un suivi individualisé (accompagnement, recevabilité du projet, présentation et méthodologie du projet) afin de présenter un dossier explicite et compréhensible avant présentation devant le jury départemental "Envie d'agir".

Les derniers lauréats saumurois :

- **"Maroc à Cœur Ouvert"**, projet porté par 6 jeunes adhérents de l'association SCOOPÉ, (séjour solidaire et humanitaire)
- **"Zone d'Urbanisation Temporaire"**, projet porté par Rafael WOLF (chantier poétique pour travaux publics afin de créer du lien social autour de l'échange de mots et le partage d'image)
- **"Underground Silloner"**, projet porté par Pierre HALLOUIN (création d'un premier album professionnel HIP HOP)
- **"Malgré nos différences"**, projet porté par Romain LUSSON et Elvina PINEAU ZILLI (comédie musicale)
- **"L'exode de l'espoir"**, projet porté par Abdoulaye SOUMARE (film documentaire sur l'exode de jeunes maliens qui rêvent de faire carrière dans le football européen).

"Saumur ID Jeunes", a pour objectif de **soutenir et développer les initiatives locales des jeunes, de leur permettre d'accéder à la citoyenneté, et à une plus grande autonomie.** Ils deviennent ainsi des acteurs responsables de leur projet.

Les projets présentés par les jeunes peuvent concerner des domaines d'intérêt général très variés : solidarité, citoyenneté, culture, environnement, sport...

Le porteur de projet peut être un jeune résidant à Saumur (ou dans une commune associée : Bagneux, St-Hilaire St-Florent, St-Lambert-des-Levées, Dampierre-sur-Loire) ou un groupe de jeunes dont la majorité réside à Saumur (ou dans une commune associée), et doit être âgé(s) de 15 à 29 ans à la date du dépôt du dossier.

Les jeunes peuvent bénéficier de conseils méthodologiques pour le montage du projet avec le soutien du secteur Jeunesse de la Ville de Saumur : aide à l'écriture du dossier, orientation vers d'autres partenaires/financeurs...

Un parrainage (association ou individuel adulte) est obligatoire pour accompagner le projet. Chaque candidat doit présenter oralement son projet à un jury (membres de la Commission Education Jeunesse).

Ce jury décide de l'attribution ou non d'une aide financière pour chacun des projets présentés et de la somme allouée.

Des informations régulières sur l'avancement de la réalisation doivent être fournies, de même qu'un retour de la réalisation dans les 6 mois et un bilan financier à la fin de l'opération.

Depuis 2002, 17 projets ont ainsi été soutenus par la Ville de Saumur. Le dernier en date concerne la mise en oeuvre d'un projet humanitaire réalisé à Madagascar par 4 jeunes Saumurois. Ils ont, sur place, participé à la création d'une bibliothèque.

QUINZAINE MOBIL'IDEES du 24 novembre au 1er décembre 2014

Le réseau des structures d'Information Jeunesse du Maine et Loire, animé par la DDCS 49 et le Centre Régional d'Information Jeunesse des Pays de la Loire, met en œuvre chaque année un projet départemental commun avec pour objectif de fédérer à un même moment, sur un même territoire et sur un même thème l'ensemble du réseau dans une logique de mobilisation d'un public commun à tous les PIJ ou CIJ : les jeunes.

Du 24 Novembre au 1 Décembre, il a été retenu et proposé à chaque PIJ/CIJ de mettre en œuvre des actions autour de la **mobilité, locale et internationale**.

Pour cette 3^{ème} participation au projet départemental des structures d'Information Jeunesse, le PIJ de Saumur a proposé, gratuitement, du **Lundi 24 Novembre au lundi 1 Décembre** une opération spécifique autour de la mobilité intitulée « **MOBIL'IDEES** », du **local vers l'international** sous forme de rencontres et d'expositions à destination des lycées saumurois mais aussi de manière plus large à l'intention de tous les jeunes sur les créneaux d'ouverture du PIJ.

Les objectifs de cette action globale étaient :

- de mieux faire savoir aux jeunes saumurois comment se construit, se prépare et se vit la mobilité, en attirant leur attention sur son caractère important à travers les outils et dispositifs locaux et internationaux (transports urbains, TAD, bourse au permis, SVE, filles au pair, bourses d'études) ;
- de mieux leur faire connaître les structures pouvant les aider en matière de mobilité ;
- de lever les freins à la mobilité ;
- de susciter chez les jeunes l'envie de mobilité ;
- de faire découvrir ou redécouvrir un territoire à travers certaines de ses institutions et organismes ;
- de mettre des jeunes en situation de développement de leurs capacités d'autonomie, d'adaptation et donc de mobilité.

Détails des interventions effectuées :

Mardi 25 Novembre : de 10h – 11h (Etudes à l'étranger – Chantier de jeunes)

40 élèves du lycée St Louis

Mardi 25 Novembre : de 15h50 - 16h50 (Etudes à l'étranger – Chantier de jeunes)

40 élèves du lycée St Louis

Jeudi 27 Novembre : de 10h – 11h (Etudes à l'étranger – Chantier de jeunes)

50 élèves du lycée Sadi Carnot

Vendredi 1 Décembre : de 11h à 12h (Etudes à l'étranger – Chantier de jeunes - SVE)

118 élèves du lycée Duplessis Mornay

Au total : 289 élèves ont pu bénéficier des interventions autour de la mobilité

Service Volontaire Européen

Le Service Volontaire Européen (SVE) fait partie du programme Erasmus +, mis en place en janvier 2014 par la Commission européenne. Il permet à des jeunes de participer à des activités dans des domaines tels que la culture, le sport, la protection civile, l'environnement... dans un pays de l'Union européenne. Pour y participer, il faut respecter certaines conditions de nationalité, d'âge et de durée.

Etudes à l'étranger / Chantier de jeunes bénévoles à l'étranger

Information autour des études et chantiers de jeunes bénévoles à l'étranger, sur les bourses possible, la préparation du départ.

Les jeunes peuvent avoir l'opportunité ou l'envie de partir étudier à l'étranger. Les avantages sont nombreux, tant pour un CV que pour sa culture personnelle.

Un séjour d'études à l'étranger et un chantier de jeune ne s'improvisent pas (formalités administratives, choix du pays, du cursus, financement, vie sur place)

De nombreux paramètres sont à anticiper, plusieurs mois avant le départ.

Cette intervention visera à répondre à toutes ces questions et à donner tout les sites ressources et organismes fiables pour programmer et préparer son projet.

Le Mercredi 26 Novembre au Point Information Jeunesse (PIJ) a été présenté une exposition autour des études à l'étranger et de la documentation était à disposition :

Service Volontaire Européen (SVE), travail au pair, etc....

Ainsi 11 personnes sont passées au PIJ de Saumur pour demander des informations sur ces sujets mobilité en plus des autres demandes de la journée.

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE – Commune rurale de Sansanding au Mali

2012-2013 : Installation d'une pompe hydraulique dans l'école du Village de Welentiguila pour permettre un accès à l'eau potable pour les élèves et les enseignants de l'école, et limiter également ainsi les maladies liées à la consommation d'une eau impropre.

Construction d'une nouvelle école (en cours) en 2015 :

L'école B actuellement située au Nord de la Ville, est d'un accès très risqué pour les plus jeunes, car les enfants sont amenés à traverser une route dangereuse pour s'y rendre. L'Ecole B sera transformée progressivement pour recevoir les élèves du deuxième cycle de l'enseignement fondamental (7^e, 8^e et 9^e année).

La nouvelle école remplaçant l'Ecole B sera plus proche du centre-ville.

Elle permettra donc de répondre au besoin d'infrastructures scolaires de la commune, de faciliter l'accès à l'école, et de limiter le risque d'accidents sur le trajet des élèves.

Il s'agit de réaliser :

- 3 salles de classe
- le bureau du directeur
- un bloc sanitaire comportant 3 toilettes
- du mobilier scolaire (tables, bancs, chaises, bureaux, armoires)

La Ville de Saumur contribue financièrement à ce projet à hauteur de 5000€, qui seront utilisés pour l'achat des matériaux de construction, l'hébergement et la restauration des ouvriers.